DOSSIER DE CANDIDATURE

À L'EXTENSION DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE

Culture

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE

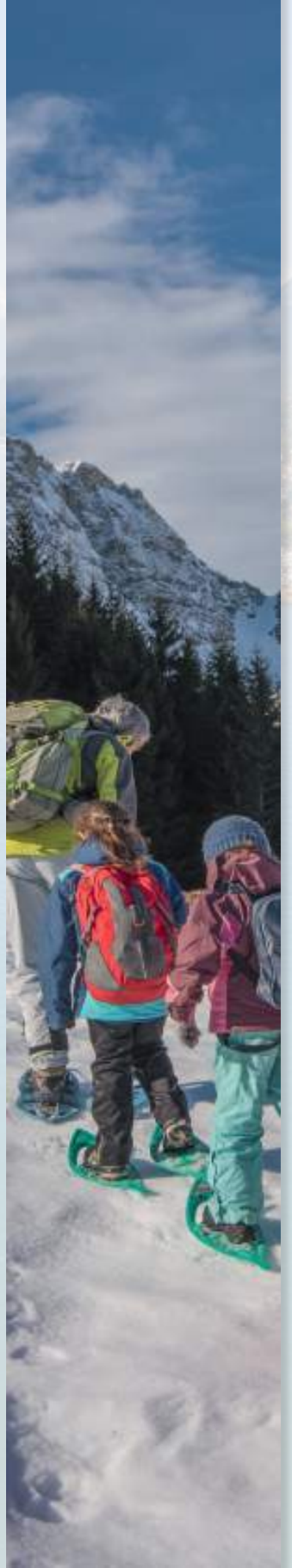

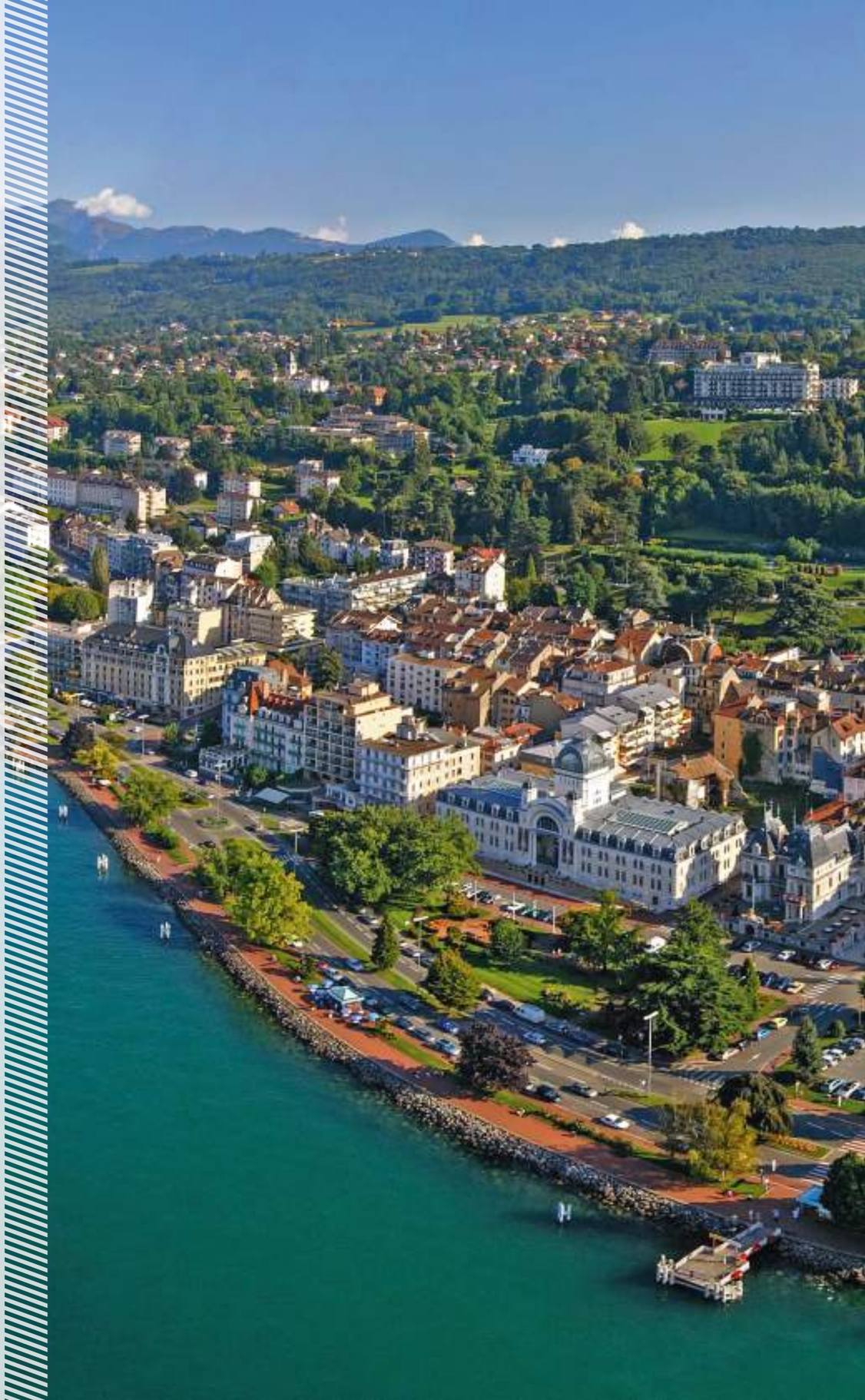

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 9

CHAPITRE 1 Nouveau territoire, nouveaux enjeux 11

1.1 Un territoire en mouvement 12

1.1.1 Historique du label Pays d'art et d'histoire en vallée d'Abondance 12

1.1.2 L'extension du territoire : géographie, organisation, compétences 13

1.1.3 Un portage politique fort en faveur du patrimoine 15

1.2 Des enjeux partagés 15

1.2.1 Cohésion territoriale 15

1.2.2 Cadre de vie et maintien du lien social 16

1.2.3 Développement économique et touristique responsable 16

CHAPITRE 2 Les caractéristiques du territoire global 19

2.1 Un diagnostic du patrimoine pour un nouveau territoire 20

2.1.1 Contexte 20

2.1.2 Méthodologie 20

2.1.3 Validation scientifique et perspectives 21

2.2 Une terre d'Histoire 21

2.2.1 Contexte géologique et géographique 21

2.2.2 Évolutions historiques en pays de Savoie 25

2.3 Les grandes thématiques patrimoniales, paysagères et architecturales du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance 27

2.3.1 Un paysage riche de diversités 27

2.3.2 Un habitat traditionnel préservé 29

2.3.3 Le patrimoine religieux 31

2.3.4 L'agropastoralisme, la viticulture et la pêche 33

2.3.5 Le patrimoine ethnologique 34

2.3.6 Le patrimoine sportif 38

2.3.7 L'eau sous toutes ses formes 39

2.4 Spécificités et complémentarités territoriales : une opportunité pour le Pays d'art et d'histoire 43

CHAPITRE 3 Les dynamiques territoriales en action 47
3.1 Politiques culturelles et patrimoniales 48
3.1.1 Le maillage culturel du territoire 48
3.1.2 Le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance 53
3.1.3 Les grandes orientations de la politique culturelle territoriale 62
3.2 Politiques de protection, de conservation et de gestion patrimoniale et paysagère 63
3.2.1 Les outils de protection du patrimoine bâti 63
3.2.2 Les outils de protection du patrimoine naturel 69
3.2.3 La restauration des Monuments historiques 74
3.2.4 Les moyens de gestion du patrimoine 76
3.3 Politique urbanistique et environnementale 81
3.3.1 Un cadre réglementaire spécifique : les lois Montagne et Littoral 81
3.3.2 Les documents d'urbanisme 83
3.3.3 Projets d'aménagement urbain et création architecturale contemporaine 91
3.3.4 Des engagements en faveur de l'environnement et des paysages 100
3.4 Politique de développement économique et touristique 104
3.4.1 L'économie, un enjeu phare pour le territoire 104
3.4.2 Le tourisme, au cœur de l'activité économique 105
3.5 Une stratégie globale pour un projet de territoire cohérent 106

CHAPITRE 4 Un nouveau projet pour le Pays d'art et d'histoire 109
4.1 Objectifs et actions prioritaires dans le cadre de l'extension du label 110
4.1.1 Protéger et promouvoir le patrimoine naturel, culturel et architectural 110
4.1.2 Sensibiliser les publics grâce à une programmation culturelle adaptée 112
4.1.3 Renforcer un réseau de sites patrimoniaux autour d'un équipement intercommunal structurant : le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) 114
4.2 Méthodologie d'élaboration du futur projet de service Pays d'art et d'histoire 114
4.2.1 Un calendrier d'action 114
4.2.2 Une démarche participative 115
4.3 Restructuration opérationnelle d'un service transversal 116
4.3.1 L'activité du service Pays d'art et d'histoire 117
4.3.2 Temps de travail, postes et missions 118
4.3.3 La gestion des guides-conférenciers et de la formation 120
4.3.4 Une politique tarifaire accessible 122
4.3.5 Des instances de travail techniques et de décision 122
4.4 Développement des actions éducatives 124
4.4.1 Des objectifs renforcés 124
4.4.2 Développer une action à grande échelle pour élargir les publics scolaires 124
4.4.3 Une nouvelle organisation de l'offre éducative 125
4.4.4 Moyens et modalités de mise en œuvre 126
4.5 Une médiation culturelle renouvelée 128
4.5.1 État des lieux et pistes de travail 128
4.5.2 Les grands principes 129
4.5.3 Les champs d'intervention du Pays d'art et d'histoire 130
4.5.4 Veille et formation continue 131
4.6 Le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) 132
4.6.1 Un nouveau cahier des charges 132
4.6.2 Les grandes orientations du CIAP 133
4.6.3 Un site dédié à l'architecture et au patrimoine 134
4.7 Une politique partenariale renforcée 136
4.7.1 Les partenaires en présence 137
4.7.2 La gestion des partenariats 139
4.8 Stratégie de communication 140
4.9 Calendrier prévisionnel de mise en œuvre 141
4.10 Projections budgétaires prévisionnelles 143
4.10.1 Les dépenses de fonctionnement 143
4.10.2 Des sources de financement diversifiées 145
4.10.3 Un programme d'investissement pour le CIAP 147

CONCLUSION 149

ANNEXES 151

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES 153

PRÉAMBULE

En janvier 2017, suite à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) les communautés de communes de la vallée d'Abondance (2CVA) et du pays d'Évian (CCPE) ont fusionné pour donner naissance à la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA).

Ce nouveau territoire administratif, caractérisé par une géographie originale entre lac et montagne, propose des paysages et des modes de vie diversifiés, croisant urbanisme et ruralité. L'attractivité du bassin lémanique et des stations de montagne, ainsi que les intenses relations frontalières avec la Suisse et l'Italie marquent également l'ensemble d'un paysage socio-économique dynamique, ancré dans les traditions locales tout en étant à la pointe de l'innovation et ouvert sur l'Europe.

Notre territoire est aussi une destination touristique réputée, pour laquelle le patrimoine, dans son acception la plus large (naturel, culturel, matériel, immatériel, paysager et architectural) et une activité culturelle très riche représentent un atout majeur.

Dans le souci de garantir la qualité du cadre de vie des citoyens et d'accompagner le développement d'un territoire en constante évolution (mobilité, développement urbain, tourisme quatre saisons...) de manière responsable, l'ensemble des élus du territoire s'est prononcé en faveur de l'extension du périmètre du territoire labellisé Pays d'art et d'histoire aux seize communes du pays d'Évian.

Ainsi, la présente candidature vise à dresser un bilan des actions menées durant quinze années en vallée d'Abondance dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire attribué en 2003, à exposer les caractéristiques du territoire dans sa globalité, détailler les enjeux et objectifs d'une extension du label, et enfin présenter les modalités d'un nouveau projet en faveur de la protection, la valorisation et l'animation du patrimoine et de l'architecture.

Le label Pays d'art et d'histoire est donc envisagé comme un levier du projet de territoire, favorisant la qualité de vie des habitants et œuvrant pour un développement territorial responsable.

Convaincue du rôle fédérateur et de maintien du lien social de la culture, la CCPEVA vise à construire une conscience partagée et solidaire autour de la nécessité de préserver, valoriser et dynamiser le patrimoine local sous tous ses aspects. Grâce au label Pays d'art et d'histoire, elle ambitionne de se positionner en tant qu'initiatrice et actrice incontournable de pratiques culturelles et patrimoniales, au cœur d'un projet de développement local ambitieux.

Madame Josiane Lei
Présidente de la CCPEVA,
Maire d'Évian-les-Bains,
Conseillère départementale de la Haute-Savoie.

Monsieur Paul Girard-Despraulex
Maire d'Abondance,
Vice-président CCPEVA au Pays d'art et d'histoire.

CHAPITRE 1

NOUVEAU TERRITOIRE, NOUVEAUX ENJEUX

1.1 Un territoire en mouvement

1.1.1 Historique du label Pays d'art et d'histoire en vallée d'Abondance

Quelques repères :

1993 : Réalisation d'un inventaire patrimonial par le Service régional de l'inventaire du patrimoine culturel Rhône-Alpes.
2003 : Obtention du label Pays d'art et d'histoire par le Syndicat intercommunal à la carte de la vallée d'Abondance pour les 6 communes de la vallée. Création du service Pays d'art et d'histoire.
2013 : Création de la 2CVA - communauté de communes de la vallée d'Abondance.
2014 : Renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire entre la 2CVA et le ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le cadre de cette convention, la communauté de communes de la vallée d'Abondance a présenté un projet culturel de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à la qualité architecturale, urbanistique et paysagère des communes de Chevenoz, Vacheresse, Bonnevaux, Abondance, La Chapelle d'Abondance et Châtel.

Ce projet, toujours en cours, s'articule autour de 6 thématiques phares :

- Paysages de montagne,
- Habitat traditionnel préservé,
- Patrimoine religieux,
- Patrimoine agropastoral,
- Patrimoine ethnologique,
- Patrimoine sportif.

Il répond aux deux objectifs prioritaires suivants :

- **Valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale et paysagère**, en lien étroit avec d'autres collectivités et structures partenaires (Geopark, CAUE…). En réponse à cet objectif, sont mis en œuvre des actions d'enrichissement des connaissances, un service de consultance architecturale, l'animation d'une charte paysagère, l'étude et la création d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.
- **Développer une politique des publics** afin de sensibiliser les publics prioritaires à l'environnement architectural et paysager : les habitants, le jeune public, les touristes (conventionnement avec les offices de tourisme). Pour répondre à cet objectif, le service éducatif a notamment été renforcé par la création d'un poste et la programmation d'animations a été renouvelée.

2017 : Création de la CCPEVA, issue de la fusion de la 2CVA et de la CCPE (Communauté de communes du pays d'Évian). Réalisation d'un diagnostic du patrimoine. Engagement dans une démarche de candidature au label Pays d'art et d'histoire pour l'ensemble du territoire, soit 22 communes.
2018 : Constitution par la CCPEVA d'un nouveau projet de territoire pour la candidature à l'extension du label. Premières actions de préfiguration auprès des publics.

Le présent dossier souhaite s'inscrire dans la continuité et l'amplification de ce projet, dont les modalités sont ré-envisagées et évaluées en regard de l'extension du territoire concerné.

1.1.2 L'extension du territoire : géographie, organisation, compétences

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la **communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance** (CCPEVA) est née le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du pays d'Évian (CCPE) et de la vallée d'Abondance (2CVA).

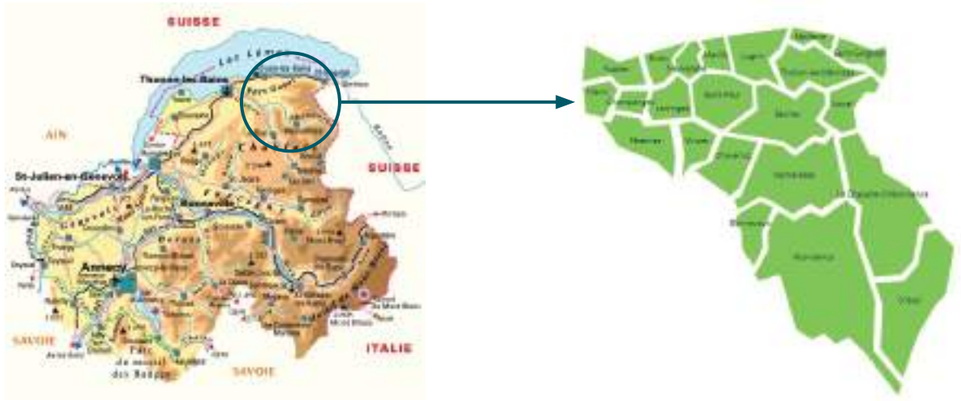

Cette nouvelle collectivité du Nord du département de la Haute-Savoie est située au sud-est du Léman et à la frontière suisse. Elle regroupe **22 communes**[1] qui possèdent des ressources patrimoniales riches et diversifiées :

- **en vallée d'Abondance,** un paysage, une histoire et des traditions fortement liées à la moyenne montagne : paysage du Haut-Chablais, habitat traditionnel, patrimoine religieux, pratiques agropastorales, activités sportives…
- **en pays d'Évian,** un patrimoine naturel et historique fortement lié à sa situation géographique frontalière, à la montagne (Chablais), au Léman, à l'histoire du thermalisme (tourisme) et aux activités sportives.

LE PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE EN CHIFFRES

- **22** communes
- **321** km²
- **39 469** habitants
- **5** stations de ski
- **1** station thermale
- **75 024** lits touristiques
- **2 873** entreprises
- **9 624** emplois salariés
- Environ **4 000** frontaliers

Pour maîtriser le développement de son territoire et répondre aux besoins de plus de 39 000 habitants, la CCPEVA déploie ses compétences et ses actions dans les domaines suivants :

Aménagement de l'espace
- Suivi du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Chablais, planifiant les grandes orientations en matière de développement urbanistique,
- Suivi de la coopération Franco-Suisse et relations avec le Conseil du Léman,
- Initiatives en vue de favoriser l'émergence de projets d'aménagements nouveaux (fruitière, golf, cuisine centrale et circuits courts, etc.),
- Suivi de l'ensemble des projets d'aménagement et de construction,
- Mise en place et suivi du très haut débit.

Économie
- Mise en œuvre d'une politique économique comportant l'immobilier d'entreprises, le suivi des amé-

1 *Cf. Annexe 1.*

nagements et la promotion des zones d'activité, le suivi du schéma d'équipement commercial, le pilotage des actions liées à la création d'entreprise et de l'emploi, la mise en œuvre de la filière nautique, la gestion du patrimoine.

Pays d'art et d'histoire

- Mise en œuvre et suivi du label sur l'ensemble du territoire.

Tourisme

- Elaboration d'une politique touristique coordonnée sur le territoire en matière de promotion et d'accueil par délégation à l'office de tourisme intercommunal et en concertation avec les offices de tourisme des stations classées,
- Valorisation des sites Geopark.

Services à la population

- Mise en place et suivi du Programme local de l'habitat et de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat),
- Maisons de services publics,
- Suivi du dossier d'accueil des gens du voyage,
- Elaboration du projet local de santé,
- Soutien aux ADMR (Aides à domicile en milieu rural),
- Mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles,
- Suivi du portage de repas,
- Suivi de l'axe musical,
- Réflexion sur la mise en place d'un CIAS (Centre intercommunal d'action sociale).

Sentiers

- Poursuite de la mise en valeur des sentiers identifiés dans le cadre du schéma directeur départemental, comprenant le sentier d'extension des bords de Dranse.

Déchets tri sélectif

- Gestion des ordures ménagères et autres déchets,
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif,
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

Assainissement

- Mise en place et gestion des travaux dans le cadre du schéma d'assainissement,
- Études sur l'eau potable et les eaux pluviales,
- Préparation de la prise de compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Mobilité

- Réflexions, propositions et suivi des différents modes de transport : urbain, lacustre, ferroviaire, transport à la demande, covoiturage, modes doux, transports scolaires.

Environnement

- Suivi du dossier de méthanisation-compostage Terragr'eau et études sur l'opportunité de développement d'autres projets de même type,
- Mise en place et suivi du projet de biodiversité,
- Participation au groupe de travail sur un Territoire à Energie POSitive (TEPOS),
- Réflexion sur la pollution sonore et lumineuse,
- Réflexion sur un territoire d'excellence,
- Mise en œuvre du PCAET (Plan climat air énergie territorial),
- Suivi du Plan pastoral territorial,
- Valorisation et animation des sites Natura 2000,
- Gestion de la restauration et de l'entretien des zones humides,
- Mise en place d'une charte éco-gestes,
- Écriture d'une charte de développement durable,
- Mise en œuvre du Cluster eau.

Ces compétences, qui concernent essentiellement les grandes missions de services techniques et d'aménagement du territoire, portent de manière transversale, et dans le contexte d'une importante pression immobilière, les enjeux de la préservation d'un environnement patrimonial, architectural et paysager unique.

1.1.3 Un portage politique fort en faveur du patrimoine

Le choix de porter le Pays d'art et d'histoire à l'échelle intercommunale émane d'une réelle volonté de la part des élus de la CCPEVA, qui actent par cette candidature leur engagement en faveur d'une politique patrimoniale ambitieuse étroitement liée au projet de développement du territoire.

En effet, l'extension du label Pays d'art et d'histoire représente une opportunité pour un développement territorial qualitatif et pertinent. Il s'agit pour la CCPEVA de poursuivre la démarche active, initiée en vallée d'Abondance depuis 2003, en faveur de la connaissance, de la conservation, de la médiation, et du soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie des habitants.

Les habitants, mais aussi les acteurs locaux (associations, établissements scolaires, offices et opérateurs touristiques, urbanistes, guides-conférenciers, accompagnateurs en montagne, producteurs, artisans...), contribuent à faire du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance un territoire de culture vivant. Il s'agit aujourd'hui, dans le cadre d'une politique patrimoniale volontaire, cohérente et fédératrice, de valoriser et développer de manière appropriée les atouts de ce nouveau territoire, grâce au label Villes et Pays d'art et d'histoire.

1.2 DES ENJEUX PARTAGÉS

Une nouvelle carte du territoire se dessine donc avec une géographie aux caractéristiques contrastées mais fortement ancrées aux écosystèmes liés à la montagne et à l'eau. Plusieurs bassins de vie aux habitudes et aux pratiques culturelles différentes apprennent à se rapprocher pour composer un ensemble cohérent.

Avec l'extension du label et de la compétence Pays d'art et d'histoire à l'échelle de la nouvelle intercommunalité, la CCPEVA porte l'ambition forte de consolider une solidarité territoriale et construire une conscience partagée autour de la nécessité de préserver, valoriser et faire vivre le patrimoine local.

La mise en place d'une politique patrimoniale pertinente représente donc un enjeu de taille, selon trois grands axes identifiés : la cohésion territoriale, le cadre de vie et le maintien du lien social, ainsi qu'un développement économique et touristique responsable.

1.2.1 Cohésion territoriale

Dès 2016, les communautés de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance ont entrepris une démarche d'harmonisation des compétences en vue de leur fusion. Suite à la création de la CCPEVA le 1er janvier 2017, la rédaction des statuts de la collectivité a défini les divers domaines de compétence détaillés précédemment. Les conditions sont ainsi réunies pour permettre au Pays d'art et d'histoire de poursuivre sa mission transversale, dans une logique interservices et de réseau avec de nombreux partenaires.

En effet, l'extension du service Pays d'art et d'histoire au Pays d'Évian impliquera la mobilisation de l'ensemble des partenaires en présence, pour les accompagner au mieux dans les différents domaines de compétences liés au label Pays d'art et d'histoire : médiation culturelle, action éducative, habitat, urbanisme, développement durable, tourisme, etc.

Au-delà de cette cohésion « fonctionnelle », la CCPEVA porte la volonté de mettre à profit le potentiel patrimonial du territoire pour fédérer les habitants. Il s'agira de renforcer l'action du Pays d'art et d'histoire dans sa dimension de réseau, en optimisant le maillage territorial de manière cohérente. Plus globalement, l'enjeu sera de préserver un patrimoine qui fait l'unicité et la qualité du territoire, et contribuer à construire une identité partagée en adéquation avec le nécessaire développement du territoire.

1.2.2 Cadre de vie et maintien du lien social

L'intérêt porté à la conservation d'un cadre de vie de qualité (paysages, habitats caractéristiques, traditions…), dans un contexte de développement démographique et touristique croissant, est un enjeu prioritaire pour la CCPEVA et par conséquent du service Pays d'art et d'histoire. Par son action de protection, de valorisation et d'animation de l'architecture, du patrimoine et des paysages, ce dernier contribue activement au maintien d'un lien social basé sur la connaissance de son environnement et de l'histoire locale, le partage intergénérationnel et la préservation d'un cadre de vie harmonieux.

L'extension du label Pays d'art et d'histoire répond donc à une volonté de conserver un service public de proximité avec les habitants, malgré les nouvelles dimensions du territoire administratif. Au cœur de cette décision, l'idée de transmission aux jeunes générations demeure une priorité.

1.2.3 Développement économique et touristique responsable

La démarche de valorisation des patrimoines fait partie intégrante de la stratégie globale d'attractivité touristique de la CCPEVA, notamment via l'office de tourisme intercommunal créé en 2018. En parallèle des séjours à la montagne ou aux abords du Léman, il s'agit de proposer aux visiteurs des activités de découverte de la région, accessibles en toutes saisons. La qualité et le prestige du label Pays d'art et d'histoire sont des arguments de poids pour contribuer pleinement au développement économique et touristique du territoire. L'image positive qu'il contribue à renvoyer permet d'accompagner l'accroissement de la fréquentation des sites et des visites liées au patrimoine et à l'architecture en pays d'Évian - vallée d'Abondance (développement des publics touristiques). Par ailleurs, en contribuant à l'attractivité du territoire, il engendre des retombées économiques indirectes non négligeables (hébergement, restauration, commerce, etc.).

A travers la sensibilisation à la préservation du patrimoine dans son sens large (culturel/naturel, matériel/immatériel), et par une observation des incidences d'une fréquentation touristique intensive sur les milieux les plus sensibles, le label Pays d'art et d'histoire contribue au développement de pratiques touristiques responsables.

Ces trois enjeux permettent de fixer un nouveau cap pour la mise en œuvre d'un projet de développement local renouvelé, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés, et de :

- penser le territoire comme une entité cohérente et globale, vis-à-vis des habitants comme de l'extérieur,
- poser les bases d'une adéquation entre préservation du cadre de vie et développement durable,
- préserver la qualité d'un territoire façonné par ses habitants à travers leur mode de vie, leur façon d'habiter, de gérer le patrimoine et de faire vivre leurs traditions et savoir-faire,
- intégrer l'action patrimoniale aux dynamiques actuelles et à venir du territoire (lier passé / présent / futur).

CHAPITRE 2

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE GLOBAL

2.1 Un diagnostic du patrimoine pour un nouveau territoire

2.1.1 Contexte

En complément de l'inventaire patrimonial réalisé en 1993 en vallée d'Abondance par le Service régional de l'inventaire du patrimoine culturel Rhône-Alpes, la CCPEVA a entrepris en 2017 une opération de diagnostic du patrimoine en pays d'Évian. Cette démarche traduit la volonté de mieux appréhender les caractéristiques patrimoniales du territoire dans sa globalité afin d'étendre le label Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble du nouveau territoire administratif.

Si les archives médiévales et modernes de la vallée d'Abondance, jadis soumise au seul pouvoir de l'Abbaye d'Abondance, ont aujourd'hui disparu, le pays d'Évian, composé d'une multitude d'anciens centres de pouvoir (dont le prieuré de Meillerie, la seigneurie de Saint Paul et le centre de châtellenie d'Évian-Féternes), recèle quant à lui une documentation archivistique abondante.

Grâce à ces ressources documentaires, mises en regard avec les éléments de connaissance préalable du territoire, il a été possible d'analyser et de restituer de manière exhaustive les données relatives aux ressources patrimoniales du pays d'Évian, puis de les croiser avec celles relatives à la vallée d'Abondance.

2.1.2 Méthodologie

Ce diagnostic patrimonial a été confié à Sidonie Bochaton, archéologue médiéviste et doctorante à l'université Lumière Lyon 2. Ses travaux ont été menés entre juillet 2017 et janvier 2018, sous la direction de l'animateur de l'architecture et du patrimoine de la CCPEVA. Ils ont donné lieu à un rapport en 2 volumes, dont l'intégralité est annexée à ce dossier[1] :

Volume 1 : Histoire du pays de Gavot et thématiques de médiation.
Une synthèse qui permet de saisir le contexte géographique et historique dans lequel doivent être replacés les différents éléments patrimoniaux.

Volume 2 : Présentation des communes et de leur patrimoine.
Des notices de synthèse comportent une présentation générale de chaque commune (paysage et histoire), les découvertes archéologiques éventuelles, une chronologie générale, un historique et un relevé du patrimoine communal.

Cette mission a été menée en plusieurs étapes :

- un premier temps a été consacré aux recherches documentaires dans les fonds des archives départementales de la Haute-Savoie, du château de Menthon, de l'ordre mauricien, des archives d'État à Turin, ainsi que des archives suisses accessibles par voie dématérialisée. Concernant la **bibliographie**, de nombreux ouvrages sur l'histoire et le patrimoine locaux ont pu être consultés à la médiathèque d'Évian-les-Bains.
- le processus s'est poursuivi par la **visite des communes**, la **rencontre avec les élus** de la Commission Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA et des bénévoles d'**associations locales, des historiens, habitants, etc.** Enfin, une campagne de prises de vues photographiques a été réalisée.

Le traitement de la ville d'Évian-les-Bains, en raison de son importance, a été spécifique : la rédaction de la fiche synthétique s'est appuyée sur le travail d'inventaire mené en 2006 par le CAUE de la Haute-Savoie.

Un travail complémentaire mené par l'animateur de l'architecture et du patrimoine de la CCPEVA (notamment la réalisation de notices pour les communes de la vallée d'Abondance) permet de donner **une vision exhaustive du patrimoine de l'ensemble de la communauté de communes du pays d'Évian - vallée d'Abondance.**

2.1.3 Validation scientifique et perspectives

Le diagnostic du patrimoine du pays d'Évian a été présenté et validé les 12 et 13 mars 2018 par un comité de pilotage regroupant les élus de la commission Pays d'art et d'histoire, les personnes sollicitées au cours de la recherche et un comité scientifique dédié composé notamment de représentants de l'université Savoie Mont-Blanc, du service régional de l'inventaire du patrimoine culturel, de la DRAC, de la direction départementale des affaires culturelles de Haute-Savoie, de l'UDAP et du CAUE.

Réelle ressource documentaire, ce diagnostic du patrimoine du pays d'Évian, ainsi croisé avec les données de la vallée d'Abondance, est **un document de référence** qui est mis à la disposition de l'ensemble des communes, des acteurs territoriaux et des habitants. Il représente une base de données majeure dans la mise en œuvre de projets de protection de l'architecture et de préservation du cadre de vie, enjeux pour lesquels la CCPEVA se mobilise.

Grâce à un travail de sensibilisation des communes, ce diagnostic du patrimoine aura vocation à être enrichi et amélioré au fil du temps pour conserver dans la durée son **caractère d'utilité publique**.

2.2 UNE TERRE D'HISTOIRE

Le diagnostic du patrimoine permet de dresser un portrait géographique et historique du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.

2.2.1 Contexte géologique et géographique

Le pays d'Évian, pays de Gavot

Le pays d'Évian se compose de 16 communes réparties sur une superficie de 144,2 km² : Publier, Évian-les-Bains, Neuvecelle, Maxilly-sur-Léman, Lugrin, Meillerie, Saint-Gingolph, Thollon-les-Mémises, Novel, Bernex, Saint-Paul-en-Chablais, Larringes, Champanges, Marin, Féternes et Vinzier.

En 2015, sa population atteignait les 34 328 habitants. Le principal pôle urbain en est la ville d'Évian-les-Bains, construite sur la rive sud du Léman, plus grand lac alpin d'Europe centrale. L'urbanisation est particulièrement dense dans les communes situées le long de la rive du Léman. Sur le plateau et au pied des massifs préalpins, des villages se développent au milieu des champs, des bois et des marais, dans un paysage aux traits ruraux.

1 Cf. Annexe 2.

Carte de Jean du Villard, 1588

Géographiquement et historiquement, il convient d'appeler le pays d'Évian « **pays de Gavot** », terme utilisé au moins dès le XVI[e] siècle afin de définir ce territoire. Le mot « Gavot » est sans doute une déformation du mot « gave », désignant les ruisseaux se jetant dans le Léman.

Dans les archives historiques, le pays de Gavot est représenté par de remarquables cartes anciennes dont certaines sont conservées aux archives communales de Thonon-les-Bains. Parmi ces représentations, la carte du lac de Genève de Jean du Villard, datée de 1588, est l'une des plus intéressante.

Les limites territoriales, à l'époque médiévale, reposaient bien souvent sur des limites naturelles, ce qui facilitait leur identification et limitait les conflits de voisinage. Divers documents d'époque médiévale attestent de frontières naturelles du pays de Gavot : la Dranse et le lieu-dit Brêt (commune actuelle de Saint-Gingolph).

Le pays de Gavot actuel est situé tout à l'est du Chablais haut-savoyard (ou français), appellation utilisée pour le différencier des Chablais valaisan et vaudois (ou Chablais suisse) avec lesquels il partage la frontière de la Morge de Saint-Gingolph. Il est particulièrement reconnaissable aux massifs des Mémises et de la Dent d'Oche, à son plateau s'étirant de Thollon-les-Mémises à Féternes, et aux pentes douces de Marin ou plus abruptes de Lugrin qui descendent vers la rive du Léman.

Le pays de Gavot repose sur d'épaisses couches d'origine glaciaire. Entre -28 000 et -25 000, le plateau du Gavot est créé par des accumulations de sédiments morainiques[1] dus au mouvement du glacier. Contre ce plateau se déposent ensuite des sédiments sablo-graveleux. Enfin, ces sédiments sont recouverts d'une dernière couche de moraine imperméable atteignant plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur à la faveur de la dernière avancée du glacier. À partir de -19 000, le glacier fond dans le bassin lémanique.

C'est sur le plateau de Gavot que se trouve l'impluvium des eaux mondialement renommée d'Évian, situé à une altitude comprise entre 800 m et 1 200 m et s'étendant sur 35 km^2. Lorsque la pluie tombe sur le plateau, environ 15% des précipitations passent dans les nappes phréatiques qui se trouvent dans les dépôts périglaciaires. Au contact de ces roches, quinze années durant, l'eau acquiert des minéraux avant de jaillir à Évian.

Le territoire géologique du pays de Gavot est également marqué par de nombreux vallums[2] morainiques, des lacs glaciaires, des drumlins[3], des nants[4] et des zones humides dont la diversité biologique est considérée comme exceptionnelle en raison de la variété des types d'habitats naturels, des plantes recensées, ainsi que par le grand nombre d'insectes

1 Amas de débris rocheux transporté par les glaciers.
2 Arcs de cercle formés par les moraines.
3 Collines allongées constituées des restes de moraine d'un ancien glacier.
4 Ruisseau ou torrent dans un vallon encaissé.

Le plateau de Gavot depuis le Mont Benand

présents. Les zones les plus remarquables sont classées ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

La vallée d'Abondance

La vallée d'Abondance appartient également au Chablais, premier chaînon des Préalpes entre le Léman et le massif du Mont-Blanc, dont la zone montagneuse (appelée Haut-Chablais) est le domaine des forêts et des alpages.

Ce massif s'est formé au cours de l'ère Tertiaire, période pendant laquelle le soulèvement des chaînes alpines a engendré des phénomènes de décollement, de glissement et de plissement de la couche sédimentaire. Les glaciations du Quaternaire ont marqué la morphologie générale des massifs et particulièrement la vallée d'Abondance, constituée de plaines alluviales de largeurs irrégulières, de lacs, de cirques (Bise) et de dépôts de moraine (vallon de Pertuis).

D'une superficie totale de 178,26 km^2, la vallée d'Abondance est frontalière avec la Suisse et se situe à 27 kilomètres d'Évian-les-Bains. Elle compte six communes : Chevenoz, Vacheresse, Bonnevaux, Abondance, La Chapelle d'Abondance et Châtel. En 2015, sa population atteignait les 5 141 habitants. Jusqu'en 1890, l'absence de route carrossable par les gorges de la Dranse en aval de la vallée vers le Léman a favorisé une relation forte avec le canton du Valais (Suisse). Ce relatif enclavement explique sans doute la conservation des traditions pastorales et d'une forte identité locale.

De nombreux cols permettent la communication vers l'extérieur de la vallée. Le Pas de Morgins (1 371 m) assure le passage vers le Val d'Illiez et Monthey en Suisse. Les cols de Bassachaux (1 778 m), de Tavaneuse (1 997 m) et du Corbier (1 237 m) communiquent avec la vallée d'Aulps où s'élèvent les vestiges d'une abbaye cistercienne. Les cols d'Ugeon (1 964 m), de Vernaz (1 815 m) et de Recon (1 733 m) assurent la liaison vers les villages de Vouvry et de Vionnaz, en Suisse. Certains d'entre eux permettent en outre, en hiver, des liaisons avec les stations de sports d'hiver des vallées voisines (domaine skiable des Portes du Soleil).

La vallée d'Abondance

La Dranse d'Abondance, au tracé sinueux, prend sa source à la Pointe de Chèsery et traverse la vallée d'Est en Ouest. De nombreux torrents affluent au fond de la vallée. Le versant droit est arrosé par les ruisseaux de La Panthiaz, d'Arvouin, de Chevenne et de Taverole, l'Eau Noire et le Nant de Darbon, tandis que le versant gauche l'est par le Malève, les Nants de la Joux Verte et d'Ouzon.

Lac de Darbon

La vallée d'Abondance abrite de nombreux lacs, qu'ils soient naturels, tels que les lacs de Fontaine (1 356 m), d'Arvouin (1 700 m), de Tavaneuse (1 806 m) et de Darbon (1 813 m), ou artificiels, tels que les lacs des Plagnes (1 181 m) et de Vonnes (1 242 m).

Le climat est de type montagnard : froid sec et neige en hiver, fraîcheur et humidité en été, favorisant une végétation étagée. Les versants jusqu'à mi-pente se couvrent de terrains cultivables et de prairies. La limite supérieure moyenne de la forêt, située à environ 1 800 m d'altitude, est composée à 90% d'épicéas. Au-delà, s'étagent les alpages de « haute montagne ».

La forêt est composée en majorité de résineux : épicéas sur les pentes ensoleillées (l'adret), sapins sur les pentes ombragées (l'ubac) et quelques rares mélèzes. Les feuillus, principalement des hêtres, sont très présents sur les communes à l'altitude peu élevée de Chevenoz, Vacheresse, Bonnevaux et partiellement à Abondance.

Un ensemble géographique contrasté

Le pays d'Évian et la vallée d'Abondance constituent donc **un ensemble géographique et géologique contrasté** au cœur du Chablais. Leurs paysages variés sont intimement liés à la montagne et au lac. De cette situation découlent des modes de vie typiques, contribuant à dessiner des **caractéristiques économiques et humaines bien spécifiques.**

Si la vallée d'Abondance est marquée principalement par la ruralité et les activités liées à l'agropastoralisme, la situation sur les rives du Léman est, quant à elle, beaucoup plus contrastée, combinant espaces ruraux et urbains, avec une polarité des villes de Thonon-les-Bains et d'Évian-les-Bains. Le plateau de Gavot forme une entité à la croisée de ces influences urbaines et montagnardes. Par voie d'eau ou de montagne, ces territoires ont développé d'étroites relations sociales, culturelles et économiques avec la Suisse voisine. C'est également une économie touristique très développée qui rassemble le pays d'Évian et la vallée d'Abondance, notamment à travers l'exploitation des domaines skiables, les loisirs de montagne et nautiques, le thermalisme et bien-sûr les nombreux atouts culturels et patrimoniaux.

2.2.2 *Évolutions historiques en pays de Savoie*

Périodes préhistorique (-5 500 à -800) et protohistorique (-800 à -121)

Vers **5 500 avant J.-C.**, des pasteurs-agriculteurs arrivent depuis l'Italie du nord par les cols alpins, tandis que d'autres remontent l'axe rhodanien : ces chasseurs-cueilleurs se sédentarisent peu à peu et la paysannerie prospère. On défriche alors les forêts au moyen de haches polies (dont l'une a été retrouvée à Meillerie). On cultive les champs et les troupeaux sont conduits dans les pâtures. Les villages se déplacent au gré des ressources.

L'existence de cités dites « lacustres », datant du **Néolithique**, a été mise en évidence dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Le début du quatrième millénaire avant J.-C. coïncide avec une intensification de l'occupation des rives lémaniques, comme en témoignent les fouilles et découvertes fortuites à Corsier, Genevray (Thonon-les-Bains) ou encore Lugrin.

Quant au **Néolithique final**, il est peu connu. En pays de Gavot, il est représenté par un seul site. À Lugrin, au lieu-dit Tourronde-ouest, un site immergé dépourvu de pilotis, mais reconnu grâce à la présence de matériel agricole, s'étend sur une soixantaine de mètres.

A l'**Âge du Bronze**, l'exploitation du minerai de cuivre favorise l'émergence d'une nouvelle civilisation appelée « Culture du Rhône », qui se répand sur l'ensemble du rivage du Léman et qui voit l'occupation humaine s'intensifier sur les littoraux comme dans les collines. Il existe alors quelques sites fortifiés de montagne près des mines et des passages alpins. Le commerce se développant, les civilisations lémaniques commencent à échanger avec ces civilisations méditerranéennes. Si les fondements de l'économie reposent toujours sur l'agriculture, l'élevage et la chasse, on assiste tout de même à d'importantes évolutions. L'artisanat fait de grands progrès grâce à la complexification des techniques métallurgiques et artisanales. De nouveaux modèles sociaux apparaissent (bien que la structure familiale demeure la plus importante), les groupes se sédentarisent et la société se hiérarchise.

Une importante transition a lieu vers -800, sans qu'il y ait de véritables ruptures avec l'Âge du Bronze. Cette époque, appelée le **1er Âge du Fer**, est marquée par la « Civilisation de Hallstatt ». Elle est initiée par la migration de populations depuis l'Allemagne et la Suisse vers le sud, apportant la métallurgie du fer. À la même époque, les populations abandonnent les villages littoraux à cause de la montée des eaux, conséquence d'une dégradation climatique. Ceci explique aujourd'hui l'immersion des pilotis des maisons dans les lacs.

Les villages permanents sont établis en montagne et dans les vallées latérales, le long des voies de passage. Les premières véritables agglomérations voient le jour et sont souvent entourées de fortifications. Le commerce se développe avec le Sud, tandis que l'usage de la monnaie tend à se généraliser. Quelques textes antiques évoquent ces peuples européens désormais appelés les Celtes.

Vers -480 débute le **second Âge du Fer** appelé « Civilisation de La Tène ». D'après les inhumations découvertes, les disparités au sein de la société diminuent. Toutefois, les textes parlent d'une société très organisée, dont les guerriers et les druides sont au sommet. Plus tard, Jules César mentionne dans *La Guerre des Gaules* un peuple très religieux qui pratiquait des rites particuliers comme le sacrifice humain.

L'Antiquité gallo-romaine (-121 à 443)

Les **Allobroges**, dont le territoire s'étend sur la plus grande partie de la Savoie actuelle et jusqu'au nord de la rivière Isère, sont une confédération de peuples celtes. Défaits par les Romains, avec qui ils ont entretenu des liens réguliers pendant les siècles précédents, ils intègrent la province de Narbonnaise en -121. Dès lors, les Allobroges sont appelés Viennois, car leur territoire dépend de la *civitas* de Vienne, élevée au rang de colonie latine par Jules César. Cette nouvelle administration jouit d'une certaine autonomie. Le territoire est composé de *pagi*, unités géographiques probablement héritées des circonscriptions tribales gauloises. Le Chablais appartient probablement au *pagus Genevensis* (Genève), même s'il ne subsiste pas d'attestation écrite. Il n'existe alors pas de *vicus* (petite agglomération) en Chablais, les plus proches étant Lausanne (*Lousonna*) et Annecy (*Boutae*). Toutefois, d'autres villes secondaires comme Annemasse et Thonon, dont le nom antique demeure inconnu, structurent le territoire gallo-romain.

Le peuplement gallo-romain du Chablais demeure à ce jour mal connu malgré de nombreuses découvertes répertoriées en pays de Gavot : pièces de monnaie, fragments d'amphores, nécropoles, statuettes, vestiges d'habitat et matériaux antiques...

Moyen-âge (443 à 1416)

En **443**, le peuple « barbare » des **Burgondes**, vaincu par les Romains, est installé en tant que peuple fédéré

en *Sapaudia*, traditionnellement traduit par « Pays des sapins ». Ce territoire englobe la région lémanique et s'étend jusqu'au Jura et au Plateau suisse (*Schweizer Mittelland*). Mais le royaume que les Burgondes vont peu à peu tisser est beaucoup plus large, atteignant les Vosges au nord et la Durance au sud. Ce peuple germanique se mélange aux Gallo-Romains, puis devient catholique avec la conversion du futur roi Sigismond.

Bien que la *Sapaudia* soit conquise par les rois francs en **534**, la législation des Burgondes demeure en place jusqu'à l'époque carolingienne. Les **peuples mérovingiens** sont généralement connus grâce à leurs nécropoles, leur habitat nous étant presque inconnu. Dans le pays de Gavot, ont été découvertes les nécropoles de Saint-Paul-en-Chablais (lieu-dit Vers le Four), Publier (lieu-dit Avonnex) et Champanges (lieu-dit Vers les Cheneviers).

En janvier **888**, à la mort de Charles III le Gros, dernier successeur de Charlemagne, l'empire est disloqué. En Transjurane, région située entre le Jura et les Alpes Pennines, le duc Rodolphe réunit à l'abbaye de Saint-Maurice ses fidèles et se couronne lui-même roi du nouveau **royaume de Bourgogne**. Le choix du lieu n'est pas anodin : il s'agit d'associer à son accession au trône l'une des plus vieilles abbayes d'Occident et un haut lieu carolingien qui doit plaider en faveur d'une continuité du pouvoir. Ce royaume ne comptera que quatre souverains et sera réuni au **Saint-Empire germanique** en 1032, au décès sans héritier du roi Rodolphe III.

Parallèlement, l'aristocratie telle qu'elle sera établie à l'époque féodale commence à se structurer, et les hiérarchies ultérieures sont déjà en place. Les lignées deviennent un élément essentiel de la société politique en Transjurane. Trois comtes de Genève sont connus, de même qu'une partie de leur parenté. La transmission de la charge se fait au sein d'une parenté élargie, et non pas de père en fils. Au même moment, dans le pays de Vaud, une famille se comporte déjà en seigneurs, et leur groupe familial se réduit progressivement au lignage. C'est ce que l'on appelle « le tournant de l'an mil », c'est-à-dire la transition progressive entre la période carolingienne et la période médiévale.

Au **Moyen Âge féodal**, le Chablais et le pays de Gavot font sans doute rapidement partie des possessions savoyardes, en témoigne l'accord que donne Amédée III de Savoie pour la fondation du prieuré de Meillerie vers 1130. Si les sources sont peu nombreuses pour le XII^e^ siècle et la première moitié du XIII^e^ siècle, leur nombre augmente par la suite et permet essentiellement de connaître la vie des familles seigneuriales et de l'administration savoyarde. Les terres du pays de Gavot sont alors principalement détenues par les familles d'Allinges (Thollon, Meillerie, Larringes, Évian), de Bex (Maxilly, Saint-Paul, Bernex), de Féternes (Féternes, vallée d'Abondance), de Neuvecelle (Neuvecelle). La vie des habitants du Gavot et de la vallée d'Abondance est en revanche moins facile à appréhender : soumis à leurs seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques, ils laissent peu de traces dans les archives.

Dès la première moitié du XI^e^ siècle, l'opposition Genève/Savoie est en place. Elle durera plusieurs siècles et impliquera tous les acteurs de la région lémanique. À partir de la **fin du XI^e^ siècle**, le Chablais voit la fondation de nombreux établissements religieux dans les vallées et sur les rives du Léman. Les plus connus, telles les abbayes d'Abondance et d'Aulps, ont bénéficié ces deux derniers siècles de plusieurs études. Dans leur ombre, les prieurés de Meillerie et de Saint-Paul ont peu à peu sombré dans l'oubli.

Mieux connu grâce au plus grand nombre d'archives conservées, le **XIII^e^ siècle** voit le déplacement du centre de châtellenie de Féternes à Évian, l'accroissement du pouvoir des chanoines de Meillerie, le développement de l'Abbaye d'Abondance, la fondation du prieuré de Saint Paul et la construction des châteaux de Saint Paul et d'Évian.

Au Moyen Âge féodal, le pays de Gavot s'est donc couvert jusqu'au **XV^e^ siècle** de constructions dont certaines sont parvenues jusqu'à nous : il s'agit essentiellement de **châteaux** ou maisons fortes, de **lieux de cultes** et de **structures sanitaires** situées le long de la route des bords du lac (maladières et hôpitaux).

Période moderne (1416 à 1792)

L'époque moderne, et en particulier le **XVI^e^ siècle**, est un temps de conflits à la fois territoriaux et religieux en Savoie. Le pays de Gavot et la vallée d'Abondance sont toutefois tenus à l'écart de la Réforme par la présence des Valaisans catholiques. Une nouvelle frontière à la Morge de Saint-Gingolph est négociée à leur départ. La proximité avec la France au **XVII^e^ siècle**, puis les timides progrès sociaux et économiques du royaume de Sardaigne auquel la Savoie est rattachée au **XVIII^e^ siècle** favorisent la percée de l'esprit révolutionnaire en Savoie.

D'un côté, les débuts du tourisme thermal à Évian voient la famille royale de Savoie séjourner dans la ville (1773, 1775 et 1784) et la noblesse danser au Bois du bal à Maxilly dans la propriété des barons de Blonay. De l'autre, on se bat toujours pour survivre ou payer le rachat des droits féodaux. La population commence à s'agiter et l'on critique de plus en plus ouvertement le régime du roi de Sardaigne.

En **1789**, les habitants de Saint-Paul refusent de payer l'impôt, puis en février 1792 une émeute dure une journée entière. En outre, de nombreux Savoyards émigrent en France et à Paris, tandis que de nombreux nobles français fuient leur pays par la Savoie, à commencer par les frères de Louis XVI. La menace est donc prise au sérieux par le roi sarde qui fait garder les frontières de Savoie par l'armée. Dès le 2 août 1792, une légion des Allobroges est créée par l'Assemblée législative. L'armée française, qui pénètre en Savoie le 22 septembre de la même année, trouve une population relativement acquise à ses idéaux. En deux mois seulement, la Savoie devient département français.

Période contemporaine (depuis 1798)

L'**époque contemporaine**, qui a débuté en Savoie en septembre 1792 à l'occasion de l'invasion des armées de la République française, couvre plus de deux siècles de bouleversements notamment dus à l'**ère industrielle**. L'exploitation des carrières de pierres de Meillerie puis celle de l'eau d'Évian© en sont les meilleurs exemples. Viennent ensuite le développement du **tourisme thermal** à la Belle Époque puis un **tourisme hivernal** dans la seconde moitié du XX^e^ siècle.

La **Seconde Guerre mondiale** a également fortement marqué le pays de Gavot et la vallée d'Abondance. Peu après la conférence d'Évian de juillet 1938, qui vise à sauver les Juifs d'Allemagne et d'Autriche, la guerre est déclarée. Novel et Saint-Gingolph, où existe alors un tunnel menant en Suisse, deviennent des lieux d'exfiltrations pour les Juifs de France. L'un des premiers réseaux de la Résistance naît d'ailleurs dans le pays de Gavot : il s'agit d'un groupe socialiste qui installe son poste de commandement à Lugrin et publie un journal clandestin destiné à faire contrepoids à la propagande du régime de Vichy.

En novembre 1942, l'armée italienne qui occupe la région installe un poste de douane à Novel. Les soldats s'installent également à Amphion, Évian et Saint-Gingolph, soit le long des frontières. L'institution du S.T.O. en 1943 pousse un grand nombre de jeunes Chablaisiens et Français à se cacher dans les montagnes, tandis que d'autres intègrent la Milice fondée au même moment.

Après le conflit mondial, les carrières de Meillerie sont temporairement fermées tandis que la Société des Eaux Minérales d'Évian voit sa production et ses profits décoller grâce à la construction d'une nouvelle usine à Amphion, jusqu'à laquelle est notamment acheminée l'eau de la source Cachat. Parallèlement, les villages d'altitude tirent profit de « l'or blanc » en développant, à partir des années 1950, le tourisme hivernal grâce à l'aménagement de stations de sports d'hiver : Thollon, Bernex, Châtel, La Chapelle d'Abondance et Abondance.

2.3 LES GRANDES THÉMATIQUES PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES DU PAYS D'ÉVIAN ET DE LA VALLÉE D'ABONDANCE

C'est en regard de ces évolutions géographiques et historiques, que le diagnostic des ressources patrimoniales, paysagères et architecturales de l'actuelle communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a été réalisé. Sa déclinaison commune par commune permet de dégager des thématiques fortes associant les caractéristiques de la vallée d'Abondance et celles du pays d'Évian. Cette approche permet de révéler les spécificités et les complémentarités existantes entre les deux territoires aujourd'hui réunis.

2.3.1 Un paysage riche de diversités

Le territoire du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance se divise en trois grandes entités bien distinctes :

- au sud : la moyenne montagne constituée du massif du mont de Grange, de la vallée d'Abondance, des massifs des Cornettes de Bise, de la Dent d'Oche et des Mémises.
- au centre : le plateau de Gavot.
- au nord : la côte sud-est du Léman, de Saint-Gingolph à Publier.

Sept unités paysagères constituent le territoire :

- **La haute vallée d'Abondance**, dont les villages (Châtel, La Chapelle d'Abondance et Abondance), situés sur la basse terrasse non inondable de la Dranse, sont formés d'un habitat semi-dispersé généralement installé sur des replats au-dessus des premières pentes et principalement sur l'adret. Les prairies entourent ces villages en fond de vallée. Des prés sont également présents sur les premières pentes douces, tandis que les pentes plus abruptes sont boisées. En altitude, les alpages installés sur la lande naturelle sont ponctués de chalets isolés ou de véritables petits hameaux.
- **La basse vallée d'Abondance**, dont les villages (Bonnevaux, Vacheresse et Chevenoz) sont situés au centre des deux larges terrasses qui surplombent la vallée de la Dranse (à l'exception de Bonnevaux situé en surplomb d'une vallée adjacente). Les pentes douces sont occupées par des prés et des champs, tandis que les plus abruptes sont recouvertes de forêts ponctuées de clairières. En altitude, de petits alpages sont installés sur des clairières artificielles.
- **Le plateau de Gavot**, dont les villages (Vinzier, Féternes, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais et Champanges) sont disséminés et installés en général sur un rebord de côte ou au pied d'une pente, à proximité d'un ruisseau. Ils sont entourés de jardins vergers et de parcelles de prés eux-mêmes entourés d'un bocage lâche. Les pentes fortes sont boisées avec parfois la présence de pâturages.
- **Le massif de la Dent d'Oche**, dont les villages (Novel, Bernex et Thollon-les-Mémises) reprennent la même configuration qu'en vallée d'Abondance, avec toutefois une influence de l'unité paysagère du plateau de Gavot (villages implantés à proximité de ruisseaux et bocage très lâche entourant les prés et les champs à Bernex et Thollon-les-Mémises).

Les Mémises, la Dent d'Oche et la Pointe de Pelluaz

- **La côte de Lugrin à Évian-les-Bains**, dont les villages (Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle et Évian-les-Bains) sont implantés sur le bord de la terrasse haute de la côte, à l'exception de quelques petits ports de pêche, puis balnéaires, qui se sont implantés sur les berges du lac. Évian-les-Bains, ancienne ville fortifiée et portuaire, est située immédiatement sur la rive du lac. Les espaces agricoles surplombent la terrasse de la côte tandis que les fortes pentes au sud sont occupées par la forêt et quelques clairières.
- **Saint-Gingolph - Meillerie**, dont les villages sont enserrés entre le lac et la montagne. Densément urbanisés en raison du relief, ils sont surplombés d'une petite couronne de jardins et vergers, puis des pentes de la montagne boisées de façon quasi continue.
- **Publier et Marin** (comprises dans l'unité de l'agglomération de Thonon-les-Bains), dont les petits villages centre sont situés sur la première terrasse et entourés de hameaux dispersés ceinturés par des jardins et vergers. Les espaces agricoles occupent les pentes douces tandis que les plus fortes sont recouvertes par la forêt. En contrebas de la première terrasse, les espaces agricoles et naturels traditionnels sont soumis à une urbanisation linéaire banale.

L'organisation traditionnelle de ces unités paysagères, telles que décrites ci-dessus, évolue fortement en raison de la pression démographique et de la diminution des effectifs agricoles (reboisement des zones d'alpages et fermeture des paysages).

Au-delà de ces espaces anthropisés, le territoire compte de nombreuses **zones naturelles de qualité** : zones humides, massifs montagneux, sites lacustres, où des espèces animales et végétales très diversifiées et parfois extrêmement rares s'épanouissent. Le sud du territoire est colonisé par des espèces caractéristiques des

zones de montagnes alpines (mouflon, chamois, aigle, lys martagon, chardon bleu, etc.), jusque sur la partie montagneuse du plateau de Gavot. Au niveau de la rive du Léman, les espèces sont plus lacustres et maritimes (mouette, grèbe huppé, etc.). Diverses mesures de classement et de protection ont été prises par les Communes, conscientes de la nécessité de préserver l'environnement et le patrimoine naturel (arrêtés de biotope, classement Natura 2000, site classé Dent d'Oche Cornettes de Bise, labellisation RAMSAR de l'impluvium d'Évian, etc.).

2.3.2 Un habitat traditionnel préservé

Si l'habitat traditionnel de la vallée d'Abondance se distingue de celui du pays de Gavot, il existe cependant des caractéristiques similaires. Le type d'habitat est dit semi-dispersé, c'est-à-dire que la majeure partie de la population habite dans des villages où les maisons se massent en groupe autour des terres pâturées et cultivées. Ces maisons sont essentiellement des fermes qui abritent sous un même toit les familles d'agriculteurs (*pars urbana*) et leur troupeau (*pars rustica*). La provenance des matières premières qui ont servi à la construction de ces fermes est locale. Ainsi, l'habitat de la haute vallée d'Abondance, où le bois est plus présent (essence d'épicéa), se singularise de celui de la basse vallée et du pays de Gavot, où la pierre est principalement utilisée en raison de la présence de nombreuses carrières. Autre caractéristique commune, la couverture des toitures était traditionnellement faite de planchettes de bois d'épicéa clouées en couches superposées appelées tavaillons.

On distingue sur le territoire **cinq entités architecturales** :

- **Le style de la « Haute vallée d'Abondance »** : il se caractérise par une habitation sur l'avant et une étable sur l'arrière. La construction est adaptée à la pente, avec une cave semi-enterrée et des accès directs à tous les niveaux de plain-pied : en façade pour la cave, sur le côté par une petite cour abritée appelée *cortna* pour l'habitation et l'étable et par l'arrière pour la grange. Le soubassement est en maçonnerie (cave et parfois premier niveau d'habitation) tandis que les deux ou trois niveaux supérieurs sont en bois (deux niveaux de granges et parfois un niveau d'habitation). On parle d'habitat traditionnel pierre et bois à dominante bois. Plusieurs balcons (galerie pour desservir l'habitation, solaret[1] avec perches pour le séchage des récoltes) ponctuent la façade. Les galeries sont aussi décoratives, car les habitants en ont taillé les palines (planchettes verticales de la balustrade) dont les motifs représentent des fleurs, des feuillages ou des figures géométriques, répétés sur toute la longueur et souvent différents d'une galerie à l'autre. L'ensemble est généralement peint de couleurs vives ou pastel.

Ferme traditionnelle à Abondance

À proximité de la ferme se trouve un bâtiment annexe, le grenier. Les risques d'incendie étant élevés dans la ferme, la famille construisait ce bâtiment séparé, en bois, isolé de l'humidité et des rongeurs par des piles de pierres plates. Il permettait de conserver les biens les plus précieux : semences, habits du dimanche, provisions, quelques bijoux et papiers de famille. Une des particularités de l'habi-

1 *Galerie destinée au séchage des récoltes.*

tat de la vallée est la ferme double, autrefois occupée par deux familles parentes. L'axe du toit partage en deux parties égales grange, étable et logement, répartis symétriquement de part et d'autre d'un mur mitoyen ou d'un couloir. Les deux cuisines sont au centre et en allant vers les extrémités, on trouve la chambre des parents (le *pèle*), pièce à vivre, car la seule chauffée grâce au poêle, puis les autres chambres. En période estivale, cette maison est délaissée au profit d'une habitation plus rudimentaire située dans les alpages : le chalet d'alpage. Généralement construit avec les matériaux trouvés sur place (pierre et bois), le chalet d'alpage se caractérise par sa simplicité : une pièce à vivre où l'on fabrique le fromage, une cave, une étable et une grange utilisée comme chambre.

- **Le style de la « Basse vallée d'Abondance »** : comme en haute vallée, la construction s'adapte à la pente, avec une cave semi-enterrée et un accès direct à la grange par l'arrière. Il s'en distingue toutefois, car la cave, le rez-de-chaussée et le premier étage sont en maçonnerie, alors qu'un bardage de bois est présent uniquement sur la grange dans les combles. L'entrée dans l'habitation se fait en façade ou sur le mur gouttereau[1] parfois par une *cortna*. Les encadrements des ouvertures sont en calcaire, bois, granit, ainsi qu'en marbre gris ou rose (particularité locale issue notamment des carrières de La Vernaz). Ces constructions, souvent de grand volume, sont également jouxtées de greniers. Comme pour la haute-vallée d'Abondance, des chalets d'alpages aux mêmes caractéristiques sont occupés durant l'été.
- **Le style « Massif de la Dent d'Oche »** : en altitude, l'habitat est massif et adapté à la pente, avec une cave semi-enterrée et un accès direct à la grange par l'arrière. La cave, le rez-de-chaussée et le premier étage sont maçonnés. L'entrée dans l'habitation s'effectue par la façade ou sur le mur gouttereau, avec parfois une *cortna*. Les encadrements des ouvertures sont en calcaire, en bois, ou en granit. Ce style se rapproche de la basse vallée d'Abondance, mais se distingue notamment par la présence d'auvent. En fond de vallée, Bernex est typique d'un village-tas[2] avec une implantation désordonnée du bâti. Comme en vallée d'Abondance, les alpages sont parsemés de chalets d'alpages dont les caractéristiques générales sont semblables.
- **Le style « Rives du Léman »** : la rive est ponctuée de multiples bourgs à l'urbanisme dense avec des rues étroites, le long de ports avec cales, quais, petites jetées et berges d'accostage non aménagées. Ce style se caractérise par une forte présence de l'architecture balnéaire cossue. L'architecture en pierre est dominante. La couverture est généralement en tuiles en écailles ou losanges. Les décors sont de caractère urbain (briques vernissées, balcon aux ferronneries ouvragées, etc.). À Évian-les-Bains, un habitat balnéaire particulièrement cossu, environné de parcs aux essences exotiques, complète les bourgades plus anciennes des environs, à partir du XVIII[e] siècle (par exemple le jardin votif Anna de Noailles). À Publier, l'habitat balnéaire prend des formes plus rurales.
- **Le style « Plateau de Gavot »** : il se distingue par la présence de villages-tas à l'habitat disjoint, notamment dans le secteur oriental du plateau. De grandes fermes monobloc parfois avec décrochement de façade et loge sur colonne de pierre, se juxtaposent avec de petites fermes en longueur (deux, trois ou quatre travées le long d'un espace de travail : habitation, grange, écurie, atelier et stockage). La présence d'escaliers extérieurs en bois ou en pierre, d'une loge ouverte, d'une cave peu enterrée et d'un rez-de-chaussée surélevé est une particularité de ce style.

L'habitat du Gavot et des rives du Léman, moins impressionnant que celui des vallées, n'a malheureusement pas été étudié alors qu'il disparaît progressivement, victime de restaurations et d'aménagements modernes. L'habitat traditionnel de la vallée d'Abondance a quant à lui fait l'objet d'une attention particulière lors de l'Inventaire du patrimoine en 1993. L'architecture évianaise a fait pour sa part l'objet d'une étude par le conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie en 2007.

1 Mur terminant la toiture d'une construction et recevant les eaux, par opposition au mur pignon.
2 Type d'habitat où les maisons d'un village sont groupées de façon non linéaire, par exemple autour d'une église.

2.3.3 *Le patrimoine religieux*

L'une des particularités du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance est de posséder trois monastères : Abondance (1108-1761), Meillerie (vers 1130-1752) et son voisin distant de quelques kilomètres seulement, Saint Paul (vers 1200-1792). Ces trois sites font, depuis 2009, l'objet d'études historiques et archéologiques qui en ont totalement renouvelé la connaissance.

Ils ne forment toutefois pas un ensemble cohérent. N'étant pas uniquement des bâtiments à vocation religieuse, ils illustrent chacun à leur manière le contexte lié à leur fondation. L'Abbaye d'Abondance est un établissement montagnard correspondant à une volonté d'un certain érémitisme de ses occupants. Le prieuré de Meillerie est une résidence seigneuriale et défensive pour le prévôt du Mont-Joux. Le prieuré de Saint Paul est quant à lui un site funéraire dynastique pour la famille seigneuriale de Blonay. Ces disparités permettent de comprendre l'ensemble du développement du monachisme en Europe occidentale au XII[e] siècle. En ce sens, ces trois sites sont complémentaires et ouvrent largement le champ des thématiques à explorer :

- **L'architecture monastique d'une abbaye de montagne** : l'abbaye d'Abondance est le plus important des trois sites. Il s'agit d'un des plus anciens monastères fondés en Chablais et son rayonnement a largement dépassé les frontières de la Savoie. Éloignée des centres de pouvoir des bords du Léman, l'abbaye, construite à flanc de montagne, s'est épanouie architecturalement du XII[e] au XVIII[e] siècle, à mesure que sa situation spirituelle et matérielle évoluait. Bien que connue principalement pour ses peintures murales gothiques, son histoire a fait l'objet ces dernières années d'un regain d'intérêt auprès des historiens et des archéologues. Dès lors, sa mise en valeur, qui s'attachait principalement aux peintures et à la riche collection d'art sacré (objets et vêtements liturgiques, peintures, sculpture, orfèvrerie, etc.) pourrait évoluer dans les années à venir.

Abbaye Notre-Dame d'Abondance

- **L'architecture fortifiée d'un centre seigneurial lémanique** : le prieuré de Meillerie, dont les vestiges datent principalement du XIII[e] siècle, ne fait pas l'objet d'une mise en valeur patrimoniale. Le site était pourtant l'un des centres de pouvoir les plus importants du pays de Gavot. À l'origine entièrement fortifié, son aspect a été fortement remanié au XIX[e] siècle. Il conserve toutefois son impressionnante tour de défense, sa chapelle prieurale et l'ancien logis des religieux partiellement amputé. Outre le bâti, l'histoire des lieux est bien connue grâce à la conservation des archives de l'ancien prieuré. Celles-ci révèlent le fonctionnement administratif, judiciaire et économique de cette résidence des prévôts du Grand-Saint-Bernard aux époques médiévale et moderne. L'approfondissement des recherches historiques et archéologiques menées par Sidonie Bochaton depuis 2009 permettra au service Pays d'art et d'histoire de valoriser à la fois le site et son important fonds archivistique, en collaboration

Prieuré de Meillerie

l'association pour la restauration du prieuré de Meillerie qui a ouvert en 2018 une salle d'archives et d'exposition « Le logis du prieuré », présentant l'histoire de Meillerie et des Meillerons.

- **L'architecture funéraire d'une nécropole dynastique** : beaucoup moins bien conservé que les deux précédents monastères (il est d'ailleurs le seul des trois à ne pas être protégé au titre des Monuments historiques), le prieuré de Saint Paul se dresse au centre du plateau de Gavot. Fortement dénaturé au fil des siècles, seulement deux parties en subsistent : l'église prieurale et l'aile nord du carré claustral des moines bénédictins. Quant aux archives, toutes ont disparu sans laisser de trace. Pourtant, une étude historique commandée par la mairie en 2014 a permis de restituer au prieuré une partie de son histoire. Fondé aux alentours de l'an 1200 par les seigneurs de Saint Paul, il était la nécropole dynastique de la famille de Blonay. Du XIII[e] au XIX[e] siècle, les dépouilles des membres de cette famille seigneuriale, dont son dernier représentant, l'ancien maire d'Évian Énnemond de Blonay, y ont été inhumées. La valorisation du clocher reconstruit en 2012 et de la pharmacie (1826-1950) de la Maison des Sœurs, ainsi que la restauration et la protection de la chapelle funéraire redonnent à ce site une partie de son prestige d'autrefois.

Chapelle funéraire de la famille de Blonay

- **Autres lieux de cultes et pratiques religieuses** : Au-delà de ces trois sites majeurs, un réseau d'églises paroissiales, de chapelles, d'oratoires et de croix de mission jalonne le territoire. Chacun de ces édifices présente des particularités et témoigne de l'importance de la vie religieuse. Le mobilier (autels, tableaux et statuaire), l'architecture et les décors y sont souvent remarquables. Parmi les chapelles, citons celle de Darbon à Publier, dédiée au culte catholique russe (construite dans les années 1960 en lien avec une colonie de vacances qui accueillait les enfants de la diaspora russe de l'internat Saint Georges de Meudon). La présence de peintures murales et d'icônes, de même que son architecture, font de cet édifice une véritable originalité dans le paysage religieux local.

Du Moyen Âge (chapelle de Château-Vieux à Féternes, chapelle de Vieille-Église à Lugrin, chapelle Saint-Étienne de Marin) au XX[e] siècle (chapelle de Plaine-Dranse à Châtel, chapelle de Champeillant à Féternes), les différents styles architecturaux (gothique, baroque, néoclassicisme sarde, etc.) s'y retrouvent. Saint François de Sales (1567-1622), qui fut missionné dans le Chablais de 1594 à 1598 pour lutter contre la propagation de la Réforme, est très présent dans l'art sacré du territoire (tableaux, statues et reliques). La présence à Évian-les-Bains d'un temple protestant est à noter. Il témoigne de l'influence de la Réforme sur les rives du Léman à partir du XVI[e] siècle. Ainsi, l'omniprésence de la religion catholique sur le territoire se trouve nuancée par l'existence d'une communauté protestante.

Ces différents éléments du patrimoine religieux bâti s'accompagnent de pratiques, de rites et de croyances religieuses encore très vivaces, tels que les pèlerinages, comme celui de Notre-Dame de La Paraz à Vacheresse lors de la Pentecôte, mais aussi les processions, les bénédictions, etc. Si depuis plus d'un demi-siècle, les pratiques et les rites ont beaucoup évolué, ils demeurent néanmoins des marqueurs incontournables de la vie de nombreux habitants du territoire.

2.3.4 L'agropastoralisme, la viticulture et la pêche

L'agriculture est un élément commun à l'ensemble du territoire. En effet, les racines agricoles et rurales d'une majeure partie de la population font naître un regard particulier sur cette activité qui prend toutefois des formes variées selon les lieux où l'on se trouve. Les habitants de la vallée d'Abondance et de la partie orientale du Pays de Gavot ont de tout temps pratiqué l'agropastoralisme, tandis que les habitants de l'ouest du plateau et des rives du Léman se tournaient plutôt vers la vigne et les cultures, voire vers la pêche.

L'agropastoralisme connaît sans doute son apogée au XIX[e] siècle avec notamment la reconnaissance de la race bovine Abondance en 1895. Si aujourd'hui l'agropastoralisme est moins visible en pays de Gavot que dans la vallée d'Abondance, il n'en demeure pas moins que certains exploitants perpétuent cet ancien mode de vie.

Cette pratique agricole commune aux montagnes du territoire s'accompagne de nombreuses traditions telles que les fêtes lors des estives localement appelées *emmontagnée* et *démontagnée*. La pratique de l'agropastoralisme est complémentaire de l'activité touristique hivernale. Le développement de la production du fromage Abondance depuis l'obtention de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) en 1990, et le développement de la vente en direct ont permis le maintien d'une agriculture encore relativement importante, même si les effectifs agricoles ont tout de même diminué. Au nord du territoire, l'urbanisation et la pression foncière ont davantage restreint la part des actifs agricoles au sein de la population.

À partir du XIX[e] siècle, mais surtout au XX[e] siècle, la solidarité agricole se matérialisait par la création de fruitières, c'est-à-dire d'ateliers de fabrication dans lesquels plusieurs producteurs locaux mettaient en commun le lait de leur troupeau pour le transformer en fromages. Si elles ont, pour la plupart, aujourd'hui disparu, les fruitières restent dans la mémoire collective des établissements économiques et d'anciens lieux de sociabilité très importants. D'ailleurs, la « renaissance » de certaines d'entre elles (à La Chapelle d'Abondance et Vinzier) provoque un vif intérêt de la part de l'ensemble de la population locale.

Notons également, la présence d'un **vignoble d'appellation d'origine protégée (AOP)** à Marin. Cette dénomination géographique des Vins de Savoie se situe au bord du Léman sur les coteaux et les terrasses des communes de Marin et Publier. Le vignoble représente aujourd'hui 14 hectares et il conserve un mode

de conduite de la vigne unique : les « crosses ». Il s'agit d'une pratique de taille dans laquelle les vignes poussent le long de troncs écorchés de châtaigniers plantés en terre. Cette pratique serait liée au passage de Napoléon qui recrutait des soldats pour ses campagnes d'Italie. À leur retour, ils auraient adapté un système rencontré en Italie : faire grimper la vigne sur des arbres vivants. Cette technique permettait d'augmenter la production et ainsi les revenus, puisque sur un terrain de petite taille (au départ un simple jardin), on accroissait sensiblement le rendement.

La pêche dans le Léman est également une pratique importante. On y pêche depuis plus de 1 000 ans la féra, le brochet, la perche, la lotte, l'écrevisse, etc. La pratique professionnelle est accompagnée d'une pratique amateur, aussi bien sur le Léman qu'en rivières ou en lacs de montagne (truite fario, truite arc-en-ciel, hybride, vairon, etc.), qui touche de nombreux passionnés. Signalons que dans la Dranse d'Abondance et plus particulièrement dans les ruisseaux de Chevenne, qui coule à La Chapelle d'Abondance, et La Serve à Abondance, se trouve depuis des milliers d'années une espèce de truite autochtone sauvage : la truite fario méditerranéenne. Les nageoires pectorales de ce poisson sont très développées lui permettant ainsi de résister au courant du torrent.

La Maison du Fromage Abondance et le projet de Maison de l'eau et de la pêche à Évian-les-Bains montrent, entre autres, l'intérêt du territoire pour les questions relatives à l'économie agricole. En s'appuyant notamment sur ces deux établissements, le service Pays d'art et d'histoire pourra envisager de nombreuses pistes de valorisation.

2.3.5 Le patrimoine ethnologique

Le patrimoine ethnologique s'illustre par les traditions et les savoir-faire, notamment à travers les matériaux, la frontière, les échanges et la diplomatie, ainsi que la gastronomie.

Les matériaux

Le bois est partout et en toutes circonstances utilisé :

- ***dans l'habitat :*** en vallée d'Abondance, l'habitat est majoritairement bâti en bois. À l'exception d'un sous-bassement en pierre, la totalité de la maison est en bois (construction en madriers, charpente et couverture). En pays de Gavot, le bois n'est utilisé que pour les charpentes et leur couvrement : ce sont, comme en vallée d'Abondance, les fameuses planchettes de bois d'épicéa appelées tavaillons (les maisons, de même que les chalets d'alpages, y sont majoritairement construits en pierre). L'habitat est aménagé de meubles en bois souvent richement décorés et sculptés (rosaces, cœurs, etc.). Il est chauffé au bois.
- ***dans l'économie :*** la présence importante de forêts sur le territoire induit l'existence de nombreuses scieries (même si un déclin est amorcé depuis le milieu du XX^{e} siècle) et de divers métiers liés au travail du bois : bûcherons, scieurs, menuisiers, charpentiers, ébénistes. Le bois est utilisé pour les pressoirs qui serviront à produire du vin et de l'huile, qui seront ensuite conservés dans des tonneaux ou dans des gerles de bois. Les productions locales, y compris le bois acheminé sur les rives du lac par flottage, sont emportées sur des embarcations de bois tout autour du Léman pour y être vendues.
- ***dans le quotidien :*** le bois sert pour le mobilier (armoires, coffres, lit, tables, etc.). Coupé en bûche, il va servir à chauffer la maison. Jusqu'à très récemment, la majorité des objets dans les maisons étaient en bois, des cuillères aux seaux, en passant par les moules à fromage. En vallée d'Abondance, certains habitants sculptent à l'Opinel des colombes, composées de deux morceaux d'épicéa taillés en fines lamelles sculptées puis dépliées tel un éventail pour former la queue et les ailes et emboités l'un dans l'autre. Cet objet traditionnel protège les maisons ou les nouveau-nés lorsqu'il est accroché au-dessus du berceau selon la croyance populaire, et était offert comme cadeau de fiançailles. Des bassins de bois existent encore dans les villages.

La pierre :

- ***calcaire de Meillerie :*** utilisée dès l'époque médiévale en raison de ses qualités non gélive[1] et sa solidité, la pierre dite de Meillerie se retrouve dans les maçonneries du prieuré, mais aussi dans nombre de bâtiments de Genève, dont la gare de Cornavin et le Palais des Nations, siège européen des Nations-Unies. Les blocs de pierre étaient transportés sur le Léman grâce à des barques plates aux voiles latines. L'exploitation prendra son envol au cours du XVIII^{e} siècle à la carrière de « la Balle » au Locum et connaîtra son âge d'or au siècle suivant, avant de décliner suite à la Première Guerre mondiale. Le débit était considérable, on compta jusqu'à 450 ouvriers : mineurs, casseurs, tailleurs, chargeurs, contremaîtres, manœuvres, apprentis. Les conditions de travail étaient très difficiles : journées de travail de 13 heures, sécurité aléatoire, absence de protection sociale, etc. De nombreuses grèves jalonnèrent l'histoire de Meillerie. Elles furent l'un des facteurs du déclin de la carrière en combinaison de la suppression de la zone franche, de la concurrence suisse, du refus de la modernisation, et surtout du développement de l'utilisation du béton. Aujourd'hui, l'association Lou Vionnet se mobilise notamment pour préserver l'histoire des carrières de Meillerie.
- ***calcaire rouge :*** particulièrement présent dans la vallée d'Abondance, où il est utilisé pour les encadrements des portes et fenêtres, on en trouve également ponctuellement dans le pays de Gavot, par exemple dans le nant du Locum à Meillerie. La partie supérieure des contreforts de la chapelle prieurale de Meillerie est d'ailleurs construite dans ce matériau également appelé « couche rouge ». Cette pierre, fortement résistante au froid et au gel, était très utilisée en vallée d'Abondance pour les chaînages et encadrements des bâtiments religieux telle la chapelle Saint-Didier au Mont à Abondance, ou encore des maisons cossues.
- ***tuf :*** cette pierre affleure dans le pays de Gavot en raison des nombreux ruisseaux. Elle est donc particulièrement représentée dans l'architecture de toutes les époques. En outre, sa légèreté ainsi que sa bonne résistance à la compression, en font un matériau de choix pour les voûtements.
- ***molasse :*** cette pierre sédimentaire et très tendre était particulièrement utilisée dans l'architecture pour les éléments à décorer tels que les portes, les fenêtres, les supports de voûtements, les ogives, les clés de voûte, les chapiteaux, etc. La molasse était importée de Genève ou du pays de Vaud. On la retrouve dans les bâtiments religieux d'Évian, Meillerie, Abondance, ainsi que dans certaines maisons du bord du lac. Cette roche résiste cependant mal à l'humidité et au gel.
- ***charbon :*** non loin de l'alpage de Darbon (Vacheresse), se trouvent d'anciennes mines de charbon dans deux secteurs différents. Au XIX^{e} siècle, on y exploitait cette roche pour en extraire plus de 1 000 tonnes par an. Cependant, l'activité fut rapidement abandonnée du fait des difficultés de transport du charbon des mines, situées à 1600 mètres d'altitude, jusqu'au fond de vallée. Il fut envisagé dans les années 1890 d'y construire un câble, mais ce projet ne fut jamais réalisé. On extrayait le charbon durant l'été ; il était alors stocké sur des esplanades avant d'être redescendu durant l'hiver jusque dans des hangars situés à La Revenette. D'autres affleurements existent dans le secteur.
- ***ardoise :*** à Châtel, des ardoisières ont été exploitées du XIX^{e} siècle jusqu'en 1986. Le gisement qui appartient au Lais de la Brèche du Chablais est localisé entre la cascade de l'Essert (au sud) et le ruisseau de Sous-les-Nants (au nord) où s'élève une falaise dont la base, entre environ 1 200 m et 1 300 m d'altitude, est percée de galeries d'une centaine de mètres de long (aujourd'hui fermées). Les premiers écrits mentionnant leur exploitation en 1867 expliquent alors que des concessions plus anciennes ont été abandonnées et que six exploitations sont alors en activité, il ne reste que trois sites exploités en 1986. L'exploitation est familiale (concession d'une galerie par famille), certains vivaient d'ailleurs à l'année avec femmes et enfants sur le site. En général, l'activité s'est transmise au sein des familles Thoule, Grillet, Breze, Dunand, Vuarand, Marchand et Troillet. Les galeries sont perforées à la barre-à-mine ou au perforateur et plus tard à la poudre noire. Les blocs sont transportés par traîneau ou par un système de rail, ils sont ensuite fendus, débités et façonnés dans les ateliers. Les ardoises sont alors acheminées par câble jusqu'à la route. Entre 1867 et 1986, on estime à 10 millions le nombre d'ardoises extraites à Châtel. Le terrain est relativement instable et des éboulements se succèdent jusqu'au 30 avril 1986 à 14h lorsqu'une bonne moitié de la falaise s'effondre à la sortie des galeries (100 000 m^{3} de rocher !). Devant les menaces provenant de la falaise, l'exploitation cesse alors définitivement.

1 Sensible au gel.

La chaux :

De nombreux fours à chaux existaient dans la région de Saint-Gingolph et de Meillerie, ainsi que de manière plus dispersée sur le reste du territoire comme à La Chapelle d'Abondance, près du nant de Séchet. Leur utilisation dans les sources anciennes n'est malheureusement pas mentionnée : seules les données de l'époque contemporaine et quelques rares vestiges permettent de l'affirmer. Ces fours servaient à transformer le calcaire en chaux par calcination. La chaux produite, appelée « chaux vive », était mélangée à de l'eau pour obtenir de la « chaux éteinte » qui était alors utilisée dans la construction comme mortier et comme enduit. On peut citer les deux fours monumentaux de la Villa Rolland à Saint-Gingolph, qui mesuraient 7 mètres de haut et qui, aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, connurent une intense activité qui permit de bâtir de nombreux bâtiments sur les deux rives du Léman. Entre 2006 et 2008, ils firent l'objet d'une restauration.

Un territoire frontalier, lieu d'échanges et de diplomatie

Quatre communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance possèdent une frontière terrestre avec la Suisse (Saint-Gingolph, Novel, La Chapelle d'Abondance et Châtel) avec deux passages routiers : Saint-Gingolph par la route départementale 1005 et Châtel par la route départementale 22, via le Pas de Morgins. Jusqu'en 1998, la ligne ferroviaire du Tonkin permettait de relier les villes suisses de Saint-Maurice (Valais) à Genève par la rive sud du Léman, desservant notamment Saint-Gingolph, Meillerie, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle et Évian-les-Bains. Aujourd'hui, la section de 17,8 km entre Saint-Gingolph et Évian-les-Bains n'est plus empruntée et fermée à la circulation, toutefois des études franco-suisses pour sa réouverture sont en cours. Autrefois, les sentiers de randonnée étaient des axes de communication très empruntés entre les vallées des deux pays. De nombreuses marchandises y circulaient comme le sel ou les poissons. Les sept communes du pays d'Évian bordant le Léman ont également une position frontalière puisque le lac est la frontière entre la France et la Suisse. Des liaisons lacustres quotidiennes relient en 35 minutes Évian-les-Bains à Lausanne, grâce aux bateaux de la Compagnie Générale de Navigation (CGN).

Cette position géographique est matérialisée par l'existence sur le territoire d'un riche patrimoine lié à la frontière, aussi bien matériel (bornes frontière, postes de douane, etc.) qu'immatériel (contrebande, migrations, etc.). Saint-Gingolph a la particularité de compter une commune française et une commune suisse, toutes deux séparées par la rivière de la Morge, mais formant un seul village. L'église paroissiale et le cimetière, situés sur le territoire français, sont partagés. Jusqu'en 1569 et le traité de Thonon qui fixa la frontière entre la Savoie et le Valais à la Morge, coupant de fait Saint-Gingolph en deux, ces deux communes avaient partagé la même histoire. Le patrimoine lié à la frontière est par ailleurs mis en lumière dans le centre d'interprétation sur la contrebande en montagne de Châtel, la Vieille Douane présente, depuis 2012, différents aspects de la position frontalière de la commune. Des accompagnateurs en montagne conduisent régulièrement les visiteurs de l'ancien poste de douane, où se trouve le centre d'interprétation, à la frontière suisse de Morgins. Un sentier a également été équipé de bornes audio permettant de découvrir sur deux circuits différents des anecdotes sur la contrebande.

Bornes frontière au Pas de Morgins au cours d'une visite guidée

Notons également que le territoire fut au XIX^{e} siècle une terre d'immigration vers l'Argentine. En effet, de nombreux Savoyards ont cherché dans ce pays d'Amérique du Sud un El Dorado qui leur permettrait de fuir les rudes conditions de vie de l'époque (crise économique, surpopulation des montagnes, etc.). Des habitants d'Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Châtel, Chevenoz, Évian-les-Bains, Féternes, La Chapelle d'Abondance, Larringes, Marin, Neuvecelle, Publier, Saint-Paul-en-Chablais, Vacheresse ou encore Vinzier ont répondu à l'appel du général argentin Urquiza qui souhaitait peupler la province d'Entre-Rios. En 1857, la colonie de San José, puis celles de Colon en 1862 et Villa Elisa en 1890, étaient peuplées par des colons savoyards, valaisans et piémontais. Aujourd'hui encore, les liens entre les argentins descendants des migrants savoyards et leurs cousins en pays de Savoie se perpétuent grâce à la création en 2000 de centres culturels savoyards à Villa Elisa et à San José, et au dynamisme de l'association Savoie Argentine dont le siège se trouve à Champanges.

Ce territoire est aussi une terre d'accueil où l'on sait recevoir à la fois les touristes et de grands événements diplomatiques. C'est à l'hôtel du Parc, à Évian-les-Bains, qu'ont été signés le 18 mars 1962 les accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie. Il faut également citer la conférence qui s'est déroulée du 6 au 16 juillet 1938 à l'hôtel Royal : initiée par le Président américain Franklin Delano Roosevelt pour traiter de la question de l'afflux de réfugiés fuyant le régime nazi, elle réunit une trentaine de délégations qui, malheureusement, ne réussirent pas à trouver une véritable solution concernant l'hébergement des réfugiés juifs. Seule la création d'un Comité intergouvernemental pour les réfugiés (CIR), également appelé comité d'Évian, sera décidée. Du 1er au 3 juin 2003, la ville a également accueilli un sommet du G8.

Si le territoire accueille des événements internationaux, de nombreuses fêtes locales marquent l'année et rythment la vie des habitants : fêtes votives (la Saint-Laurent à Châtel, les Chardons bleus à Abondance, etc.), manifestations traditionnelles (foires d'Abondance, de Larringes, la fête du Bœuf à Bise, la fête de la châtaigne à Saint-Gingolph, etc.), sportives (l'Assaut des Mémises à Thollon-les-Mémises, les fêtes du Sauvetage) et culturelles (le Fabuleux village des Flottins à Évian-les-Bains, les Balades acoustiques à Saint-Paul-en-Chablais). Parmi ces fêtes, certaines ont retrouvé un second souffle grâce à l'arrivée du tourisme (la Belle dimanche à Châtel par exemple), tandis que d'autres ont cessé (la Fête des Roses à Évian-les-Bains). On signalera en particulier la fête de la mi-août à Novel, connue internationalement pour ses trompes de chasse et sa chanson *Printemps à Novel*.

Gastronomie

La vallée d'Abondance est réputée pour son fromage au lait cru, l'**Abondance AOP.** Celui-ci est consommé nature avec un morceau de pain, coupé en dés en apéritif, ou dans un plateau de fromage. Il est également utilisé par les restaurateurs de la vallée pour garnir les pizzas et autres burgers, contribuant ainsi à sa promotion.

Meules de fromages Abondance en cave d'affinage

La **chablinette**, baguette de pain rustique aux extrémités pointues à base de farine de seigle, fait aujourd'hui également partie du patrimoine gastronomique chablaisien. Elle est le fruit d'une volonté d'un groupe de céréaliers du Chablais qui ont imaginé un moyen de valoriser directement leur production en l'associant à un produit. Une collaboration entre les agriculteurs, une minoterie et des boulangers locaux a permis le développement, sur la base d'une recette ancestrale, de ce produit. Les consommateurs, attentifs à favoriser les circuits courts, ont fait de la Chablinette un succès.

Les Chablaisiens sont de grands amateurs de vins. D'ailleurs, dans un rapport au ministère de l'Agriculture, le professeur Guyot écrivait en 1968 que « les habitants préfèrent beaucoup leurs vins à leurs eaux qui sont pourtant des plus séduisantes ». Le **Vin de Savoie AOP** cru Marin issu du cépage Chasselas est un vin blanc produit sur les communes de Marin et Publier. Les communes du Pays d'Évian ont l'autorisation de produire les vins sous appellation Comtés rhodaniens et Vin des Allobroges, et Publier la Roussette de Savoie. La **gnôle** (eau-de-vie) est également fabriquée sur l'ensemble du territoire grâce à l'alambic mobile de la distillerie artisanale de la Dent d'Oche à Bernex. Poire, prune, gentiane, génépi sont les liqueurs fabriquées selon une méthode artisanale de distillation très ancienne.

Les **spécialités de poissons frais** (perche, féra, brochet, omble chevalier, etc.) sont également très appréciées sur les rives du Léman. De nombreux res-

taurants, ayant pour certains une terrasse sur les plages du Léman ou à proximité, offrent ainsi un large panel des produits du lac achetés directement à la criée. Les spécialités de la gastronomie savoyarde trouvent également place sur les tables de la vallée d'Abondance et du Pays d'Évian, à l'image de la rissole (*rzule*), pâtisserie fourrée à la poire qui possède même sa propre fête à Saint-Paul-en-Chablais au début du mois de décembre, de la tarte aux myrtilles, de la polenta, des beignets de pommes de terre, des charcuteries (atriaux, longeoles), etc. Côté originalité, notons la culture du **safran** à Marin. Cette épice obtenue par la culture des Crocus y est produite depuis 2010.

2.3.6 *Le patrimoine sportif*

Le patrimoine sportif de la vallée d'Abondance se matérialise principalement autour de la **pratique des sports d'hiver**. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les remontées mécaniques, les équipements relatifs à la fabrication de neige de culture, marquent la vallée de leurs empreintes. Le développement des commerces en lien avec les sports d'hiver (location de ski, vêtements, etc.), de l'hôtellerie et de la restauration y sont étroitement liés. Ce cas de figure se retrouve à Bernex et Thollon-les-Mémises, les deux stations de sports d'hiver du Pays d'Évian.

Sur l'ensemble du territoire, la **pratique de la randonnée** est très marquée. Les nombreux sentiers balisés en témoignent. Cette pratique est également l'occasion de découvrir le patrimoine, puisque des aménagements en expliquent les différents éléments, selon des thématiques définies (sentier de l'eau, de la forêt, circuit de chapelles, etc.). Sur les rives du Léman, les **sports nautiques** (voile, ski nautique, canoë, etc.) sont très répandus. Les plages aménagées sur l'ensemble des communes du littoral, divers équipements (centres nautiques, tremplin nautique, etc.) et les ports de plaisance à Évian-les-Bains, Meillerie, Publier (Amphion) et Lugrin, qui peuvent accueillir plus d'un millier de bateaux, soulignent notamment ce patrimoine sportif nautique du territoire.

Le Golf d'Évian Publier offre un parcours de 18 trous dans un parc boisé de 60 hectares. Créé en 1904 par la Société des Eaux Minérales d'Évian en vue de l'ouverture de l'hôtel Royal, il possédait à l'origine 9 trous. C'est en 1922 que le nombre de trous passa à 18. A la fin des années 1980, le parcours est complètement rénové par l'architecte Cabell B. Robinson. Il accueille en 1994, le premier Évian Masters, tournoi international féminin. En 2006, un centre d'entraînement de pointe voit le jour, l'Academy. L'année suivante, une version du tournoi pour les juniors est créée. En 2012, l'Évian Masters devient le cinquième Majeur du tour féminin mondial de golf, le premier en Europe continentale et prend alors le nom de « The Évian Championship ». Les plus grandes championnes de ce sport s'affrontent ainsi chaque année à l'Évian Golf Club.

Enfin, si le **Thonon Évian Savoie Football Club**, anciennement Évian Thonon Gaillard (ETG), ne porte le nom d'Évian qu'en référence à la marque d'eau minérale du groupe Danone, l'un de ses anciens sponsors, le siège administratif, le centre d'entraînement et le centre de formation du club se trouvent au domaine de Blonay (commune de Marin). Le club, qui a évolué pendant six ans au niveau professionnel, évolue actuellement en Régional 2 (7e division).

En lien avec la thématique du patrimoine sportif, il convient d'aborder la notion de **sauvetage**, qu'il s'agisse des secours en montagne, assurés par les pisteurs secouristes, ou de secours aux personnes et embarcations en péril sur le Léman. Les différentes sections de sauvetage françaises et suisses de la Société Internationale de Sauvetage du Léman (SISL) organisent l'été des fêtes durant lesquelles elles s'affrontent lors de courses de canots à rames.

Le pays d'Évian – vallée d'Abondance est un remarquable terrain de jeu pour les amateurs de sports de nature, d'eau et de montagne.

2.3.7 *L'eau sous toutes ses formes*

Élément majeur de la vie, l'eau est omniprésente sur le territoire. Elle est également ce qui relie la vallée d'Abondance et le pays d'Évian. « Parce que l'eau que vous buvez est aussi importante que l'air que vous respirez. » : le slogan de la marque d'eau minérale Évian® montre que la préservation de l'eau est un enjeu majeur de notre époque, que ce soit des points de vue économique, social ou environnemental. Le rôle de sensibilisation porté par le label Pays d'art et d'histoire contribuera à porter l'attention de chacun sur la nécessité de préserver cette ressource majeure qui fait internationalement la notoriété de ce territoire. Et par là même, c'est plus largement la préservation des patrimoines et du cadre de vie qui s'en trouvera consolidée.

La neige

Jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle (travaux d'Horace-Bénédict de Saussure dans les Alpes, puis première ascension du Mont-Blanc par Jacques Balmat et Michel Paccard en 1786), la montagne était perçue comme un danger, principalement à cause de la neige (avalanches, déplacements limités, etc.). Toutefois, les montagnards s'adaptaient aux conditions hivernales : par exemple, la neige permettait de descendre le foin récolté sur les pentes à l'aide de traîneaux ou de faciliter le glissement des troncs des arbres abattus dans les forêts.

Si les sports d'hiver ont été promus dans les Alpes dès la fin du XIX^{e} siècle, c'est seulement dans la seconde moitié du XX^{e} siècle que la neige fut mise à profit dans le cadre du développement des stations de sports d'hiver dans les montagnes du pays d'Évian et de

la vallée d'Abondance. Châtel, La Chapelle d'Abondance, Abondance, Thollon-les-Mémises et Bernex ont tour à tour ouvert leur station de sports d'hiver. De nombreux habitants de ces communes ont délaissé, parfois pour un temps, leur activité agricole pour se tourner pendant l'hiver vers le tourisme. Que ce soit sur les pistes, aux remontées mécaniques, à l'accueil des touristes (hôtellerie et restauration) ou dans le commerce (location de matériel de ski, magasin de vêtements, etc.), ils ont bien souvent amélioré leur quotidien autrefois rude. Encore aujourd'hui, la double activité permet notamment à des agriculteurs de ces communes (ou des communes limitrophes) de s'assurer un revenu complémentaire durant l'hiver où l'activité à la ferme est moins soutenue.

Face aux enjeux actuels liés au réchauffement climatique, ces stations de moyenne altitude ont su s'équiper pour proposer davantage d'activités (centre aquatique à Châtel, cinéma, bowling, bibliothèque, patinoires, équipements culturels, mise en place de visites guidées et d'animations Pays d'art et d'histoire en vallée d'Abondance) tout au long de l'année. Cette diversification touristique permet de pallier l'éventualité d'un début ou d'une fin de saison à faible enneigement et de proposer un tourisme quatre saisons. L'installation de canons à neige permettant de fabriquer artificiellement de la neige de culture contribue également à assurer un bon enneigement sur les pistes. L'impact de la nivoculture sur l'environnement est dépendant d'une gestion raisonnée des ressources.

Les lacs

Parfois seulement considéré comme une frontière, **le Léman** a en réalité toujours été un trait d'union entre les différentes régions qui le bordent. Axe de communication et de transport majeur, il a de tout temps été navigué par d'innombrables embarcations transportant les personnes, les biens, les armées, etc. Autrefois, les barques traditionnelles à rames ou à voiles étaient nombreuses à naviguer sur les eaux du Léman principalement pour le commerce ou la pêche. Aujourd'hui, les bateaux à moteur assurent les transports en commun, l'activité des pêcheurs et, dans une moindre mesure, le commerce. Les embarcations non motorisées représentent une activité de loisirs. Mais le Léman était également meurtrier, puisqu'encore au XVIII[e] siècle, les habitants des rives étaient incapables de nager. Les fortes variations saisonnières (fort différentiel entre les hautes eaux en été et les basses eaux en hiver, aujourd'hui régulé artificiellement) ou des événements comme l'éboulement du mont Taurus qui a provoqué un tsunami en 563, étaient régulièrement responsables d'inondations et de dégâts sur les propriétés riveraines.

Le territoire compte en outre de **nombreux lacs**. Leur superficie ne présente aucun intérêt pour le transport ou le commerce. Toutefois, ils sont une ressource en eau intéressante pour la pêche de loisirs ou les activités nautiques. Qu'ils soient naturels (lac de Tavaneuse à Abondance, lac de la Case à Bernex, etc.), artificiels (lac de Vonnes à Châtel) ou naturels aménagés (lac de La Beunaz à Saint-Paul-en-Chablais), ils sont très fréquentés. Ils sont en effet le paradis des promeneurs et des pêcheurs et proposent, pour la plupart d'entre eux, d'autres activités telles que le pédalo, la voile, le paddle, la plongée sous glace, etc.

La Dranse d'Abondance

Les nants et rivières

Pouvant représenter une vraie menace au moment des crues, la force hydraulique a malgré tout toujours été l'amie de l'homme, qui s'en est servi pour faire fonctionner ses moulins, ses scieries et ses forges. Les exemples sont nombreux et documentés depuis les temps les plus anciens : moulins du Fayet à Thollon-les-Mémises, du Locum à Meillerie, de Coppy et des Faverges à Saint-Paul-en-Chablais, de l'Ugine à Vinzier ou de la Dranse dans la vallée d'Abondance. L'usage de la force hydraulique a permis jusqu'au XX[e] siècle de développer une proto-industrie favorable à la prospérité des villages de montagne. L'électrification de la région a conduit à l'abandon de cette pratique qui dépendait beaucoup des variations saisonnières du débit des cours d'eau. L'industrie a alors pu s'installer loin des cours d'eau. Si aujourd'hui nombre de ces édifices ont été détruits ou abandonnés, certains d'eux ont été restaurés pour être transformés en habitation ou, dans de rares cas remis en fonction et ouverts à la visite (scierie de Villapeyron à Châtel ou moulin de Darbon à Champanges). Les canaux de dérivation et autres biefs témoignent également de l'activité des moulins. Le manque d'entretien de ceux-ci a progressivement entraîné leur comblement et leur disparition.

Le thermalisme : l'eau qui soigne

Les slogans de la marque « Évian, déclarée source de jeunesse pour votre corps », puis depuis 2009, « Vivons jeune » reposent depuis longtemps sur les bienfaits de cette eau sur la santé. Avant 1964, l'eau d'Évian était d'ailleurs exclusivement vendue en pharmacie.

Cette réputation remonte à la fin du XVIII[e] siècle, lorsque le comte Jean-Charles de Laizer, en buvant régulièrement l'eau de la fontaine Sainte-Catherine, avait constaté une amélioration de ses maux de reins et de foie. En vantant ses mérites, il contribue au premier succès de cette eau. Les propriétés diurétiques de l'eau d'Évian sont alors définies grâce à la recherche scientifique. Il faudra attendre 1824 pour voir apparaître les premiers établissements de bains. En 1860, l'Hôtel des Bains, premier établissement de luxe d'Évian, est inauguré. Il deviendra ensuite le Grand Hôtel des Bains, puis le Splendide Hôtel. Suivront rapidement d'autres établissements hôteliers comme l'Hôtel de France ou l'Hôtel des Alpes. C'est à partir de cette époque qu'Évian (qui prendra le nom d'Évian-les-Bains en 1965 pour renforcer sa vocation thermale) s'équipe d'un tramway, d'un théâtre et d'un casino, pour répondre aux attentes d'une clientèle de curistes de plus en plus exigeante et huppée. La Belle Époque puis l'entre-deux-guerres sont sans doute l'âge d'or du thermalisme évianais. L'après-Seconde Guerre mondiale verra le déclin de la « mode » du thermalisme comme dans de nombreuses autres cités thermales (Aix-les-Bains, Vichy, etc.).

L'impressionnant développement thermal d'Évian-les-Bains a fait de l'ombre à la station thermale d'Amphion-les-Bains (Publier). Celle-ci s'était développée suite à la découverte de l'intérêt de ses eaux ferrugineuses en 1670. Les ducs de Savoie en firent une station très en vogue au XVIII[e] siècle. Mais, au siècle suivant, le développement d'Évian, le manque d'hébergement à Amphion-les-Bains et le choix de desservir Évian par transport en commun marquèrent la fin de l'apogée de cette station thermale. Toutefois, la découverte d'une source alcaline et l'ouverture d'un établissement d'hydrothérapie lui redonnèrent un second souffle qui ne sera malheureusement que temporaire. Aujourd'hui, certaines sources disparues sont remises en fonction comme par exemple celle de l'hôtel des cygnes à Évian-les-Bains.

Le développement thermal d'Évian-les-Bains suscita des vocations en vallée d'Abondance. Dans les années 1890, on construisit à Châtel l'hôtel des Bains près de l'Essert afin d'accueillir les curistes souhaitant profiter des eaux sulfureuses. Mais l'établissement, trop éloigné et mal desservi par les transports, ne sera jamais rentable. À Très-les-Pierres (Châtel), l'Eau rouge, source contenant des oxydes de fer (d'où sa couleur et son nom), était réputée dès le XIX[e] siècle pour être « fortifiante et apéritive », mais non buvable.

À Abondance, la famille Sallavuard, propriétaire de l'hôtel des Alpes, avait capté une source alcaline pour alimenter son établissement qui jouissait d'une certaine renommée. Souhaitant se lancer dans l'aventure thermale, les Sallavuard envisagèrent la construction sur la plaine d'Offaz d'un hôtel pouvant rivaliser avec le Royal d'Évian-les-Bains. Mais le débit inconstant de la source et les difficultés pour acheminer les curistes à Abondance entrainèrent l'abandon de ce projet dont on conserve les esquisses.

L'eau à consommer : Évian®

Découvertes dès le XVIII[e] siècle, les eaux alcalines et minérales d'Évian ont permis à cette petite bourgade savoyarde de connaître un formidable essor. L'eau d'Évian est alors utilisée comme boisson puis comme eau thermale à partir de 1798. C'est en 1826 que le roi Charles-Félix de Savoie accorde l'autorisation officielle de mise en bouteille qui est à cette époque artisanale (stockage dans des jarres en terre). En 1859, la Société anonyme des eaux minérales Cachat est créée (elle deviendra onze ans plus tard la Société anonyme des eaux minérales d'Évian [SAEME]). À la fin du XIX[e] siècle, la production se mécanise et se développe en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud. Déclarée d'intérêt public en 1926, la production atteint les 100 millions de litres en 1954 à la faveur de la construction d'une nouvelle usine près de la gare d'Évian. Le développement se poursuit avec la construction en 1965 d'un nouveau bâtiment à Publier (Amphion), puis le rachat en 1965 de la SAEME par le groupe BSN (futur Danone).

Très tôt, la prise de conscience de la nécessité de préserver la qualité des sources se fait sentir. En 1992, est créée par la Société des Eaux d'Évian (SAEME), l'association pour la protection de l'impluvium des Eaux minérales d'Évian (APIEME), en collaboration avec les communes situées sur l'impluvium et les zones d'émergence. La SAEME porte une attention particulière aux projets relatifs au respect de l'environnement. Les élus et la SAEME initient à partir de 2013 le projet Terragr'eau qui a pour objectif de concilier activité agricole et préservation de la qualité des eaux d'infiltration de l'impluvium. La réalisation en 2016 du méthaniseur de Vinzier, qui traite et valorise les effluents d'élevage agricoles pour produire une énergie renouvelable, le biogaz, et un digestat naturel qui servira de fertilisant pour les sols, s'inscrit dans cette logique.

Aujourd'hui, Amphion est, grâce à l'usine de la SAEME, filiale du groupe Danone, le lieu de production de l'eau, tandis qu'Évian est la vitrine de la marque et un lieu de villégiature prisé. Chaque année, c'est 1,5 milliard de litres d'eau qui sont produits et embouteillés, soit 9 millions de bouteilles par jour. La marque, qui est aujourd'hui la plus vendue en France et dans quelques autres pays européens (Belgique, Suisse, Royaume-Uni), est la plus connue au monde.

Carte postale de l'ancienne usine d'embouteillage

2.4 SPÉCIFICITÉS ET COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Les grandes thématiques ayant émergé du diagnostic croisé des ressources patrimoniales du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance révèlent un territoire complexe, aux caractéristiques locales spécifiques mais bien souvent complémentaires.

Si la thématique principale « L'Homme et la montagne », déployée jusqu'alors en vallée d'Abondance dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, s'applique également en partie aux communes du pays d'Évian, celles-ci apportent de nouvelles richesses et complètent l'approche territoriale. En effet, le patrimoine bâti tout comme les us et coutumes des deux secteurs, bien que très marqués localement, donnent à voir les éléments d'un héritage commun.

Sur les rives du Léman comme sur le plateau de Gavot et en vallée d'Abondance, **l'eau** est omniprésente, ce qui en fait **une thématique fédératrice** pour aborder le territoire du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance sous un angle transversal et pertinent dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.

En exploitant l'eau, sous ses divers états et de différentes façons, les habitants ont permis au territoire de se développer et de prospérer. Cette richesse est pourtant fragile. La préservation de l'eau est donc un enjeu capital pour le territoire auquel le label Pays d'art et d'histoire se doit de contribuer en tant qu'acteur incontournable de la sensibilisation à la protection de cette ressource. Le Pays d'art et d'histoire trouvera un appui en la Ville d'Évian-les-Bains, qui porte une réflexion sur le rassemblement des synergies en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Par ailleurs, **le territoire compte 14 monuments historiques protégés** très inégalement répartis puisque 12 se situent en pays d'Évian et deux à Abondance. De plus, 8 de ces monuments sont localisés à Évian-les-Bains, alors que le bâti médiéval et moderne est représenté dans la majorité des communes avoisinantes.

Liste des édifices du pays d'Évian – vallée d'Abondance protégés au titre des Monuments historiques

Commune	Titre courant	Type d'architecture	Auteur	Période de construction	Type de protection	Date de protection
Abondance	Abbaye d'Abondance	Religieuse		XII[e] siècle	Classement	1875
Abondance	Terrasse de l'abbaye d'Abondance	Religieuse			Inscription	1949
Évian-les-Bains	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Religieuse		XIII[e] siècle XIV[e]-XV[e] s.	Inscription	1974
Évian-les-Bains	Hôtel de Ville dit Villa Lumière	Bourgeoise Plaisance	Paul Pélissier	Fin XIX[e] siècle	Inscription	1981
Évian-les-Bains / Neuvecelle	Funiculaire	Transport	Köller	1907-1913	Inscription	1984
Évian-les-Bains	Buvette Cachat	Thermale	Albert Hébrard	1905	Inscription	1986
Évian-les-Bains	Etablissement thermal	Thermale	Ernest Brunnarius	1900-1902	Inscription	1986
Évian-les-Bains	Villa la Sapinière	Bourgeoise Plaisance	Jean-Camille Formigé	1892-1896	Inscription	1987
Évian-les-Bains	Buvette ProuvéNovarina	Thermale	Jean Prouvé / Maurice Novarina	1957	Classement	2013
Évian-les-Bains	Théâtre Antoine Riboud	Culture Loisirs	Jules Clerc	1883-1885	Inscription	2014
Lugrin	Sculpture tricéphale	Décor		Inconnue	Classement	1964
Marin	Chapelle Saint-Etienne	Religieuse		XII[e]-XIII[e] siècle	Inscription	1941
Meillerie	Prieuré de Meillerie	Religieuse		XIII[e] siècle	Inscription	1990/2015
Neuvecelle	Chapelle de Maraîche	Religieuse		1620	Classement	1921

Concernant l'architecture contemporaine, très présente sur le territoire, seuls deux édifices bénéficient du label Architecture contemporaine remarquable. Ces deux édifices sont d'ailleurs situés en pays d'Évian. Le Pays d'art et d'histoire, s'appuyant sur le diagnostic du patrimoine récemment réalisé, aura pour vocation à renforcer la portée de cette labellisation et à interroger l'inscription d'autres édifices au titre de ce label.

Liste des édifices du pays d'Évian – vallée d'Abondance labellisés Architecture contemporaine remarquable

Commune	Titre courant	Type d'architecture	Auteur	Période de construction	Type de protection	Date de protection
Évian-les-Bains	Centre nautique, piscine	Loisirs et sportif	Novarina Maurice (architecte)	1966	Architecture contemporaine remarquable	2007 (Patrimoine XX^{e} s.)
Neuvecelle	Villa dite « Maison à Pélo Ben »	Domestique	Novarina Maurice (architecte)	1960	Architecture contemporaine remarquable	2003 (Patrimoine XX^{e} s.)

Du diagnostic patrimonial du pays d'Évian - vallée d'Abondance, ainsi que d'une analyse de l'état des dispositifs de protection de ses édifices remarquables, ressort le constat d'une formidable opportunité pour le Pays d'art et d'histoire de développer une action d'envergure et coordonnée en faveur de la protection des éléments du patrimoine local. Cette action trouvera son origine dans le classement ou l'inscription des édifices remarquables aux Monuments historiques ou l'attribution du label Architecture contemporaine remarquable.

Le pays d'Évian, par ses spécificités patrimoniales comme ses complémentarités avec la vallée d'Abondance, représente donc un réel atout pour le développement d'une politique de préservation et de valorisation du patrimoine, des paysages et de l'architecture, dans le cadre de l'extension du Pays d'art et d'histoire à l'ensemble du pays d'Évian - vallée d'Abondance.

CHAPITRE 3

LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN ACTION

En 2017, la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a élaboré un nouveau **projet de territoire**[1]. Apportant une vision à la fois stratégique et opérationnelle, celui-ci incarne les ambitions de l'intercommunalité pour dessiner le territoire de demain et améliorer la vie des habitants. Fruit des réflexions et de la concertation entre citoyens, élus et acteurs socioprofessionnels, il propose de **redéfinir les dynamiques territoriales** en action et de **réinterroger les relations** entre la CCPEVA et ses différents interlocuteurs.

Avec **la préservation de l'environnement et du cadre de vie** au cœur du projet, un plan d'action déploie quatre thématiques principales, en réponse aux problématiques et spécificités locales :

1. **Les services à la population :** renforcer la coordination et l'équité territoriale pour apporter des services de proximité essentiels au maintien des personnes âgées, des jeunes et des familles.
2. **Transport et mobilité :** porter des actions pour améliorer la desserte interne et externe du territoire, contribuant ainsi à son attractivité résidentielle et touristique.
3. **Développement économique :** favoriser un développement économique et une politique d'attractivité maîtrisée, qui préserve le cadre de vie.
4. **Tourisme :** construire et promouvoir une offre touristique coordonnée et innovante pour répondre aux attentes des touristes, dépasser les concurrences internes et se différencier d'autres territoires.

Le service Pays d'art et d'histoire s'insère de manière transversale dans chacune de ces grandes priorités afin de contribuer activement, par son action en faveur du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, à la préservation du cadre de vie, atout majeur du territoire. Il est donc intrinsèquement lié aux différentes dynamiques et politiques mises en œuvre par la CCPEVA et ses partenaires.

3.1 POLITIQUES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

3.1.1 Le maillage culturel du territoire

Si la CCPEVA présente de nombreuses disparités territoriales, notamment entre espaces urbanisés et zones rurales, elle présente toutefois un maillage d'équipements culturels qualitatifs et diversifiés.

- Un réseau de **quatorze bibliothèques** municipales, accessibles à tous, parmi lesquelles la médiathèque Ramuz d'Évian-les-Bains qui propose de nombreuses animations et services aux usagers, dont un portail permettant la consultation et la réservation en ligne. Ces bibliothèques ont pour appui Savoie-biblio, dont la mission est de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards.

1 Cf. Annexe 3.

- **Cinq cinémas** (Châtel, Bernex, Thollon-les-Mémises, Évian-les-Bains et une séance par mois à Abondance avec le Cinéma itinérant des Pays de Savoie) dont deux sont ouverts uniquement en saison touristique, en station. Le cinéma de La Chapelle d'Abondance propose régulièrement depuis l'hiver 2019 des projections de films sur les patrimoines alpins.
- **Trois salles de spectacle** : le Théâtre Antoine Riboud (280 spectateurs) à Évian-les-Bains, les Starting-Block à Bernex (150 places) et l'auditorium la Grange au Lac à Neuvecelle (1 200 spectateurs et 200 musiciens). Ponctuellement, d'autres salles peuvent accueillir des spectacles : la salles des fêtes de Vacheresse, de La Chapelle d'Abondance, de Chevenoz, de Maxilly-sur-Léman, la Cité de l'Eau à Publier, la salle « La Musardière » à Châtel, ou encore la salle d'animation de Neuvecelle.
- **Onze écoles de musique** : la communauté de communes soutient le développement de la culture musicale sur le territoire en prenant en charge financièrement une grande partie du coût de la formation musicale. Ce partenariat avec les écoles de musique favorise une formation musicale de qualité, dispensée par des enseignants qualifiés, et accessible à tous. Il permet également l'émergence chaque année de projets musicaux en commun. Le projet « En avant l'Opéra », porté par le conservatoire d'Évian et l'Éducation nationale avec le soutien de la CCPEVA, s'est appuyé sur les écoles de musique pour élargir le champ des connaissances artistiques des enfants et des familles du territoire, en leur faisant découvrir par la pratique et la rencontre avec des musiciens et compositeurs, l'art de l'opéra.

- **Sept lieux d'expositions** temporaires ou permanentes : le Palais Lumière, la Maison Gribaldi, la Galerie 29 (art contemporain) à Évian-les-Bains, l'Abbaye d'Abondance, la Maison des Sœurs à La Chapelle d'Abondance, le Château de Blonay (artistes locaux) à Saint-Paul-en-Chablais et la Galerie de la Cité de l'Eau à Publier.
- **Dix sites culturels et patrimoniaux ouverts à la visite :**

- **L'Abbaye d'Abondance :** monument historique depuis 1875, l'Abbaye d'Abondance est le site culturel le plus fréquenté de la vallée d'Abondance avec près de 18 400 visiteurs en 2018. Tout au long de l'année, l'équipe de médiateurs propose des visites libres ou guidées de l'abbatiale du XII^e^ siècle, du cloître orné de peintures murales du XV^e^ siècle représentant le cycle de la vie de la Vierge dans un décor de la Savoie médiévale et d'une partie de l'importante collection d'art sacré (vêtements liturgiques, orfèvrerie, tableaux, sculptures, etc.). Des ateliers pédagogiques, des animations familiales, des expositions temporaires et des outils de médiation spécifiques sont également proposés tout au long de l'année.

- **La Maison du Fromage Abondance :** ce site, dont la scénographie a été renouvelée en 2017, propose aux visiteurs d'appréhender toutes les particularités du Fromage Abondance. Un parcours sensoriel en 9 étapes permet de découvrir ce produit Appellation d'Origine Protégée au fil des paysages, des gestes, des techniques... au cours d'une visite ludique et scientifique. Une cave d'affinage attenante permet également d'observer les meules de fromage et une boutique de déguster et acheter fromages, produits locaux et souvenirs. L'équipe de médiateurs a accueilli 14 191 visiteurs en 2018 pour des visites libres ou guidées, des dégustations, des animations (projection de films, démonstrations artisanales, etc.), ainsi que des ateliers pédagogiques pour les enfants.

- **La Maison des Sœurs à La Chapelle d'Abondance :** longtemps abandonné, ce bâtiment initialement construit en 1842 pour la congrégation des Sœurs de la Charité, a été restauré pour accueillir le bureau d'information touristique du village, une bibliothèque-ludothèque et une salle d'exposition. Sous la remarquable charpente de l'édifice, un espace accueille depuis 1998 des expositions temporaires apportant des éclairages thématiques sur divers sujets en lien avec le patrimoine de l'arc alpin. Cet espace, ouvert gratuitement l'hiver et l'été, est très fréquenté notamment par les groupes d'enfants en séjour dans la vallée. On décompte près de 5 400 visiteurs en 2018.

- **Le Musée du ski ancien à La Chapelle d'Abondance :** dans une ferme traditionnelle de 1783, les visiteurs découvrent l'histoire des lieux : l'intérieur de la ferme, où sont exposés de nombreux objets usuels, dont une collection de skis. Le musée présente l'évolution des techniques et du matériel (fixations en peaux de chamois, luges, raquettes, etc.) des prémices du développement du ski dans les Alpes aux années 1960. Le musée accueille de nombreuses classes de neige durant la saison d'hiver. L'accès à ce musée est restreint en raison de son ouverture réservée aux groupes constitués et uniquement sur réservation. Des visites guidées sont cependant organisées ponctuellement pour permettre un accès au grand public.

- **La Vieille Douane à Châtel :** aménagé dans l'ancien bureau des douanes de Châtel, ce centre d'interprétation s'intéresse à un phénomène très particulier : la contrebande dans les montagnes franco-suisses du Chablais. Une exposition originale, utilisant de nombreuses illustrations et reconstitutions, invite à suivre les aventures rocambolesques d'un binôme autrefois indissociable de la frontière : le douanier et le contrebandier. Cet équipement qui propose des visites libres ou guidées, des activités ludiques pour les enfants et une exposition temporaire, connaît depuis 2012, année de son ouverture au public, une fréquentation croissante qui a atteint 7 428 visiteurs en 2018.

- **Le musée des traditions et des barques du Léman à Saint-Gingolph :** situé sur la partie suisse du village de Saint-Gingolph, ce musée est installé dans une maison-forte du XVI^{e} siècle. Une importante collection d'objets, de maquettes et de documents témoignent de l'importance de l'ancien chantier de construction des barques du Léman de Saint-Gingolph. Le musée évoque également la vie et les activités de la communauté humaine du village du XV^{e} siècle au début du XX^{e} siècle : artisanat, exploitation de la châtaigneraie et des forêts, transports du bois, etc.

- **Le Palais Lumière à Évian-les-Bains :** depuis 2006, le Palais Lumière, ancien établissement thermal et fleuron du patrimoine évianais, abrite un espace d'exposition, un espace culturel, une médiathèque et un centre de congrès de renommée internationale. Ces espaces sont répartis autour du hall central, dans un bâtiment de 4 200 m² hautement équipés et offrant toutes les conditions en matière de sécurité et de conservation nécessaires à la réalisation de grandes expositions. Ainsi, des œuvres d'artistes renommés comme Paul Delvaux en 2017 ou encore Jules Adler et Picasso en 2018 ont été accueillies. Des partenariats avec de grands musées de France (Louvre, Orsay…) et d'Europe (Liechtenstein, Saint-Pétersbourg…). La qualité des expositions et leur variété contribuent à faire de ce lieu un établissement culturel de référence et d'excellence en Haute-Savoie et dans les 3 Chablais (franco-suisse).

- **La Maison Gribaldi à Évian-les-Bains:** site dédié à la valorisation des archives historiques et iconographiques municipales de la Ville d'Évian, la Maison Gribaldi est considérée comme l'un des derniers vestiges du vieil Évian. Elle accueille sur quelques 350 m² un espace d'exposition et un lieu de consultation des archives numérisées. Une exposition est organisée chaque année, pour mettre les archives en valeur et présenter sous un jour différent l'histoire riche et atypique de la ville. Les expositions relatives à l'histoire de la ville s'y succèdent telles que *Évian 1900 - La Belle Époque sur les rives du Léman* en 2013, *Évian mondain* en 2018 et *Goûter au paradis - Anna de Noailles et les rives du Léman* en 2019. Des animations pédagogiques (conférences, projections, ateliers) à destination des écoles et du public y sont organisées. Les archives historiques et iconographiques numérisées sont accessibles au public depuis des postes informatiques. Le fonds se compose de documents produits ou reçus par l'administration de la Ville depuis le XIII[e] siècle.

- **Le Pré Curieux à Évian-les-Bains :** situé en bord de lac, le Pré Curieux est un lieu de découverte des zones humides qui comprend une exposition installée dans une maison de style colonial datant de 1870 et un parc boisé de 3,5 hectares, réhabilité par le paysagiste Laurent Daune. Les jardins d'eau naturels (ruisseau, étang, marais, prairies humides et delta) abritent une faune (amphibiens, insectes aquatiques, etc.) et une flore (astilbes, heuchères, eupatoires, hostas, etc.) aussi singulières que variées, dans un environnement écologiquement préservé. Labellisés « Jardin remarquable » en 2005, les jardins de l'eau du Pré Curieux accueillent chaque année plus de 8 000 visiteurs. Le site est également une « unité de recherche » et de communication internationale sur les zones humides, destiné à devenir une antenne de la Convention Ramsar, et ainsi accueillir, en plus du public, des chercheurs du monde entier.

- **Le logis du Prieuré de Meillerie :** l'association pour la restauration du prieuré de Meillerie présente, dans une salle du XIII[e] siècle restaurée et aménagée par les bénévoles qui l'a composent, l'histoire du Prieuré construit en 1220 et celle du village de Meillerie au cours des siècles (carrière de pierres, barques, pêcheurs, artistes qui y ont séjournés…).

- **Deux sites culturels et patrimoniaux en projet :**

- **La Maison de l'eau et de la pêche :** porté par une association de protection des milieux aquatiques, ce projet de centre d'interprétation sur l'histoire du Léman et la pêche de loisir est en cours d'étude sur la commune d'Évian-les-Bains. S'appuyant sur les liens entre le Léman, les rivières et les lacs de montagne, son objectif est de valoriser la pêche tout en proposant une médiation innovante à destination du grand public.

- **La Maison de la Dent d'Oche :** ce projet a pour objectif de mettre en valeur le massif de la Dent d'Oche aussi bien dans ses composantes naturelles (géologie, faune et flore) qu'ethnologiques (par exemple : rapport des Hommes à la montagne, artisanat, activités pastorales, activités sportives). Ce projet de centre d'interprétation qui se situerait à Bernex est encore à l'état embryonnaire puisqu'aucune structure ne porte le projet.

3.1.2 Le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance

Le 4 février 2014, **une seconde convention Pays d'art et d'histoire** était signée entre la communauté de communes de la vallée d'Abondance (2CVA) et l'État (ministère de la Culture et de la Communication). Les modalités de cette convention, qui renouvelait l'engagement des élus locaux en faveur de la valorisation et de la préservation de leur vallée d'un point de vue culturel et patrimonial, s'appliquaient sur les six communes de la vallée d'Abondance.

La convention engageait le territoire à **poursuivre et renforcer la politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement mise en œuvre en 2003 avec la première convention Pays d'art et d'histoire.** Pour cela, elle définissait notamment les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour assurer la qualité des patrimoines, de l'architecture, des paysages et de l'ensemble des actions visant à les valoriser et les animer.

Suite à la fusion de la communauté de communes de la vallée d'Abondance avec celle du pays d'Évian qui a donné naissance à la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA), au 1[er] janvier 2017, cette dernière assure l'animation de la convention Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance.

En 2013, un bilan, intitulé « Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance : 2003-2013, 10 ans de labellisation » a été réalisé. La présentation ci-après reprend les éléments de ce bilan en y insérant les actions réalisées ces cinq dernières années. Ce bilan[1] se veut également être un outil d'analyse qui contribuera à la conception d'un projet solide et ambitieux pour un futur Pays d'art et d'histoire pays d'Évian - vallée d'Abondance.

1 Cf. Annexe 4.

Une politique en faveur de la qualité architecturale et paysagère

- **L'enrichissement des connaissances sur le patrimoine :** Le service Pays d'art et d'histoire a initié ou soutenu différents projets de travaux scientifiques et de recherche :
  - **2013 :** relevé et analyse des **inscriptions gravées sur la falaise** qui borde l'ancienne route conduisant à l'alpage d'Ubine (Vacheresse) par Philippe Hameau, docteur en Préhistoire et Protohistoire européenne.
  - **2014 : expertise archéologique d'ossements de la grotte de Darbon** (Vacheresse) par Joël Serralongue (Conseil départemental de Haute-Savoie), Jean-Christophe Castel (Muséum d'histoire naturelle de Genève) et Mathieu Luret (Laboratoire d'archéologie préhistorique et d'anthropologie, Université de Genève).
  - **2014 : étude ethnologique, reportage photographique et soutien à la transmission** des savoir-faire liés à la production du fromage **Vacherin** de la vallée d'Abondance.
  - **2013-2015 : Reconstitution du chartrier disparu de l'abbaye d'Abondance** par Arnaud Delerce, docteur en histoire, diplômé de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, enseignant aux universités de Lausanne et Chambéry.
  - **2015/2016 :** Campagnes de **fouilles archéologiques à l'abbaye d'Abondance** conduites par Sidonie Bochaton, doctorante en archéologie médiévale.
  - **2016 :** Soutien aux recherches sur les marchés de la vallée d'Abondance et d'Évian-les-Bains menées par Aurore Navarro, docteur en géographie, dans le cadre du projet « **Vendre au marché : Mémoire d'une profession, histoire d'un territoire (XXe - XXIe siècles)** » porté par le Pays d'art et d'histoire de l'agglomération d'Annecy.

Fabrication du Vacherin de la vallée d'Abondance

Personnage gravé dans la roche sur la falaise de la route d'Ubine

Ossements retrouvés dans la tanne à charbon à Darbon

Marché d'Abondance

Afin de valoriser ces travaux de recherche, le Pays d'art et d'histoire a mis en place des conférences, des visites de sites, des expositions, des ouvrages, etc.

- **La consultance architecturale :** Depuis 2005, un service gratuit de **conseil architectural, urbain et paysager** est organisé par la communauté de communes dans le cadre du Pays d'art et d'histoire et en partenariat avec le conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie, pour accompagner les candidats à la construction, la transformation ou la restauration de bâtiments dans une voie qualitative. La consultance architecturale vient en complément de l'instruction réglementaire en matière de permis et de déclarations préalables. Depuis début 2018, le service a été étendu à l'ensemble des 22 communes du territoire. L'architecte conseil retenu par la CCPEVA est également architecte du patrimoine, ce qui renforce l'intérêt patrimonial de l'outil et facilite la redéfinition, si nécessaire, des orientations de la mission de conseil. En 2018, une cinquantaine de particuliers ont bénéficié des conseils de l'architecte dans le cadre de la consultance.

- **L'animation des chartes architecturales et paysagères :** L'action du Pays d'art et d'histoire repose sur deux documents clés[1] : la **charte paysagère de la vallée d'Abondance et la charte paysagère et architecturale du Chablais**. Si ces chartes n'ont à ce jour pas débouché sur la mise en place d'actions spécifiques, elles ont toutefois pu influencer la réalisation ou la révision des documents d'urbanisme entrepris dans certaines communes concernées.
- **La réflexion en vue de la création d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) communales ou intercommunales :** En 2013, suite à la présentation par le service territorial de l'Architecture et du Patrimoine et le CAUE de Haute-Savoie de **l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**, la 2CVA n'a pas jugé pertinent d'engager cette démarche, considérée trop formelle et non adaptée au territoire.

La sensibilisation des habitants, du jeune public et des touristes

- **Des professionnels au service de la sensibilisation des publics :** En 2019, l'équipe est composée d'un **animateur de l'architecture et du patrimoine** à temps plein (poste pérennisé sur le grade d'attaché territorial), d'une **assistante en charge des actions éducatives** (contractuelle à mitemps) et de **22 guides** (soit 8 agents municipaux attachés à un site culturel, une bénévole intervenant sur le village de La Chapelle d'Abondance et une équipe de 13 vacataires intervenants sur l'ensemble du territoire).

  A l'heure actuelle, la **compétence transférée** à la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) est définie en termes d' « **animation de la convention Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance** ». A l'occasion de l'élaboration du dossier d'extension du label, les élus de la CCPEVA amorcent une réflexion en profondeur sur la largeur du champ d'action à donner à cette compétence. Pour différentes raisons (besoin d'encadrement, disponibilité, éloignement géographique, etc.), le fonctionnement de l'animation ne peut être assuré par le recours exclusif à des **guides-conférenciers agréés**, comme l'exige le ministère de la Culture. C'est pourquoi, le recours à des guides du patrimoine Savoie Mont-Blanc et des accompagnateurs en montagne a été maintenu en accord avec la direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Sensibiliser les populations locales et touristiques :** Depuis 2005, le Pays d'art et d'histoire propose **un programme d'animations** dont l'objectif est de **sensibiliser les populations locales et touristiques aux patrimoines**. Ainsi, un panel de visites guidées, d'ateliers pédagogiques et de manifestations culturelles (concerts, spectacles, randonnées thématiques, etc.) est proposé. Ces activités sont régulièrement renouvelées pour répondre aux attentes des visiteurs et fidéliser le public local.

  Les visites guidées sont **élaborées par les guides** en concertation avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Le programme d'animations s'appuie à la fois sur des actions directement portées par le service Pays d'art et d'histoire et sur les **initiatives des sites culturels et des communes**.

  Dans un souci de **démocratisation culturelle**, le Pays d'art et d'histoire propose une tarification volontairement attractive pour les activités qu'il organise directement. Entre 2013 et 2018, plus de 2 327 personnes ont assisté à au moins une des visites guidées inscrites dans les programmations saisonnières du Pays d'art et d'histoire (sites culturels non compris). La baisse de la fréquentation des visites guidées, constatée entre 2010 et 2012, a été endiguée notamment par un réel **effort de renouvellement et de diversification de l'offre**, ainsi que par l'**amélioration de la communication** et de la diffusion des documents de communication.

1 Cf. Annexe 5 et 6.

- **Une offre culturelle étoffée et accessible au plus grand nombre :** Pour favoriser l'accès à tous à la culture, le Pays d'art et d'histoire soutient plusieurs initiatives :
  - **Les Chemins de Traverse :** chaque année, la communauté de communes finance trois spectacles organisés en vallée d'Abondance par la Maison des Arts du Léman. L'objectif de la manifestation est de proposer dans les zones de moyenne montagne éloignées des lieux de spectacle, des concerts, pièces de théâtre ou spectacles de danse de qualité.
  - **Conférences : un partenariat avec l'association pour le développement culturel d'Abondance** (ADCA) pour une organisation conjointe de quatre conférences par an.

Conférence « une abbaye à la lumière de ses parchemins retrouvés » le 6 septembre 2017

  - **Journées européennes du patrimoine :** visites et animations sont proposées pour découvrir le patrimoine de la vallée dans des conditions privilégiées et sous un angle original (coulisses, thèmes inédits, etc.). Ce rendez-vous attire chaque année près d'un millier de personnes en vallée d'Abondance.
  - **Autres événements nationaux :** la **Fête de la nature** (mobilisation des habitants autour de questions environnementales) et **les Journées du patrimoine de pays et des moulins** (mise en valeur du patrimoine rural).
  - **Autres événements locaux :** le festival Fraxiis Musica à La Chapelle d'Abondance ou encore la semaine du Geopark Chablais, etc. permettent d'offrir tout au long de l'année de grands rendez-vous aux habitants comme aux touristes.

- **Les éditions du Pays d'art et d'histoire :** Le Pays d'art et d'histoire a réalisé **différents documents** afin de faire connaître le patrimoine et l'architecture de la vallée :
  - Pour répondre aux besoins de la clientèle étrangère, la **brochure « Au fil du pays de la vallée d'Abondance »** a été réalisée en français (2005) puis en anglais (2014) afin de présenter toutes les facettes patrimoniales de la vallée à travers les paysages, l'histoire, les monuments, les villages, les matériaux, les saveurs et les savoir-faire.
  - Le **bulletin intercommunal** consacre des pages aux actions du Pays d'art et d'histoire, dans le but d'informer et de sensibiliser les habitants. Depuis 2017, c'est également le cas du **Mag de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance**, imprimé à 20 000 exemplaires et distribué dans les boîtes à lettres des habitants du territoire. Les bulletins d'information municipaux permettent également de relayer articles et actualités du Pays d'art et d'histoire.

Dépliant « Au fil du Pays » en version anglaise

  - Le Pays d'art et d'histoire a contribué à la réalisation d'**ouvrages sur le patrimoine local.** La collection de livres de référence sur les patrimoines de la vallée s'étoffe régulièrement. Ainsi, en 2017, elle s'est agrandie avec l'ouvrage *Focus Abondance, une abbaye à la lumière de ses parchemins retrouvés*.
  - Le **fonds documentaire** du Pays d'art et d'histoire compte en 2019 près de 300 titres sur le patrimoine en général et, plus particulièrement, le patrimoine régional. Ces ouvrages conservés dans les locaux de la communauté de communes sont à la disposition des guides-conférenciers, des médiateurs culturels et de toute personne s'intéressant au patrimoine du territoire.

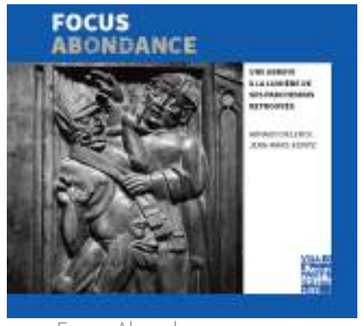

Focus Abondance, *ouvrage sur le chartrier d'Abondance*

- **Sensibiliser le jeune public, le service éducatif :** Dans le cadre de sa programmation de visites guidées et d'animations, le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance propose des activités spécifiques pour le jeune public : « Jouons avec le patrimoine », organisées en partenariat avec les sites culturels.

Atelier fabrication de nid

À partir de 2014, le recrutement d'une adjointe à l'animateur de l'architecture et du patrimoine, pour des missions se concentrant sur l'organisation du **service éducati**f, a permis l'amélioration des animations existantes et le développement des activités selon deux types de publics : les **enfants en séjours** et les **enfants du territoire**. Le service éducatif qui proposait jusqu'alors essentiellement des actions ponctuelles s'est davantage orienté vers la construction de projets dans la durée avec les classes du territoire.

Des partenariats renforcés avec les établissements scolaires de la vallée ont permis la réalisation de nouveaux projets à destination des élèves, notamment :

  - **Rob'O :** découverte du territoire et initiation à la programmation informatique via la manipulation d'un robot ;
  - **Re-connaître son village :** à partir d'une collecte de cartes postales anciennes, découverte de l'espace naturel de sa commune et des évolutions architecturales et urbaines depuis le début des années 1960 (développement du tourisme) ;
  - **Construction d'hôtels à insectes :** connaissance des écosystèmes et sensibilisation à la préservation de l'environnement ;
  - **Nymphéas :** découverte de la nature via la découverte d'une œuvre d'art ;
  - et diverses **interventions ponctuelles** sur la forêt, les plantes comestibles, les fourmis, des visites de villages, la découverte des sentiers aménagés, etc.

L'interprétation de l'architecture et du patrimoine

- **Les sites culturels de la vallée d'Abondance :** La vallée d'Abondance compte **quatre lieux culturels** phares accessibles au public : le site abbatial d'Abondance, la Maison du Fromage Abondance (anciennement Maison du Val d'Abondance), la Maison des Sœurs de La Chapelle d'Abondance et la Vieille Douane de Châtel. Des lieux privés structurent également le territoire culturel : une collection de skis anciens, une collection d'outils et objets du quotidien (devenue non accessible suite au décès du propriétaire), et enfin, la fruitière de La Chapelle d'Abondance qui propose des visites guidées.

La communauté de communes a engagé des **collaborations durables avec ces sites culturels**, concernant la mise en place d'outils de médiation et d'expositions temporaires.

- À **l'Abbaye d'Abondance**, des dispositifs pédagogiques, sensitifs et ludiques ont été réalisés pour découvrir les tissus des vêtements liturgiques, les matériaux de l'abbaye, les techniques de la fresque, la construction des voûtes, etc. Le pôle culturel d'Abondance, en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire, a présenté à l'abbaye d'Abondance différentes expositions sur des thèmes liés à la vie monastique, l'histoire du lieu et le monde médiéval.
- **La Maison du Val d'Abondance** a renouvelé son exposition permanente en 2017. Le Pays d'art et d'histoire a été associé à la réflexion et à la réalisation de cette exposition. Le choix a été fait de réorienter le site autour du fromage et la race bovine Abondance comme l'avait déjà préconisé le dossier de candidature du label Pays d'art et d'histoire en 2003. Cette réorientation s'est accompagnée d'un changement de nom puisqu'elle est devenue la **Maison du Fromage Abondance**. Le pôle culturel d'Abondance et le Pays d'art et d'histoire ont également réalisé quatre expositions conçues spécifiquement pour ce site sur des thèmes en lien avec les traditions agropastorales et le patrimoine naturel.
- **La Maison des Sœurs de La Chapelle d'Abondance** est une salle d'expositions temporaires où, depuis 2014, la guide du patrimoine de La Chapelle d'Abondance a proposé, avec le soutien du Pays d'art et d'histoire, six expositions abordant la culture alpine et le patrimoine naturel.
- **La Vieille Douane de Châtel** a conçu quatre expositions en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire sur des thèmes liés à la douane et la contrebande.

En haut : Module de l'exposition permanente de la Maison du Fromage Abondance

En Bas : Exposition « Châtel since 1947 » à la Vieille Douane

Le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance, par l'animation culturelle qu'il propose en vallée, la communication qu'il effectue et le soutien qu'il apporte aux sites culturels (techniquement et/ou financièrement), a contribué en partie à accroître la fréquentation des différents sites, **dont le nombre d'entrées annuel dépasse les 45 000 visiteurs** en 2018.

- **Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine :** A l'issue du bilan 2003-2013 du label Pays d'art et d'histoire en vallée d'Abondance, la rédaction d'une **note d'intention pour la réalisation d'un CIAP** a été amorcée. Il s'agissait d'évoquer l'historique du projet, les grands principes de sa réalisation et de pousser plus loin la réflexion afin de passer à la **phase opérationnelle** (projet scientifique et culturel, méthodologie de travail, calendrier).

  Le projet s'axait autour de l'installation d'une **borne numérique** dans les mairies, les sites culturels et/ou les offices de tourisme de chaque commune développant toutes les thématiques et proposant une **carte interactive de la vallée** identifiant des lieux à découvrir en rapport avec chacun des thèmes. Le tableau ci-après résume les perspectives alors envisagées pour développer concrètement ce dispositif :

Thématiques	Proposition de situation géographique du pôle thématique	Proposition de forme de valorisation	Points d'intérêt
Paysages	La Chapelle d'Abondance	Équipement culturel (Maison des Sœurs ?) complété d'un mobilier d'interprétation basé sur l'existant et incluant les nouvelles technologie de l'information et de la communication (NTIC).	Site classé des Cornettes de Bise, existence de sentiers thématiques en lien avec le thème (sur les traces du chamois et Sapicéa), GR5.
Agropastoralisme	Maison du Val d'Abondance	Équipement culturel.	Maison du Val d'Abondance : centre d'interprétation / cave d'affinage.
Architecture	Chevenoz	Installation de bornes numériques ou d'un mobilier d'interprétation incluant les NTIC (selon possibilité technique).	Situation géographique d'entrée de vallée, quelques beaux exemples de fermes traditionnelles et de hameaux typiques (Le Fion, Plainesserve)
Traditions et savoir-faire	Bonnevaux (savoir-faire) et Vacheresse (traditions)	Bonnevaux : Reconstitution à partir de photographies de l'atelier du tailleur de pierre complétée d'un mobilier d'interprétation incluant les NTIC. Vacheresse : Interprétation à partir de ou en prolongement de l'exposition du chalet de l'arrête (?).	Bonnevaux : site détruit illustrant la thématique, mais possibilité de reconstitution grâce à de nombreuses photos et d'une vidéo (collection de M. Paoli). Vacheresse : présence d'une collection d'objets d'antan.
Patrimoine religieux	Abbaye d'Abondance	Équipement culturel (l'exposition *De l'histoire à l'art : patrimoines sacrés en vallée d'Abondance* servira de base au développement de ce pôle).	Abbaye Notre-Dame d'Abondance, collection d'art sacré.
Économie et tourisme	Châtel	Équipement culturel (Vieille Douane) complété d'un mobilier d'interprétation incluant les NTIC.	Vieille Douane, contexte économique général à développer pour une compréhension plus globale de la thématique de la contrebande.

Ce projet a été ajourné pour plusieurs raisons :

- les coûts élevés,
- la perspective de la réforme territoriale (les travaux de fusion et la réflexion sur l'extension du territoire labellisé ont mobilisé durant plus de deux années les énergies des élus et des techniciens contribuant ainsi au gel du projet CIAP),
- les difficultés de mise en conformité (sécurité et accessibilité) des locaux de l'abbaye d'Abondance, classée Monument historique, en vue de créer une salle d'animation pédagogique.

Partenariats

Dans le cadre de ses partenariats et des différents réseaux auxquels il adhère, le Pays d'art et d'histoire assure la communication autour du label et des activités des Villes et Pays d'art et d'histoire.

- **Savoie Mont-Blanc Juniors :** cette association facilite l'organisation des séjours pour les groupes d'enfants dans les deux départements savoyards en mettant en relation les lieux d'hébergements collectifs, les prestataires d'activités et les organisateurs de séjours de groupes d'enfants. La vallée d'Abondance comptant 19 centres de vacances, ce partenaire est incontournable.

  Dans le cadre d'un partenariat, un séjour à destination des groupes scolaires a été mis en place avec le centre de vacances Les Hirondelles à La Chapelle d'Abondance. Celui-ci, intitulé « A la découverte d'un Pays d'art et d'histoire », propose diverses activités de découverte du territoire (architecture, paysage et savoir-faire).
- **Geopark Chablais UNESCO** : la vallée d'Abondance fait partie intégrante de ce Geopark. Le syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) est porteur du label Geopark mondial UNESCO et accorde une attention particulière au patrimoine géologique local.

Le Pays d'art et d'histoire a été associé à la mise en œuvre des sites de la **Géoroute** qui vise la mise en réseau, l'aménagement et l'interprétation d'une quinzaine de géosites patrimoniaux du Chablais. Trois sites sont concernés en vallée d'Abondance :

- Le site de Bise (La Chapelle d'Abondance / Vacheresse)
- Le lac des Plagnes - Cubourré (Abondance)
- Le col de Bassachaux (Châtel)

De 2014 à 2017, le Geopark a mis en place sur l'ensemble du Chablais une programmation estivale sur les géosites intitulée « **Les rendez-vous du Geopark Chablais** ». Le Pays d'art et d'histoire se chargeait d'organiser localement les animations qui associaient par exemple la découverte de la géologie à la découverte du patrimoine, ou encore la pratique de la randonnée à la pratique artistique. Afin de développer les publics, cet événement a évolué pour devenir en 2018 « **la semaine du Geopark Chablais** », à laquelle le Pays d'art et d'histoire reste étroitement associé.

Le Geopark Chablais UNESCO a également développé des partenariats avec les sites culturels du territoire et dispense des formations sur les géo-patrimoines. Les équipes du Pays d'art et d'histoire bénéficient ainsi de compétences complémentaires pour proposer des activités de qualité liées aux ressources géologiques.

Aménagement du géosite du Lac des Plagnes - Cubourré

Animation « Bise à la Préhistoire » pour les rendez-vous du Geopark Chablais

- **Le réseau Empreintes 74 :** depuis mai 2012, le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance est membre de ce réseau. Il s'agit d'une association dont les adhérents se réunissent autour d'une même valeur : le respect de l'environnement naturel et culturel des terroirs de Haute-Savoie. Les membres du réseau agissent ensemble pour sensibiliser l'Homme à cet environnement et le lier à son territoire. Le réseau agit pour :

  - la professionnalisation de ses membres et leur représentation auprès des pouvoirs publics,
  - le soutien et l'accompagnement des projets des structures,
  - l'éducation à l'environnement et la valorisation du patrimoine en faveur des habitants, des visiteurs et des institutions de Haute-Savoie,
  - le réseau Empreintes est également un pôle de ressources mises à la disposition de ses membres.

  Ce partenariat favorise les rencontres professionnelles et le partage d'expériences. Le Pays d'art et d'histoire bénéficie en outre de la communication mise en place par Empreintes : site internet du réseau et carte « Nature & patrimoine » éditée chaque année.

Bilan de fonctionnement

- **Budget :** Le label Pays d'art et d'histoire apporte une caution et une légitimité supplémentaire aux financeurs potentiels des projets. La CCPEVA octroie un budget annuel moyen de 189 300 € au Pays d'art et d'histoire. Depuis 2013, ce budget est devenu chaque année plus important (de 123 137 € en 2013 à 286 965 € en 2018).

  L'Union européenne, la Région Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie sont très sensibles à cette dynamique de territoire et à la qualité du travail mené.

  L'Union européenne soutient les actions portées par le Pays d'art et d'histoire à travers divers programmes :

  - dans le cadre du projet de valorisation du Vacherin de la vallée d'Abondance, la communauté de communes a obtenu du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) une subvention d'un montant de 23 164 €,
  - la communauté de communes de la vallée d'Abondance a monté, en partenariat avec la communauté de communes du Haut-Chablais et la Fondation du Grand-Paradis (Val d'Aoste/Italie) un programme européen ALCOTRA pour la valorisation des ressources naturelles et culturelles. Le projet « Promouvoir l'action culturelle en territoire alpin » (PACTA) vise à rendre plus attractives et accessibles les ressources naturelles et le patrimoine culturel du territoire. Ce programme, qui court jusqu'en 2020, prévoit une subvention de 295 392 €.

  L'État soutient, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, de nombreux projets de valorisation, d'animation et de protection des patrimoines portés par la communauté de communes. Ainsi, le poste d'assistant en charge des actions éducatives (2014-2015), les formations, les projets éducatifs, les recherches scientifiques ont notamment reçu une subvention de l'État. Le montant des aides accordées entre 2013 et 2018 par l'État s'élève à 58 500 €.

  La Région Rhône-Alpes a soutenu en 2013 et 2014, dans le cadre d'un contrat de stations durables de moyenne montagne intégrant la valorisation des patrimoines, divers projets (ex : actions éducatives, expositions et éditions) pour un montant de plus de 19 000 €. La Région a également soutenu le projet de valorisation du Vacherin de la vallée d'Abondance, grâce à une subvention d'un montant de 13 898 €.

  Le Département de la Haute-Savoie soutient les actions sur le territoire en faveur des patrimoines dans le cadre :

  - du **plan tourisme** (2013-2022) qui prévoit 2 millions d'euros pour la sauvegarde et la valorisation patrimoniale de l'abbaye d'Abondance,
  - de la réalisation de quatre **expositions temporaires** dans les sites culturels par une subvention exceptionnelle de 2 000 € attribuée en 2015,
  - d'une **politique de valorisation des espaces naturels sensibles** (ENS), qui soutient deux animations en pleine nature (de 2013 à 2017), ainsi que la programmation de « La semaine du Geopark Chablais ».

En conclusion, le renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire en 2014 a **renforcé la dynamique** de conservation, de valorisation et d'animation des patrimoines, des paysages et de l'architecture. Cette nouvelle convention a également contribué à la **reconnaissance du service intercommunal** Pays d'art et d'histoire comme un acteur local incontournable en termes de conseil et d'expertise, en lien avec l'architecture et les patrimoines.

Depuis 2013, des **avancées significatives** ont été réalisées dans certains domaines, notamment :

- une meilleure appropriation du label par les élus,
- le développement de l'activité du service éducatif, particulièrement avec les écoles du territoire,
- le renforcement de l'implication des habitants.

Cependant, **des points restent encore à améliorer** tels que la prise en compte du patrimoine dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme ou encore la communication autour du label.

L'extension du label aux 16 communes du pays d'Évian ouvre de **nouvelles perspectives** au Pays d'art et d'histoire. Outre la notoriété internationale d'Évian-les-Bains, ce territoire dispose d'un patrimoine à la fois proche de celui de la vallée d'Abondance dans ses composantes montagnardes et rurales, mais aussi des thématiques originales et singulières. L'intégration de ce territoire représente donc une **réelle plus-value** pour le Pays d'art et d'histoire, dont l'expérience jusqu'alors localisée en vallée d'Abondance pourra rayonner à plus grande échelle.

L'extension du label sera envisagée dans le but de produire des **effets réels sur la cohésion territoriale** et contribuer à créer **une identité forte impactant positivement le vivre ensemble** sur les 22 communes de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance.

3.1.3 Les grandes orientations de la politique culturelle territoriale

Les municipalités du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance conservent leurs compétences en matière de politique culturelle et de gestion des équipements. Cependant, ayant confié à la CCPEVA la compétence relative à la mise en œuvre et au suivi du label Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble du territoire, une politique culturelle patrimoniale, liée à l'extension du label, se dessine à l'échelle intercommunale, selon plusieurs modalités :

- proposer des actions de préservation des sites patrimoniaux pour assurer le maintien de la qualité architecturale et paysagère du territoire,
- valoriser et promouvoir les sites et actions labellisées Pays d'art et d'histoire,
- mettre en réseau les sites en vue d'une animation coordonnée de l'action patrimoniale,
- accompagner la transmission des traditions et des connaissances liées au territoire dans toutes ses dimensions,
- développer un programme et des dispositifs de médiation culturelle envers tous les publics,
- alimenter la connaissance sur le patrimoine, l'architecture et les paysages par le soutien à la recherche scientifique et à la publication documentaire (centre de ressources),
- réaliser un travail régulier d'inventaire et de diagnostic des éléments du patrimoine.

Ces grandes orientations qui couvrent la protection, la valorisation et l'enrichissement des connaissances sur le patrimoine, l'architecture et les paysages, reflètent l'engagement de la CCPEVA en faveur d'un développement culturel qualitatif, visant une action sur le long terme. Elles positionnent également le service Pays d'art et d'histoire en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des partenaires impliqués dans le projet de territoire.

3.2 POLITIQUES DE PROTECTION, DE CONSERVATION ET DE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

3.2.1 Les outils de protection du patrimoine bâti

Le territoire compte quatorze bâtiments protégés au titre des **Monuments historiques**. Ils se trouvent sur cinq communes différentes et la majorité d'entre eux se situe à Évian-les-Bains (huit au total).

Les **immeubles classés** au titre des Monuments historiques sont ceux dont la conservation présente un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art. Le propriétaire a la responsabilité de la conservation du Monument historique classé qui lui appartient. Il est maître d'ouvrage des travaux. Lors de la vente de son bien, il a l'obligation de faire connaître au nouvel acquéreur l'existence de la servitude de classement et de notifier cette aliénation dans les quinze jours au préfet de région. En dehors des travaux d'entretien dispensés de formalités, l'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé ou être l'objet de travaux sans autorisation délivrée par le préfet de région.

Les travaux autorisés s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés des Monuments historiques qui s'exerce dès le début des études documentaires et techniques préparatoires puis tout au long des travaux jusqu'à leur achèvement. La maîtrise d'œuvre de ces travaux doit être confiée à des catégories de professionnels spécialisés pour les travaux de réparation et de restauration. L'État peut mettre le propriétaire défaillant en demeure de réaliser les travaux devenus indispensables pour assurer la conservation de l'immeuble classé. En cas d'inaction du propriétaire, le ministre de la Culture peut soit exécuter d'office les travaux en faisant supporter une part du financement au propriétaire soit engager une procédure d'expropriation.

Le territoire compte quatre monuments classés au titre des Monuments historiques

- **Abondance : Abbaye d'Abondance classée en 1875**
  Premier édifice de Haute-Savoie à être classé au titre des Monuments historiques, l'abbaye Notre-Dame d'Abondance rayonne sur la vallée d'Abondance depuis le Moyen-Age. Elle fut à cette époque parmi les monastères les plus importants des pays de Savoie. Ayant perdu sa vocation monastique en 1761, elle fut vendue sous la Révolution. La commune d'Abondance a acquis progressivement l'ensemble des locaux qui avaient été morcelés. Elle est aujourd'hui propriétaire de l'intégralité des

bâtiments (l'ancien jardin reste une propriété privée). Actuellement, ce bâtiment abrite les locaux de la mairie, le bureau d'information touristique d'Abondance, une salle de musique, un musée d'art sacré et le presbytère. L'église abbatiale est devenue église paroissiale d'Abondance. Le cloître orné de peintures murales retraçant la vie de la Vierge dans un décor savoyard, l'église abbatiale avec son architecture gothique (arcades, triforium, fenêtres hautes, déambulatoire et chapelles rayonnantes) et ses décors en trompe-l'œil, ainsi que le monastère qui abrite une importante collection d'art sacré (vêtements, orfèvrerie, tableaux, sculptures…) ravissent plus de 17 000 visiteurs par an.

- **Neuvecelle : Chapelle de Maraîche classée en 1921**
Dédiée à Saint-André, cette chapelle est liée à l'abbaye d'Abondance. En effet, dès la fin du XII[e] siècle, l'église de Maraîche est donnée à l'abbaye. Abondance qui acquiert les bénéfices de la chapellenie au siècle suivant et des propriétés alentours. Elle construit à Maraîche une maison forte, siège d'une exploitation agricole. Le bâtiment actuel date de 1620, seuls la base du clocher et le portail roman sont plus anciens. Le mobilier de la chapelle provient de l'ancienne église Saint-Nicolas de Neuvecelle et y a été installé dans les années 1840. Celui-ci fait également l'objet d'une protection. Une chasuble en cuir noir de Cordoue et un calice du XVI[e] siècle ont été classés au titre des Monuments historiques. La chapelle, visitable sur rendez-vous, fait l'objet de toute l'attention de la commune de Neuvecelle qui souhaite la rénover.

- **Lugrin : Sculpture tricéphale classée en 1964**
Cette roche en serpentine bleuâtre ornée de trois visages se trouve dans le mur d'une remise située au lieu-dit Chez Busset. Elle proviendrait de l'ancienne maison forte de Vallièges (mentionnée en 1407 avec certitude, mais sans doute du XIII[e] siècle) dont elle serait le seul vestige. Sa datation est inconnue.

- **Évian-les-Bains : Buvette Prouvé-Novarina classée en 2013**
Implantée en 1957 dans le parc de l'ancien Grand Hôtel d'Évian, cette buvette devait remplacer la Buvette Cachat, devenue inadaptée. Cette grande halle vitrée, dont l'ossature est constituée de 12 béquilles en acier et la toiture en pente inversée couverte d'aluminium, est le fruit de la collaboration de l'architecte Maurice Novarina et de l'ingénieur Jean Prouvé. A l'intérieur, la buvette, l'espace de repos et le salon de musique sont séparés par des murs-paravents en ardoises et mosaïques. La buvette, agrandie en 1984 par un centre de crénothérapie (cure), constitue les actuels thermes d'Évian.

Les **immeubles inscrits** au titre des Monuments historiques sont ceux qui présentent un intérêt d'art ou d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des Monuments historiques. Tout comme pour les immeubles classés, le propriétaire a la responsabilité de la conservation du Monument historique qui lui appartient. Il est maître d'ouvrage des travaux. Lors de la vente de son bien, il a l'obligation de faire connaître au nouvel acquéreur l'existence de la servitude de classement et de notifier cette aliénation dans les quinze jours au préfet de région. En dehors des travaux d'entretien dispensés de formalités, les travaux sur l'immeuble inscrit sont soumis, dans la plupart des cas, à un permis (de construire, de démolir ou d'aménager) ou à une déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme. La délivrance du permis ou la non-opposition à la déclaration préalable ne pourra intervenir sans l'accord du préfet de région.

Les travaux autorisés s'exécutent sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État chargés des Monuments historiques qui s'exerce tout au long des travaux jusqu'à leur achèvement. La maîtrise d'œuvre de ces travaux doit être confiée à un architecte dès lors qu'ils sont soumis à permis de construire au titre du Code de l'urbanisme. Aucune exigence particulière de qualification de l'architecte n'est requise.

Le territoire compte dix monuments inscrits au titre des Monuments historiques

- **Abondance : Terrasse de l'abbaye inscrite en 1949**
Située au sud des bâtiments conventuels de l'abbaye Notre-Dame, cette terrasse surplombe la route départementale. On trouve au centre de celle-ci le monument aux morts de la commune d'Abondance.

- **Évian-les-Bains : Église inscrite en 1974**
L'église Notre-Dame de l'Assomption est construite dans la seconde moitié du XIII[e] siècle dans un style gothique savoyard. Remaniée à la fin du XIV[e] ou au début du XV[e] siècle (percement du chevet), elle est agrandie avant 1930 et ornée d'une façade de style romano-byzantin. Le clocher à tour carrée est surmonté d'un lanternon. A l'intérieur, on remarque les voûtes à croisée d'ogives, des chapiteaux de molasse ouvragés et des culs de lampe figurant des angelots aux armes de la Savoie. Une partie du mobilier de l'église fait également l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques (tableau en relief de la Vierge à l'enfant daté de 1493, stalles néo-gothiques en noyer de la première moitié du XIX[e] siècle, sculpture de la Vierge à l'enfant et sculpture de Sainte Catherine).

- **Évian-les-Bains : Hôtel de Ville inscrit en 1981**
Ce bâtiment abrite l'Hôtel de Ville depuis 1927. Il porte également le nom de villa Lumière puisqu'il a été acquis inachevé en 1896 par Antoine Lumière, peintre et photographe lyonnais, créateur des plaques photographiques instantanées. Celui-ci en a modifié les plans et l'a aménagé à son goût. Néoclassique à l'extérieur et éclectique à l'intérieur, la villa dégage une impression d'opulence à laquelle contribue notamment la porte d'entrée monumentale en chêne ornée de bas-reliefs de bronze représentant la peinture et la sculpture et encadrée par deux atlantes supportant un fronton orné d'un soleil (un appareil photographique est représenté sur ce bas-relief), ou encore la porte nord surmontée d'une copie en bronze du *Penseur* de Michel-Ange.

- **Évian-les-Bains / Neuvecelle : Funiculaire inscrit en 1984**
Ce funiculaire à traction électrique sans crémaillère construit en plusieurs tronçons entre 1907 et 1913 par l'ingénieur lausannois Koller pour une filiale de la Société des eaux minérales transportait la clientèle touristique depuis les quais (port, établissement thermal, casino) jusqu'aux grands hôtels (Splendide, Royal, Ermitage) en passant par la Buvette Cachat. La ligne de 750 m, dont 140 en souterrain, était alors parcourue par deux voitures de cinq compartiments. Fermé en 1969, le funiculaire a repris son activité à l'été 2002 après six ans de restauration.

- **Évian-les-Bains : Buvette Cachat inscrite en 1986**
Cette buvette est construite en 1905 par la société des eaux minérales. Elle remplace un établissement de bains qui utilisait l'eau de la source Cachat construit en 1826 sur l'emplacement de l'église Sainte-Catherine de la Touvière, démolie à la fin du XVIII[e] siècle.

  Ce chef d'œuvre de l'Art Nouveau conçu par l'architecte Albert Hébrard, est également remarquable grâce à son entrée monumentale et la charpente du grand hall, ajourée de vitraux à motifs floraux et couverte en tuiles vernissées. Le hall de la buvette Cachat est également richement décoré, avec notamment une fontaine de Louis-Charles Beylard et une toile du peintre Albert Besnard *Nymphes à la source dans un paysage d'Arcadie*.

- **Évian-les-Bains : Établissement thermal inscrit en 1986**
Succédant à un premier établissement datant de 1827, cet établissement thermal est réalisé de 1900 à 1902 par l'architecte Ernest Brunnarius. Cet imposant bâtiment, construit en béton armé (système Hennebique), brique et pierre, est surmonté d'un dôme de plus de 30 mètres sur base carrée. Au centre de la façade partiellement habillée de faïence, une entrée monumentale est encadrée de campaniles. Le vestibule a conservé ses peintures dues à Jean Benderly. Le hall d'accueil est orné de statues et de grandes baies décorées de vitraux. Désaffecté en 1986, le bâtiment a bénéficié d'une importante rénovation entre 2004 et 2006. Rebaptisé « Palais Lumière », il abrite désormais une médiathèque, des salles d'exposition et un centre de congrès.

- **Évian-les-Bains : Villa la Sapinière inscrite en 1987**
Cette villa de plaisance est un lieu d'exception notamment grâce à la décoration intérieure, en partie Art nouveau, qui fut confiée à de grands artistes tels que Jules Chéret (peintures murales), Félix Bracquemond (bois) et Alexandre Charpentier (dessin du mobilier) pour la salle de billard. Auguste Rodin a sculpté les dessus de porte en pierre de l'Estaillade aux motifs des Quatre Saisons. La construction de cette demeure d'inspiration palladienne (1892-1896) est confiée à Jean-Camille Formigé par la famille Vitta, banquiers et négociants en soie d'origine piémontaise installés à Lyon.

- **Évian-les-Bains : Théâtre Antoine Riboud inscrit en 2014**
D'une capacité d'environ 400 places, le théâtre municipal d'Évian est construit entre 1883 et 1885 sur les plans de Jules Clerc en matériaux artificiels imitant la pierre et intègre les dernières innovations techniques. D'aspect néoclassique, « ce bijou architectural », comme on le décrivait à l'époque, possède de riches décors intérieurs avec sculptures, mosaïques, émaux et dorures témoins du goût d'alors pour l'exubérance décorative. En dépit des modifications apportées au fil du temps, le théâtre d'Évian reste très représentatif du goût des villes d'eaux pour l'éclectisme.

- **Marin : Chapelle Saint-Etienne inscrite en 1941**
Cette chapelle située à Marin est depuis 1995 propriété de la commune de Publier. Selon la tradition, les premières traces de cette chapelle remontent au VI[e] siècle. Elle abritait une relique de Sainte Anne, récompense reçue au IX[e] siècle par le seigneur Tristan de la Chapelle. L'édifice actuel, de style roman a été bâti au XII[e]-XIII[e] siècle. En 1595-1596, François de Sales y célèbre des messes dans le cadre de la Contre-Réforme. Vendue comme bien national à la Révolution, elle est délaissée durant de nombreuses années servant de bergerie. Elle a été restaurée par les communes de Publier et Marin et le Rotary Club.

- **Meillerie : Prieuré de Meillerie inscrit partiellement en 1990 et étendu en 2015**
Vers 1220-1225, les chanoines de Meillerie reconstruisent leur monastère en un prieuré fortifié suite au don par le comte de Savoie et le sire de Faucigny de l'ensemble de leurs droits de justice sur Meillerie et Lugrin. Les chanoines, et en particulier le prieur de Meillerie, devenus seigneurs de leur territoire sont alors extrêmement puissants. Meillerie devient le centre religieux et administratif de la prévôté de Mont-Joux et ce jusqu'au début du XV[e] siècle. Au tout début du XVIII[e] siècle, les bâtiments sont en bonne partie ruinés et font l'objet de très nombreuses restaurations qui modifient sensiblement l'aspect du prieuré. Puis en 1752, le prieuré est sécularisé. Au XIX[e] siècle, le prieuré fait l'objet de nombreux travaux pour le transformer en église paroissiale et en presbytère, achevant sa transformation en bâtiment moderne. Aujourd'hui, il n'est pas forcément évident d'y voir un bâtiment médiéval, malgré le fait que de nombreux éléments soient sauvegardés (tour, chœur…).

Deux édifices bénéficient du **label Architecture contemporaine remarquable**. Ce label est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements faisant antérieurement l'objet du label Patrimoine du XX[e] siècle qui ne sont ni classés ni inscrits au titre des Monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

- **Neuvecelle : Maison dite «Maison A Pélo Ben» labellisée en 2003**
Cette villa construite entre 1960 et 1967 est l'œuvre des architectes Paul Combet et Michel Brugger pour l'atelier Novarina. Ce projet est commandité par le docteur Jean Escoubès, chirurgien et résistant qui décèdera avant l'achèvement de la villa. Cette villa en forme de U et à la toiture terrasse à double pente est entièrement tournée et ouverte sur le lac. Elle s'organise autour d'un patio central qui permet d'accéder à l'entrée en façade sud. Toutes les façades de la maison sont entièrement vitrées et donnent soit sur le jardin, soit sur le lac, soit sur le patio. A l'étage, un grand salon s'ouvre sur le Léman, au centre duquel une grande cheminée permet de le séparer de la salle à manger. Une suite parentale et des pièces de service (cuisines, laverie et chambres des domestiques) complètent ce niveau. L'étage inférieur est composé de grandes chambres avec de grandes baies donnant sur le jardin. La maison est aménagée avec un mobilier de designer de renom du XX[e] siècle. Cette villa d'une grande qualité architecturale conserve son authenticité dans son usage (demeure privée), sa forme (en U) et ses matériaux (béton et bois).

- **Évian-les-Bains : Centre nautique labellisé en 2007**
  Œuvre de l'architecte Maurice Novarina et du paysagiste Willi Neukom, le centre nautique d'Évian-les-Bains offre depuis 1966 un espace de 3,5 hectares de verdure en bord de lac. Il s'organise autour de sept bâtiments et de deux bassins tournés vers le Léman. Les bâtiments sont réalisés dans une volonté d'horizontalité pour s'inscrire dans le paysage. Leur cohérence réside dans la mise en avant des plans horizontaux grâce à l'effacement des parois en verre et aux toitures en porte-à-faux sur des structures métalliques. Les bassins chauffés à 28°C, permettent la baignade même en cas de pluie. Fleuri et planté de nombreux arbres, l'espace vert, qui entoure les piscines, laisse le choix au visiteur de son exposition ou non au soleil.

Il est à noter que deux édifices qui bénéficiaient du label Patrimoine du XX^{e} siècle ne jouissent plus aujourd'hui d'aucune mesure de protection (édifices de plus de 100 ans et ne bénéficiant pas d'une protection Monument historique). Une recherche d'outils adaptés à leur protection pourra être entreprise afin d'assurer leur pérennité.

- **Évian-les-Bains : Décor de l'hôtel des voyageurs dit hôtel Royal labellisé en 2003**
  Ce luxueux hôtel de 250 chambres est construit entre 1906 et 1909 pour une filiale de la Société des eaux minérales, sur les plans de l'architecte parisien Albert Hébrard. Implanté à l'écart de la station et surplombant le Léman, il offre à sa clientèle la proximité d'un parc des sports avec golf, tennis et tir aux pigeons d'argile. Un appartement d'honneur est aménagé dès l'origine en prévision d'un séjour du roi d'Angleterre Edouard VII, mort en mai 1910 sans avoir jamais visité Évian. Le bâtiment principal compte cinq étages ; les ailes, trois. Les consoles et ornements de bois de la façade rappellent l'environnement campagnard. Les toitures initiales ont été modifiées après l'incendie survenu dans la nuit du 12 au 13 août 1958, qui avait endommagé les deux derniers étages. Ses lignes claires mêlent les styles Art Nouveau et Art Déco. Les voûtes et les rotondes des espaces communs sont animées de fresques néobaroques champêtres aux couleurs d'eau réalisées par Gustave Jaulmes. Les balcons semi-circulaires et toute la charpente édifiée par des ouvriers du Tyrol, contrastent avec la simplicité de la façade. En 2014, une restauration de ce palace a été entreprise en prenant soin d'allier les exigences d'un grand hôtel contemporain et le legs architectural d'hier.

- **Évian-les-Bains : Casino labellisé en 2003**
  Construit en 1912 par l'architecte Albert Hébrard à la place du château des barons de Blonay, ce bâtiment en béton armé a la forme d'un grand hall central sur lequel ouvrent toutes les pièces annexes : salles de concert, de jeux, de lecture et un restaurant. Il est couvert par une imposante coupole festonnée.

Quatre sites du territoire sont inscrits sur la **liste départementale des monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général** et font à ce titre l'objet d'une surveillance attentive par l'administration représentée par l'architecte des bâtiments de France (tout projet de travaux doit être porté à la connaissance de l'administration au moins quatre mois à l'avance, ce délai permettant de s'assurer de leur conformité avec l'intérêt paysager du site).

Il s'agit de :

- L'église et ses abords à Meillerie, inscription le 26/06/1946
- Le port et les maisons sur le lac à Meillerie, inscription le 26/06/1946
- La colline et le château en ruines à Larringes, inscription le 12/12/1946
- Le vieux village d'Amphion et ses abords à Publier, inscription le 06/01/1947

3.2.2 Les outils de protection du patrimoine naturel

Le territoire compte de nombreuses zones naturelles de qualité : zones humides, massifs montagneux, sites lacustres, etc. où des espèces animales et végétales très diversifiées et parfois extrêmement rares s'épanouissent. Le sud du territoire est plutôt colonisé par des espèces caractéristiques des zones de montagnes alpines (mouflon, chamois, aigle, Lys martagon, Chardon bleu…), qui se prolongent également sur la partie montagneuse du plateau de Gavot. Au niveau de la rive du Léman, les espèces sont davantage lacustre et maritime (mouette, Grèbe huppée, etc.). Diverses mesures de classement et de protection ont été prises par les communes (arrêtés de biotope, classement Natura 2000, Site Classé Dent d'Oche Cornettes de Bise, labellisation RAMSAR de l'impluvium d'Évian…). Certaines zones protégées cumulent plusieurs mesures de classement.

- **La liste départementale des monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général**

  Un seul site naturel du territoire est classé sur cette liste : le site classé Dent d'Oche Cornettes de Bise.

  Le massif de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise présente une richesse paysagère et patrimoniale indéniable. Lieu emblématique du Chablais dont il occupe la partie nord-est, il s'agit du massif cal-

caire des Préalpes le plus septentrional. Limité par le lac Léman au nord et par la vallée de la Dranse d'Abondance au sud, ce massif est une unité bien individualisée qui se distingue des espaces voisins (Léman, pays de Gavot, vallée d'Abondance). Malgré un certain cloisonnement par le relief, il se caractérise par une grande diversité paysagère : chaque vallon, chaque combe, chaque lac... possède une particularité propre, et les reliefs internes (arêtes, ruptures de pente, sommets...) créent une succession de séquences de découvertes et de panoramas variés (vues sur le Léman, les Alpes Suisses, le Mont-Blanc...). Un lien très fort unit toutes ces unités limitrophes : le pastoralisme, dont les marqueurs (alpages, chalets, abreuvoirs...) sont en symbiose avec les composantes naturelles du site.

Enfin, le massif de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise se caractérise par la présence d'un certain nombre de sites que l'on peut considérer comme exceptionnels pour leur qualité paysagère (Bise), pour la force des éléments naturels (lac de Darbon et Portes d'Oche, Dent et Château d'Oche, Cornettes de Bise et Pas de la Bosse...) ou pour l'étendue et la qualité des panoramas (Dent d'Oche, Montagne des Mémises...).

Par décret du 2 août 2013, a été classé parmi les sites du département de la Haute-Savoie l'ensemble formé par la Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords sur le territoire des communes de Bernex, La Chapelle d'Abondance, Novel et Vacheresse, soit une superficie de 3 630 hectares environ. Le critère de classement retenu est l'aspect pittoresque et la qualité du paysage. Le site reprend en partie le site Natura 2000 et l'arrêté préfectoral de Protection de Biotope des Cornettes de Bise.

Le classement a pour but d'assurer le maintien des qualités du site à long terme. Le pastoralisme est en cela un enjeu primordial, il est garant de la qualité paysagère et permet d'entretenir des espaces ouverts. La mise en valeur du bâti patrimonial et l'amélioration de l'aspect de certains aménagements existants seront également des orientations de gestion importantes pour la qualité du site.

• Les sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels protégés à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages, et des habitats naturels qui les abritent. L'objectif est de préserver à long terme la biodiversité de ces espaces sans bannir toutes activités humaines et de valoriser le patrimoine naturel de ce territoire.

Les massifs du Mont de Grange et des Cornettes de Bise font partie de ce réseau européen sur le périmètre des arrêtés de biotope situés sur les communes de La Chapelle d'Abondance et de Châtel. Ce sont près de 2 800 hectares qui sont concernés. En adhérant à ce réseau, les collectivités locales, dont la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, affichent leur volonté de préserver la biodiversité et de valoriser leurs territoires. Le site Natura 2000 des Cornettes de Bise couvre 1 551 hectares et celui du Mont de Grange 1 261 hectares. Le 30 août 1984, deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ont été mis en place pour préserver l'intérêt écologique constitué par des espèces animales et végétales sur ces deux massifs. En 2003, les sites ont été intégrés au réseau Natura 2000. Les deux sites relèvent de la directive de 1992 « habitats, faune et flore ».

Le plan d'actions Natura 2000 concerne 3 domaines :

- Le suivi écologique : réalisation de placettes de suivi écologique, inventaire sur les chauves-souris, diagnostic des habitats de reproduction du Tétras Lyre, suivis d'espèces (Gélinotte de Bois, Pic Tridactyle, Lagopèdes, Bartavelle, Lynx...).
- L'agriculture et le pastoralisme : renouvellement des contrats agricoles (engagement de 21 alpagistes pour préserver la biodiversité tout en maintenant leurs activités pastorales) et réalisation de diagnostics pastoraux dont découlent des plans de gestion et de mesures de réouverture des alpages.
- La communication : sensibilisation des scolaires, sorties et animations à destination des habitants, formations des guides du patrimoine et accompagnateurs en montagne, édition de plaquettes de communication…

Les zones humides du plateau de Gavot sont également protégées au titre de Natura 2000.

• Les zones protégées de la convention de RAMSAR

Le plateau de Gavot a été classé en septembre 2008 dans le cadre de la convention internationale RAMSAR.

La très grande majorité des sites RAMSAR français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts (Parc naturel régional, réserve de chasse, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, etc.) ou disposant d'une gestion intégrée. C'est le cas des zones humides du plateau de Gavot qui disposaient d'un classement Natura 2000 et d'un plan de gestion.

Le plateau du pays de Gavot, environ 33 km^2, possède en effet le plus bel ensemble de zones humides du département de la Haute-Savoie, en raison de la surface de ses marais et tourbières, mais aussi de leur diversité biologique exceptionnelle et de leur bon état de conservation. Le plateau comprend ainsi un réseau de 88 zones humides dont l'étendue varie de 0,5 à 24 hectares, réparties sur neuf communes du pays d'Évian - vallée d'Abondance. L'ensemble représente environ 150 ha. Le site est remarquable par la richesse des types d'habitats naturels (dont 21 sont protégés au niveau européen) et des espèces recensées.

300 espèces végétales ont été recensées dont 23 sont protégées. Parmi les plus remarquables, le Liparis de Loesel, orchidée également reconnue d'intérêt européen qui est ici présent sur plusieurs zones humides. La faune y est également riche et de grand intérêt puisque au moins trois espèces d'intérêt européen y ont été recensées (le crapaud Sonneur à ventre jaune, la libellule Agrion de Mercure et l'Écrevisse à pattes blanches).

La protection du site comporte un double enjeu : environnemental et économique. La protection des zones humides du pays de Gavot concourt à la préservation de l'aquifère exploité par la SA des Eaux Minérales d'Évian, qui capte les sources au pied du versant nord du plateau. Les eaux de pluie et de fonte des neiges tombées sur le plateau de Gavot, sont lentement filtrées et purifiées à travers les multiples strates géologiques (à une vitesse d'environ 300 m/an), avant d'aboutir à l'eau minérale naturelle. Le temps de filtration minimum est de 15 ans. Si une pollution avait lieu sur plateau de Gavot, dans les prairies ou les marais, l'impact serait donc visible 15 ans plus tard sur l'eau qui jaillira de la source. L'APIEME (Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Évian, fondée en 1992) a ainsi été créée pour surveiller et protéger cet impluvium. Elle est financée aux 2/3 par la SA des Eaux d'Évian et 1/3 par les communes d'émergence (Évian, Publier, Neuvecelle et Maxilly-sur-Léman).

Un espace pédagogique a été créé à Évian-les-Bains afin de sensibiliser les visiteurs à l'importance de ces zones, leur faune et leur flore, leur rôle dans la filtration de l'eau de la montagne au lac. Le Pré-Curieux est ainsi un jardin de 3.5 hectares consacré à la protection de l'eau et des zones humides.

• La réserve naturelle du delta de la Dranse

Créée par un décret du 17 janvier 1980, cette réserve naturelle s'étend sur 52 hectares sur le site du delta de la rivière la Dranse en bordure du Léman à Publier. Cet espace est classé ZPS (Zone de Protection Spéciale) pour ses valeurs écologiques et environnementales. Reconnue pour sa grande richesse botanique (800 espèces de plantes classées) et ornithologiques (200 espèces d'oiseaux), la réserve est très accessible depuis les deux rives de la Dranse et quelques sentiers permettent de la parcourir. Toute l'année, un programme d'animations est proposé par ASTERS, conservatoire départemental d'espaces naturels de Haute-Savoie, qui gère la réserve en assurant son contrôle, sa surveillance et sa valorisation auprès de la population.

• Les sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de la Haute-Savoie

Le département de la Haute-Savoie, conscient de l'environnement remarquable de son territoire, a engagé une politique environnementale volontariste afin notamment de préserver et protéger les milieux naturels hautement remarquables. Deux sites, propriétés du Département, sont concernés en pays d'Évian - vallée d'Abondance : les forêts du Haut-Chablais et Le Hucel. Il faut ajouter 6 sites appelés géosites qui constituent une partie de la Géoroute mise en place par le Geopark Chablais UNESCO.

– Les forêts du Haut-Chablais (La Chapelle d'Abondance)

Cette magnifique forêt de 282 hectares est caractéristique des forêts de montagne escarpée. En plus de la production de bois, elle remplit plusieurs fonctions : écologique, paysagère, accueil du public, protection contre les risques naturels.

La forêt est composée essentiellement d'épicéas (60% de la surface), de sapins et de hêtres, mais ses peuplements sont riches et variés. En effet, on compte plusieurs habitats d'intérêt communautaire (européen) : pessière subalpine à myrtilles, pessière subalpine à hautes herbes, éboulis calcaires thermophiles, prairie de fauche de montagne, dont la valeur a permis d'être incorporée au réseau NATURA 2000. Par ailleurs, une partie est incluse dans le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Site du Mont de Grange. Ainsi, parmi une faune diversifiée, on compte la présence de plusieurs animaux patrimoniaux et protégés : chauves-souris, pics (importance des arbres morts), lynx, amphibiens, tétras-lyres…

– Le belvédère du Hucel (Thollon-les-Mémises)

A 1 000 mètres d'altitude, le belvédère du Hucel offre un panorama à 360° sur le Léman et une vue imprenable sur les rapaces en pleine migration : buse, milan, épervier, cigogne noire… ils sont des dizaines de milliers à passer par là chaque année.

Observation des rapaces au Hucel

– Site de Bise (La Chapelle d'Abondance / Vacheresse)

Hameau d'alpage encore en activité situé au bord d'un ancien lac dont l'aspect oscille entre véritable plan d'eau et zone humide en fonction de la saison, le hameau de Bise est un lieu d'exception. A ce titre, il concentre l'intérêt des pouvoirs publics qui ont pris différentes mesures pour le protéger : site naturel classé, site Natura 2000, géosite intégré au réseau du Geopark Chablais UNESCO, etc.

– Lac des Plagnes – Cubourré (Abondance)

Le lac des Plagnes est un géosite incontournable du Geopark Chablais. Sa valorisation par le biais de panneaux d'interprétation dévoile l'histoire géologique du lieu en croisant d'autres thématiques : patrimoine culturel, histoire, faune, flore, etc. Du lac à la combe de Cubourré, des paysages sculptés par les glaciers au bombement des tourbières, 20 000 ans d'histoire géologique sont racontés.

– Col de Bassachaux (Châtel)

Le col de Bassachaux offre un beau panorama à 360° ou le regard va de la vallée d'Abondance, terre de contrebande, à la vallée d'Aulps. Les aménagements mis en place dans le cadre de la Géoroute présentent le modelage des deux vallées lors des grandes glaciations, mais aussi la naissance du lac de Montriond, voici quelques siècles seulement.

– Mont Bénand (Bernex)

Le Mont Bénand offre de nombreux points de vue sur le Jura, le Léman, le Pays de Gavot, la vallée de Bernex et tous ses sommets (Dent d'Oche, Pelluaz, Mont César, Pic de Boré, Mont Baron et les Mémises). Dans des paysages forgés par la tectonique et l'érosion, un sentier d'interprétation présente aussi la main de l'Homme, tout à tour forestier, agriculteur, éleveur et bâtisseur.

– Panorama du Pré Richard (Bernex)

Espace de détente et de contemplation, ce géosite situé au col du Pré Richard, invite à la découverte de la géologie du Mont César et du Château d'Oche, haut lieu de spéléologie chablaisien, ainsi que l'histoire de la station de ski de Bernex.

– **Panorama de Champeillant (Féternes)**

Ce géosite offre une vue exceptionnelle à 360° sur la chaîne du Jura, le Léman, le Chablais, mais aussi sur le point culminant des Alpes : le Mont-Blanc. Depuis ce panorama, des panneaux d'interprétation permettent de découvrir l'origine de l'eau minérale naturelle Évian©, les missions de l'association de protection de son impluvium et l'histoire de la chapelle de Champeillant.

3.2.3 La restauration des Monuments historiques

Les communes n'ont pas délégué à la CCPEVA la conservation de leur patrimoine mobilier comme immobilier, protégé ou non. Celles-ci portent un soin tout particulier à la surveillance, la sécurisation et à l'entretien sanitaire des monuments du patrimoine. La surveillance et des actions de prévention permettent d'enrayer les dégradations et de prioriser les interventions nécessaires en matière de restauration.

La conservation des éléments emblématiques du patrimoine nécessite de régulières campagnes de restauration. Quelques-unes des restaurations les plus emblématiques de ces dernières années sont présentées ici sous l'angle patrimonial s'affranchissant des questions budgétaires.

- **L'abbaye d'Abondance**

La conservation de l'abbaye suppose des travaux d'entretien de conservation et de restauration réguliers. Une importante campagne de remise en état des toitures du monastère a été entreprise de 2012 à 2015. Un diagnostic a permis de prioriser les interventions et de répertorier les désordres et altérations qui touchent les charpentes, les couvertures et les métalleries.

Les travaux de restauration des toitures ont consisté à :

- remplacer la couverture existante en tavaillons par des ardoises grises de montage type Ségovia,
- remplacer l'ensemble de la zinguerie inox par du cuivre étamé,
- réviser l'ensemble des assemblages de charpente,
- consolider les charpentes des trois ailes et remplacer la charpente de la Tour de l'Abbé,
- effectuer un diagnostic parasitaire et le traitement nécessaire des bois,
- consolider les maçonneries dont l'état de dégradation présente un caractère d'urgence,
- assurer l'évacuation des eaux pluviales.

Cette campagne qui s'est étendue sur 5 années s'est poursuivie par la restauration de la couverture des chapelles absidiales de l'abbatiale en 2017 et de l'auvent de la porte latérale de l'abbatiale en 2018.

Les décors font également l'objet d'une attention particulière à l'image des peintures murales du cloître restaurées en 1977, 1988, 1991 et 2018.

- **La buvette Cachat**

Ce bâtiment édifié en 1905 est inscrit en 1986 aux Monuments historiques. Aujourd'hui, ce bâtiment est dans un très mauvais état sanitaire. Un diagnostic sanitaire réalisé en 2018 a permis de mettre au jour les différents désordres qui menacent la pérennité du bâtiment (mouvements de structure, déformation et instabilité structurelle de la coupole, désordres structurels sur le promenoir, couverture n'assurant plus l'étanchéité, infiltration d'eau et usure liée à la vétusté et à l'usage). A partir de ce bilan, une hiérarchie des urgences d'intervention a ainsi été établie :

I. sécurisation du public et sauvetage des éléments de décors instables,

II. stabilisation de l'équilibre structurel de l'édifice,

III. étanchéisation provisoire des toitures et des façades,

IV. maîtrise de l'évacuation des eaux pluviales,

V. établissement d'une ventilation naturelle des espaces confinés,

VI. surveillance et sondages complémentaires.

Face à l'urgence, la Municipalité d'Évian-les-Bains a décidé d'engager les travaux en consacrant un budget important à cet édifice emblématique du thermalisme évianais. Ainsi, dès 2019, des mesures conservatoires vont être mises en place. L'année suivante verra la restauration des façades et des toitures, ainsi que de l'intérieur de l'édifice côté rue nationale. En 2021, la restauration intérieure, côté avenue des Sources viendra clôturer cette importante campagne de travaux.

- **Le funiculaire**

En 1969, le funiculaire cesse son activité. La Ville d'Évian, qui en devient concessionnaire au milieu des années 1970, le fait inscrire Monument historique en décembre 1984. Le funiculaire est remis en service au mois d'avril 2002, à l'issue d'une rénovation de presque six années, menée par la Ville d'Évian avec l'aide du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de la Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes. Les voies ont été démontées puis remontées, les voitures restaurées, les six stations rénovées et le matériel mis aux normes de sécurité.

- **Le Palais Lumière**

L'actuel Palais Lumière abritait de 1902 à 1983 les thermes d'Évian. Après la fermeture des thermes, le bâtiment construit par Ernest Brunnarius est laissé à l'abandon par une société immobilière qui l'a acquis. Conservé en l'état pendant 13 ans, il se dégrade. Revenu dans le patrimoine de la Ville d'Évian en 1996, il est restauré de 2004 à 2006. A cette occasion, un grand dôme, identique au dôme primitif supprimé au début des années 1970, est construit. Il est alors rebaptisé « Palais Lumière » et affecté aux fonctions de médiathèque, salles d'exposition et centre de congrès.

- **La buvette Prouvé-Novarina**

Entre novembre 2011 et août 2012, les thermes d'Évian ont connu une rénovation de grande ampleur, dans le cadre de laquelle la buvette Novarina-Prouvé, inscrite Monument historique depuis 1986, a fait l'objet de mesures conservatoires.

Danone®, propriétaire de la buvette, et la section Romandie de la Fédération des architectes suisses ont mandaté Giulia Marino, collaboratrice scientifique et chargée de cours à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), et Franz Graf, directeur du Laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL, pour réaliser une étude approfondie du bâtiment afin d'évaluer son potentiel et cibler les interventions architecturales les plus urgentes en vue de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. Cette étude met dans un premier temps en évidence le caractère innovant et original de l'architecture de la buvette, puis, dans un second temps dresse un diagnostic technique de l'état actuel du bâtiment dont l'objectif est de rédiger un cahier des charges pour les travaux de conservation. Les préconisations s'axent autour de la conservation de l'ouverture du bâtiment sur le parc et le Léman, la réintroduction de l'élément central à l'origine du bâtiment, l'eau, et une destination de ce bâtiment remarquable à des fonctions de prestige. Cette étude a donné lieu à une publication en 2018 : La *Buvette d'Évian, Maurice Novarina, Jean Prouvé, Serge Ketoff, 1955-2018.*

L'intérêt de l'École polytechnique fédérale de Lausanne pour la buvette se matérialise également par la mise en place d'un projet éphémère sur le site sur lequel travaille un groupe d'une cinquantaine d'étudiants.

La ville d'Évian-les-Bains et la buvette Prouvé-Novarina plus particulièrement figurent comme points d'intérêt de la candidature de Lausanne en vue d'accueillir le congrès de l'Union internationale des architectes en 2023 dont la thématique est « Architecture et eau ».

- **La chapelle de Maraîche**

En 2018, la Commune de Neuvecelle a lancé un diagnostic et un inventaire général de la chapelle de Maraîche. Son rapport préconise des interventions extérieures pour drainer les sols et reprendre les enduits, une intervention sur les couvertures de la nef du porche et du clocher et sur la charpente de la nef ; mais aussi des interventions intérieures telles que la restauration des enduits, et les menuiseries (porte principale, portes et fenêtres). Suite à ce rapport technique réalisé par deux architectes du patrimoine, la commune a lancé un état pluriannuel des dépenses à engager pour restaurer l'édifice.

3.2.4 Les moyens de gestion du patrimoine

Pour gérer le patrimoine, faire avec lui et inventer en tenant compte de lui, le territoire s'est doté de différents outils.

La consultance architecturale

La CCPEVA propose, en partenariat avec le CAUE de Haute-Savoie, une consultance architecturale pour les 22 communes de son territoire.

Ce service gratuit est destiné aux personnes ayant un projet de travaux, de construction ou d'aménagement et souhaitant obtenir des renseignements. Une architecte du patrimoine diplômée de l'école de Chaillot, reçoit lors de permanences (une journée toutes les trois semaines) les particuliers, élus, architectes, professionnels de la construction qui la sollicite et échange avec eux sur leur projet.

Les conseils peuvent notamment porter sur :

- la qualité architecturale du projet,
- l'intégration du projet dans son environnement,
- la nature des matériaux employés et leur technique d'utilisation,
- la bonne interprétation des règles d'urbanisme (sans toutefois être un conseil juridique).

L'architecte conseil accompagne les porteurs de projet (publics ou privés) dans la conception de leur réalisation en les sensibilisant à la notion de qualité architecturale. A partir du programme et de leurs souhaits, elle les guide dans les choix pour la conception de leur future réalisation en recherchant les solutions les plus satisfaisantes pour que le projet soit fonctionnel et que les espaces soient optimisés pour une meilleure qualité des volumes, de la lumière et des vues sur l'extérieur. Elle aide également les propriétaires à composer les façades, ainsi qu'à analyser leur patrimoine afin de les orienter vers des solutions adaptées à sa conservation (y compris dans le cadre d'une évolution de son usage). L'objectif de la consultance architecturale est de faire en sorte que les projets qui sont présentés s'insèrent correctement dans leur site naturel ou urbain, tout en répondant aux attentes générales des communes en matière d'architecture et d'urbanisme pour leur territoire.

Elle accompagne également les élus dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour les aider à apprécier la qualité architecturale des projets et, le cas échéant, établir un avis circonstancié permettant de motiver le refus de permis de construire. Elle accompagne le personnel instructeur à l'importance de la qualité architecturale.

Dans le cadre de la prise de fonction de l'architecte conseil en 2018, la communauté de communes lui a commandé une étude de territoire, celle-ci prendra la forme d'un petit cahier de recommandations architecturales et paysagères pour réhabiliter le patrimoine bâti ou pour construire sur le territoire. L'objectif de ce cahier de recommandations n'est pas de rajouter un document d'urbanisme à ceux existants ni de se substituer à la charte architecturale et paysagère réalisée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il se place dans le cadre de la consultance architecturale, en croisant les principales problématiques rencontrées lors des permanences de conseil architectural pendant l'année 2018 et les observations faites sur site lors de « périples d'exploration ».

Le territoire est particulièrement riche du point de vue de ses paysages : il existe une diversité remarquable de vues pittoresques entre la vallée d'Abondance encadrée de ses sommets aux rives du lac en passant par le plateau vallonné du Gavot. L'occupation humaine de ce territoire est diversifiée, car elle résulte de la nécessité d'inventer des modes d'habiter différents en fonction des pentes, des altitudes, des orientations, des activités économiques, etc.

Les **relations entre formes urbaines et typologies architecturales** ont été observées, sur site mais aussi par comparaison entre l'état existant et les vues anciennes (fonds Pittiers et autres cartes postales anciennes). Pour compléter ce regard, le cadastre actuel et les photographies aériennes actuelles et des années 1950-60 ont été comparés avec certaines planches du premier cadastre français qui s'échelonnent des années 1860 (pour Évian et les rives du lac) aux années 1920 (pour la vallée d'Abondance).

La mappe sarde[1] des années 1730 n'a pas été analysée, pour des questions de temps et de pertinence. D'une part, elle représente « seulement » les parcelles bâties (et non pas l'emprise du bâti sur la parcelle). D'autre part, si sa prise en compte pour une analyse historique est essentielle, l'objectif du cahier de recommandations n'est pas là. Le but est de comprendre, d'une part, les différentes relations entre types de bâti, parcellaires et réseaux viaires qui ont constitué la trame du territoire habité et, d'autre part, leurs dynamiques respectives d'évolution dans le paysage jusqu'à aujourd'hui où le paysage peut être très marqué par le pavillonnaire, qui brouille la lecture des dispositions « originelles ». Observer ces transformations depuis un état antérieur au début du XX^{e} siècle n'apporte pas d'informations complémentaires.

Les sites étudiés ont été retenus de façon relativement arbitraire, choisis dans les trois territoires identifiés par l'étude paysagère du SCoT (vallée d'Abondance, plateau de Gavot et rives du lac). Si ses sites peuvent être relativement représentatifs du territoire, l'analyse n'a pas pour ambition d'être exhaustive mais plutôt « éclairante ».

Partant de l'hypothèse que c'est le défaut de regard et d'analyse du bâti existant ou du terrain dans son contexte qui génère une banalisation de l'architecture et du paysage, ce document se donne pour objectif de sensibiliser les personnes qui souhaitent réhabiliter ou construire, aux questions de mise en valeur et conservation des patrimoines bâti et paysager. Pour cela, une compréhension de la nature du « déjà là » est essentielle.

Après cette analyse en « zoom arrière », sont mis en avant :

- les **thèmes transversaux** qui touchent les trois territoires (les matériaux de construction, leurs teintes, les volumétries du bâti et des toitures, la disposition dans la pente et l'accès à la parcelle, les différents éléments de second œuvre de l'architecture (baies, balcons), les éléments d'accompagnement du bâti (murs de soutènement, clôtures, pergolas), etc. ;

1 Documents cadastraux cartographiques réalisés au début du XVIII^{e} siècle sur l'étendue du Duché de Savoie, hormis le Val d'Aoste. Ils constituent le premier cadastre graphique européen

- certaines des **typologies de bâti** caractéristiques du territoire (la ferme double de la vallée d'Abondance, la ferme du plateau du Gavot, la maison mitoyenne par le pignon, les dépendances agricoles, le chalet, la villa de villégiature thermale, etc.).

Pour chacun des thèmes transversaux abordés comme pour les typologies, après une description des caractéristiques locales qui font l'identité du territoire, sont énumérées (et si possible illustrées), puis synthétisées les **évolutions** liées à celle du mode de vie, **les dérives** des interventions non appropriées et banalisantes et « **quoi faire** » pour conserver et mettre en valeur, les qualités et caractéristiques des lieux ou du bâti.

En procédant ainsi, le cahier a pour objectif de constituer un outil pour que la personne qui souhaite construire ou réhabiliter se questionne sur le contexte existant de façon plus fine que cela se fait habituellement. Qu'elle aborde son projet en tenant bien compte du fait qu' « il y a deux choses dans son édifice, son usage et sa beauté ; son usage appartient à son propriétaire ; sa beauté à tout le monde ; donc le détruire s'est dépasser son droit » comme l'écrivit Victor Hugo dès 1834.

La notice architecturale qui est demandée au permis de construire sera expliquée comme un moyen de vérifier que le projet s'insère bien dans son contexte environnant.

En effet, c'est par une compréhension de l'enjeu au cas par cas qu'on peut apporter une réponse appropriée. En cas de construction neuve, il ne s'agira pas de tendre vers un mimétisme de l'architecture traditionnelle dans ses formes en lui empruntant des éléments de décors mal compris, mais de saisir ce qui fait la particularité du lieu et la pertinence de l'insertion dans le site. L'architecture contemporaine est encouragée, mais elle doit s'inscrire dans la logique du site, être discrète dans le paysage urbain ou naturel qui doit garder « la vedette ».

Le territoire est aujourd'hui relativement impacté par l'étalement urbain qui tend à banaliser le paysage par l'hétérogénéité des solutions retenues pour les implantations, volumétries et teintes des édifices, en rupture avec celles du bâti traditionnel construit dans une logique d'économie de moyens.

Les architectures de villégiature ont ouvert de nouvelles façons plus ostentatoires d'occuper le territoire en construisant, y compris isolés dans la pente, des édifices d'une architecture raffinée dans ses détails constructifs et décors comme dans son rapport au site.

La majorité de l'habitat contemporain, qui a été mis en œuvre pendant ces dernières décennies sous la pression du contexte socio-économique, tend à prendre comme modèle cette typologie de pavillon isolé, sans prendre en compte ce qui le caractérise : ni le traitement paysager d'un parc généreux aménagé en symbiose avec le grand paysage, ni la délicatesse des formes et finitions qui caractérisaient cette architecture.

Pour ce qui est des constructions neuves, les recommandations du cahier iront à la fois dans le sens de la qualité architecturale et de la bonne insertion dans le site, à savoir un impact minimal sur les mouvements de terrain, des volumétries simples et des teintes discrètes. Ces préconisations, si elles ne modifient pas les règles d'urbanisme, permettront néanmoins de limiter la perception du mitage du paysage. Chacune des inventions qui se font au fur et à mesure des travaux ou des réhabilitations thermiques, permet de remettre en valeur les qualités du site naturel spectaculaire et exceptionnellement varié.

Pour ce qui est des réhabilitations de bâti traditionnel ou autre, l'accent sera mis sur la compréhension des caractéristiques sur lesquelles il convient de s'appuyer pour effectuer les modifications nécessaires à un mode d'habiter contemporain (par exemple les immenses granges des fermes doubles emblématiques doivent pouvoir être au moins en partie habitées pour garantir leur conservation).

L'objectif est bien de transmettre les caractéristiques et qualités intrinsèques des architectures et des paysages du territoire et d'échapper, à leur banalisation. Ceci ne signifie pas les figer dans leur état actuel. La reproduction stérile du passé ne peut servir de modèle urbain ou architectural sous peine de donner dans le pastiche et de transformer le territoire en décor folklorique.

Pour résumer, les recommandations énoncées sont incitatives. Elles donnent quelques grands (et petits) principes relatifs à la qualité architecturale et paysagère. Elles s'attachent plus particulièrement à l'insertion des constructions dans le paysage, à la réhabilitation raisonnée des constructions anciennes en tenant compte des particularités architecturales identifiées et à promouvoir la qualité des édifices neufs.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat

En 2018, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a lancé une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour une durée de 3 ans. La convention signée avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) vise à mettre en œuvre les objectifs de l'OPAH.

Ainsi, cette opération doit permettre aux propriétaires, sous condition de ressources :

- d'adapter les logements,
- d'améliorer la performance énergétique,
- de lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé.

L'objectif est de concerner 88 logements sur 3 ans.

Le soutien de la CCPEVA en complément des aides de l'ANAH et de l'État consiste en :

- une aide complémentaire pour la sortie de l'habitat indigne ou très dégradé,
- la création d'un fonds social pour certaines situations,
- la remise sur le marché des logements vacants dans le cadre de loyers maitrisés,
- l'émergence de l'offre en loyers maîtrisés pour ceux qui ne seraient pas éligibles aux aides de l'ANAH,
- le repérage et le traitement des situations de mal logement et d'insalubrité dans le parc locatif privé.

Un diagnostic plus approfondi sera mené pour faire émerger une offre de logements dédiés aux saisonniers.

L'OPAH vise également à inciter les copropriétés à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique.

Le Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat constitue l'un des outils de l'aménagement de l'espace. L'article L 302 1 du Code de la Construction et de l'habitation précise l'objet du Programme Local de l'Habitat : « Le programme de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement ».

La mise en œuvre d'un PLH présente plusieurs intérêts :

- disposer d'un outil opérationnel de programmation précisant les moyens qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre,
- favoriser le partenariat et la concertation entre collectivités et avec les acteurs de l'habitat,
- favoriser la mise en place de la politique retenue par des soutiens financiers de l'État complémentaires aux aides apportées par la communauté de communes.

Les principaux axes d'actions sont les suivants :

- Développer l'offre de logements locatifs aidés.
- Appuyer l'amélioration du parc de logements existants :
  - Lutte contre la précarité énergétique par le biais de la signature d'un protocole territorial « Habiter Mieux » avec l'État et la mise en place d'une aide de 500 €/logement qui se cumulera avec les aides de l'ANAH.
  - Ménages âgées : repérage des besoins en matière de travaux.
  - Sensibilisation et informations sur cette problématique.
- Améliorer l'accès au logement des jeunes et des saisonniers : pour les jeunes, étudier l'adhésion au Comité Local pour le Logement des Jeunes du Chablais (CLJC) qui développe des actions ciblées (logement chez l'habitant, sous-location) pour apporter un soutien adapté. Une offre locative aidée sur des logements de petites dimensions permettra de répondre également aux besoins. Concernant les saisonniers, il est proposé d'affiner les besoins en logements des actifs saisonniers.
- Améliorer l'offre et les conditions de logement des personnes âgées indépendantes et personnes à mobilité réduite :
  - faciliter l'adaptation des logements,
  - analyser les besoins en logements autonomes dans les centres-villages,
  - étudier la pertinence de la création d'une bourse du logement intergénérationnel (colocation).
- Soutenir la réponse aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- Mettre en œuvre le suivi-animation du PLH.

3.3 POLITIQUE URBANISTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour assurer au territoire un développement harmonieux et équitable, la collectivité doit tenir compte de contraintes importantes : croissance urbaine et démographique, densification de l'habitat et de l'immobilier d'entreprise, complexité de la mobilité, multiplication des enseignes commerciales ou encore influence du relief (montagne au sud et littoral au nord).

Fort de ce constat, la CCPEVA envisage les défis de l'aménagement du territoire sous l'angle d'une réflexion transversale avec les domaines de l'économie, de l'environnement, du tourisme, des services à la population, de l'habitat, ou encore de l'agriculture. L'extension du label Pays d'art et d'histoire facilitera l'intégration des enjeux patrimoniaux, dont la sauvegarde de l'architecture et des paysages, aux projets qui se dessinent.

3.3.1 Un cadre réglementaire spécifique : les lois Montagne et Littoral

Le pays d'Évian – vallée d'Abondance est concerné par deux lois d'aménagement : les lois littoral et montagne. Cette spécificité s'explique par la position géographique du territoire entre Léman et Préalpes.

La loi montagne

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne » reconnaît la spécificité d'un espace, de son aménagement et de sa protection. Elle définit la montagne comme des zones où les conditions de vie sont plus difficiles, freinant ainsi l'exercice de certaines activités économiques, entre autre lié à l'altitude, aux conditions climatiques et aux fortes pentes. Chaque zone est délimitée par un arrêté interministériel. La loi reconnaît 7 massifs en France : Jura, Vosges, Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif central et Pyrénées.

Elle est une loi d'aménagement et d'urbanisme qui a pour but de permettre aux populations montagnardes de vivre et de travailler dans leurs régions en surmontant les handicaps naturels, économiques et sociaux :

- en facilitant le développement de la pluriactivité par complémentarité,
- en développant la diversité de l'offre touristique,
- en protégeant et en valorisant le patrimoine naturel et culturel.

Novel, un village au cœur des montagnes

Différents dispositifs de la loi Montagne participent à la protection du patrimoine naturel et culturel :

- en définissant une spécificité naturelle et culturelle propre à chaque massif et en la valorisant,
- en maîtrisant l'urbanisme : construction en continuité ou en hameau nouveau intégré, non constructibilité dans certain cas,
- en maîtrisant et en contrôlant le développement touristique grâce à la création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle).

Des institutions spécifiques ont été mises en place par cette loi : le Conseil national de la montagne et des comités de massif.

La loi Montagne est complétée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne II, réaffirmant ainsi la spécificité des territoires montagnards.

Dix-sept des vingt-deux communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance sont concernées par la loi Montagne : Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Féternes, Larringes, Lugrin, Meillerie, Novel, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vacheresse et Vinzier.

La loi Littoral

La loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite « loi Littoral » détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle s'applique aux communes riveraines des océans, mers, étangs salés et plans d'eau naturels ou artificiels de plus de 1 000 hectares.

Cette loi est une loi d'aménagement et d'urbanisme qui a pour but :

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral,
- la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau,
- la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral.

Différents dispositifs de la loi participent à la protection du patrimoine et des paysages :

- Maîtrise de l'urbanisme : extension en continuité ou en hameau nouveau intégré à l'environnement, mais limitée par la création de coupures d'urbanisation et dans les espaces proches du rivage ; non constructibilité dans la bande littorale des 100 mètres (calculée à compter de la limite haute du rivage).
- Protection stricte des espaces et des milieux naturels les plus caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral.
- Élaboration de schémas de mise en valeur de la mer (SMVM).
- Création en 1975, par l'État, du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, pour mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. Après acquisition, le conservatoire soustraite (aux communes ou à d'autres structures) la gestion de l'espace.

Sur les rives du Léman, Lugrin, comme six autres communes du territoire est soumis à la loi Littoral

Sept communes sur les vingt-deux que compte le pays d'Évian – vallée d'Abondance sont concernées par la loi Littoral : Évian-les-Bains, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Meillerie, Neuvecelle, Publier et Saint-Gingolph. Trois communes sont donc concernées à la fois par la loi Montagne et la loi Littoral : Lugrin, Meillerie et Saint-Gingolph.

3.3.2 Les documents d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais a été élaboré en 2012 par le SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), qui regroupe 62 communes des communautés de communes du Haut-Chablais, pays d'Évian - vallée d'Abondance et de Thonon Agglomération. Conçu dans une optique de développement durable, il sert de cadre de référence pour les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. Il assure à l'échelle intercommunale la cohérence de ces politiques et des documents d'urbanisme des communes (PLU).

Le SCoT du Chablais, approuvé le 23 février 2012, fixe les grandes orientations d'aménagement dans l'objectif de renforcer la position et le poids du territoire. Ces grandes orientations ont été définies par les élus, en concertation avec la population, afin de répondre aux préoccupations des habitants, des entrepreneurs, des résidents secondaires et des touristes :

- **répondre aux besoins de la population en termes de logements, d'équipements et de services, dans un cadre structuré :** face à une pression foncière particulièrement forte, issue d'un contexte à la fois touristique et transfrontalier, le SCoT envisage un développement durable qui réponde aux attentes de la société. Il s'agit d'organiser le développement et d'en limiter les effets négatifs sur l'environnement. A travers le SCoT, les élus souhaitent mener une politique volontariste en termes de logements, qui corresponde aux enjeux de la mixité sociale et développe une architecture et une urbanisation qui s'insèrent dans les paysages chablaisiens. Par ailleurs, le territoire doit pouvoir offrir les équipements et services nécessaires à tous, pour le bien-être des populations permanentes et de passage ;
- **offrir un cadre de vie et un environnement de qualité et préserver l'environnement pour les générations à venir :** l'espace urbain, composante structurée et vivante essentielle du cadre de vie, doit assumer ses fonctions d'habitat, d'activités et de transports en commun, afin de permettre aux espaces agricoles et naturels d'assurer leurs propres fonctions. Il s'agit de préserver les populations de tous les risques naturels, technologiques et sanitaires par une meilleure gestion des aléas et des enjeux. Conscient que le développement de tout territoire peut générer des effets préjudiciables à l'environnement et à la santé humaine, le SCoT souhaite limiter ces conséquences par une gestion économe des espaces et des ressources en réduisant les effets néfastes pour l'environnement ;
- **accompagner et favoriser le développement de l'économie chablaisienne :** l'impact de la proximité de la Suisse dans l'économie locale est important. Le territoire est fortement dépendant de la métropole genevoise à l'ouest, et, de façon plus modérée, des cantons du Valais et de Vaud à l'est et au nord. Par ailleurs, le dynamisme économique du territoire est handicapé par la localisation géographique du Chablais (situé à l'extrémité nord-est de la Haute-Savoie et de la région Auvergne Rhône-Alpes) et par le manque de desserte en transports. Cependant, le territoire bénéficie d'atouts locaux qui permettent d'avoir une économie locale forte et diversifiée : tourisme, agriculture et sylviculture, artisanat et quelques très grandes entreprises. Cette indépendance économique doit être assurée, en œuvrant pour la pérennité de ces grands secteurs d'activités. La pérennisation de l'en-

semble des secteurs d'activité, l'adaptation aux mutations, le maintien de la compétitivité sont les objectifs exprimés dans le SCoT. Cela passe également par un accès facilité et démocratisé aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- **renforcer l'accessibilité au territoire et mieux se déplacer au sein du Chablais :** le territoire pâtit du manque d'un réseau de déplacements performant. C'est pourquoi, le SCoT souhaite que le schéma de désenclavement du Chablais soit mis en œuvre dans son intégralité. Le développement de transports collectifs et des modes de déplacements doux est essentiel à une amélioration de la mobilité, tout en contribuant à une limitation des émissions de gaz à effet de serre. La CCPEVA, nouvelle autorité organisatrice de la mobilité, a de son côté validé la mise en place d'un schéma de transport multimodal, dans la lignée des préceptes du SCoT ;
- **passer d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projet :** le SCoT doit permettre de mettre en œuvre un projet de territoire cohérent entre les 62 communes du Chablais, tout en dépassant ce périmètre pour tisser des liens avec les territoires limitrophes.

La révision du SCoT du Chablais a été décidée le 5 novembre 2015, en vue d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques, au regard de l'expérience de sa mise en œuvre, des transformations du territoire et des évolutions réglementaires. Cette révision a également pour objectif de répondre à un enjeu de développement durable et de croissance organisée du territoire, compte tenu d'une démographie très dynamique. Dès 2016, de grandes orientations intégrant en partie les enjeux du Pays d'art et d'histoire en matière de préservation de la qualité de vie, des paysages et de l'architecture, ont été redéfinies et précisées :

- **engagement pour le désenclavement multimodal du Chablais**, en lien avec une urbanisation intégrée et une affirmation de la position spécifique de ce territoire dans les dynamiques locales et transfrontalières ;
- **accueil des populations permanentes et touristiques** sur ce territoire attractif, dans une logique de localisation stratégique, de limitation de l'étalement urbain et de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- **volonté de faire de l'environnement et des paysages du Chablais un atout pour le territoire**, permettant de concilier protection, valorisation et aménagement ;
- **affirmation du développement de l'économie touristique** en s'appuyant sur le caractère complémentaire du littoral lémanique et de la montagne chablaisienne ;
- **développement des activités économiques**, de la création d'emplois et des équipements pour un territoire actif et entreprenant.

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU)

La compétence urbanisme relève de chacune des communes du pays d'Évian - vallée d'Abondance.

Dix-neuf communes du territoire possèdent un plan local d'urbanisme, une possède une carte communale (Chevenoz) et deux ne possèdent aucun document d'urbanisme et sont donc régies par le code de l'urbanisme (Novel et Meillerie). La plupart des PLU ont été approuvés ou révisés au cours de la dernière décennie.

Analyse des Projets d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU

Mise en évidence de la prise en compte des enjeux patrimoniaux paysagers, urbains, architecturaux

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BATI	CREATION ARCHITECTURALE
Abondance **PADD exécutoire 16/08/2018** **(Auteur Latitude)**	Valoriser le patrimoine bâti paysager et naturel Protéger les coulées vertes et ouvertures paysagères Favoriser le maintien des exploitations agricoles	Développement résidentiel tenant compte de la multi-polarité historique Imposition du traitement qualitatif des espaces urbains Favoriser l'habitat intermédiaire notamment pour les habitations principales sous forme de hameaux (?) Comblement des dents creuses dans les hameaux	Valoriser le patrimoine bâti paysager et naturel Valoriser les perceptions sur l'abbaye Préserver les qualités du patrimoine bâti traditionnel (typicité des chalets) Favoriser la préservation touristique du patrimoine identitaire notamment les chalets d'alpage et permettre leur évolution	
Bernex **PADD approuvé le 28/06/2013** **(Auteur Florence Lachat et Sandra Cachat)**	Maintien de la biodiversité Protection des secteurs porteurs de l'identité communale Maintien d'une activité agricole et favoriser sa diversification Maintien des activités liées à l'exploitation et de la transformation de la ressource forestière Valorisation du patrimoine au fil de l'eau	Extension du chef-lieu Comblement des dents creuses dans les hameaux	Favoriser la préservation des chalets d'alpage dans un objectif agricole Favoriser l'habitat intermédiaire de style montagnard et maintenir le cadre verdoyant	
Bonnevaux **PADD approuvé le 22/12/2015** **(Auteur Florence Lachat et Sandra Cachat)**	**Équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels** Protection des zones humides, des espaces boisés et de la ripisylve, les secteurs agricole et d'intérêt paysager et les continuités écologiques Respect des contraintes environnementales Conservation d'un équilibre entre espaces bâtis et naturels au chef-lieu Préservation de l'activité agricole	Structure urbaine : Chef-lieu + deux hameaux (Centfontaine et La Solitude) + habitat aggloméré ou isolé Densification du chef-lieu en préservant son identité Achèvement de l'urbanisation des hameaux Gestion de l'existant pour les pôles bâtis agglomérés ou isolés Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain	Identification du patrimoine qui participe à l'identité du territoire et qui contribue à créer une ambiance rurale de qualité Valorisation du patrimoine bâti en portant réflexion sur les éléments à protéger, en repérant le bâti identitaire et le bâti agricole pouvant être réhabilité et en identifiant les chalets d'alpage Valorisation des volumes du bâti ancien	Diversification de la typologie de l'habitat par la mise en place d'un règlement adapté notamment concernant les volumétries

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BATI	CREATION ARCHITECTURALE
Champanges **PADD approuvé le 24/03/2017** **(Auteur Axe)**	Préservation de l'identité et du caractère agricole Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers Préservation et remise en état des continuités écologiques Protection du grand paysage, du paysage urbain Encouragement et diversification de l'activité agro-pastorale	Maîtrise de l'extension urbaine Densification, organisation et extension du chef-lieu Confortement et extension du pôle équipements publics Densification et extension de la zone d'activité de Darbon	Revitalisation et protection du patrimoine bâti du centre Encouragement de la réhabilitation d'anciennes fermes agricoles pour l'hébergement touristique (tourisme vert)	Réalisation de volumes inspirés des volumes traditionnels.
Châtel **PADD exécutoire 26/06/2012** **(Auteur Axe)**	Meilleure prise en compte des éléments naturels et du paysage (zones humides, espaces boisés) Favoriser le maintien de l'agriculture	Affirmation de l'activité touristique Amélioration du réseau viaire communal Renforcement du rôle de Chef-lieu	Protection des éléments à valeur patrimoniale	
Chevenoz	Chevenoz dispose d'une carte communale			
Évian **PADD approuvé le 23/10/2017** **(Auteur CUM urbanisme)**	**Orientation 1 : préserver et valoriser le paysage**	Orientation 2 : Notion de cadre de vie exceptionnel Concilier ville, vie et patrimoine Bourg médiéval : préservation des implantations et des gabarits et préservation des cœurs d'îlot Forme urbaine ouverte « régionaliste » fin XIX^{e} début XX^{e} lien fort avec le paysage Entrée de ville, mise en valeur de l'espace public	Orientation 2 : Préserver et valoriser le patrimoine dans toute sa diversité Les éléments à protéger sont répertoriés en annexe.	
Féternes **PADD exécutoire 14/06/2013** **(Auteur Axe)**	Préservation du patrimoine environnemental et paysager Préservation de l'identité du caractère agricole	Donner à l'urbanisation une organisation permettant de diversifier les formes urbaines et d'éviter le mitage Densification suivant 3 pôles (Chef-Lieu, Thièze et Chez Divoz/Chez Portay) : prioritairement habitat intermédiaire et groupé (excluant individuel)	Protection des constructions traditionnelles présentant une valeur patrimoniale Rendre possible la réhabilitation des anciennes annexes agricoles pour le tourisme vert (gites etc.)	
La Chapelle d'Abondance **PADD approuvé le 20/02/2019** **(Auteur Agence des territoires)**	AXE 1 : Préserver et valoriser le capital agro-environnemental, facteur d'attractivité touristique du territoire et de qualité de son cadre de vie Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers nécessaires au maintien de la biodiversité et de l'identité de la commune	Recentrer le développement de l'urbanisation sur le chef-lieu Favoriser une diversification de l'offre en logements en faveur de la population permanente Soutenir une politique de l'habitat adapté	Recenser et permettre une valorisation respectueuse des éléments bâtis patrimoniaux Encourager la réhabilitation du bâti existant	Favoriser la bonne insertion des constructions et la production d'architectures de qualité, dans le respect du sens du «lieu»

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BATI	CREATION ARCHITECTURALE
Larringes **PADD approuvé le 5/11/2001**	Préservation du patrimoine paysager et environnemental remarquable Caractère agricole du village Protection des espaces agricoles et naturels (protéger les zones humides et limiter l'impact de l'urbanisation) Maintien de l'activité agricole Développement du tourisme vert	Limiter la consommation de l'espace Maîtrise de l'extension urbaine des pôles secondaires Recentrage de l'urbanisation autour de trois pôles : chef-lieu, Vérossier et Saint-Thomas/Chez Cosson Densification et extension immédiate des autres secteurs Renforcement de la centralité du chef-lieu Création d'une centralité à Vérossier Création d'un quartier durable à Saint-Thomas	Protection des constructions traditionnelles présentant une valeur patrimoniale	
Lugrin **PADD approuvé le 3/12/2009** **(Auteur Axe)**	Préservation des éléments naturels et les qualités paysagères Défense de l'agriculture en favorisant le maintien et la protection des terres agricoles et de des exploitations pérennes Préservation de l'activité pêche	Extension de l'urbanisation du chef-lieu Conforter les hameaux en développant en continuité de l'urbanisation	Favoriser le développement de l'habitat collectif	
Marin **PADD approuvé le 19/09/2017** **(Auteur Agence des Territoires)**	Favoriser le maintien de l'agriculture dans son dynamisme et ses spécificités économiques et l'encourager dans sa diversification et son adaptation au contexte local (péri-urbain), ainsi qu'aux enjeux environnementaux Assurer une protection adaptée des espaces agricoles d'intérêt paysager et/ou à valeur de coupure d'urbanisation Favoriser le tourisme vert en compatibilité avec les activités agricoles et viticoles et avec l'environnement naturel Maîtriser l'évolution des paysages Concilier préservation des paysages patrimoniaux et innovation dans la production bâtie contemporaine Préservation des points de vue Préserver et valoriser une armature naturelle garante de biodiversité et de dynamique écologique	Confortement des trois pôles principaux originels : Marin, Marinel et Moruel Économie d'espace et contenue de l'étalement urbain Densification du chef-lieu et rapprochement du centre historique et du secteur de Rouchaux Maîtriser l'évolution du cadre bâti.	Incitation à la réhabilitation et à la réaffectation des bâtiments anciens en respectant notamment leur valeur patrimoniale Promouvoir l'histoire et la culture à travers notamment le patrimoine bâti historique et traditionnel Protéger et valoriser les éléments les plus représentatifs du patrimoine local, naturel ou culturel en préservant et en encourageant la valorisation des éléments bâtis témoignant de l'histoire et de la culture	Diversification du parc de logement tant dans ses formes que dans ses modes d'occupation

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BATI	CREATION ARCHITECTURALE
Maxilly-sur-Léman **PADD approuvé le 15/12/2015** **(Auteur Urbanisme Paysage Environnement)**	Préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles Encouragement au développement et à la diversification des exploitations agricoles dans l'objectif de garantir l'entretien des paysages Préserver et protéger les écosystèmes remarquables et leurs connexions Valorisation écologique des berges du Léman Préservation des vues Maintien des espaces ouverts	Préservation de l'identité de la commune Limitation des extensions urbaines Comblement des dents creuses Préservation des hameaux Limiter l'extension hors enveloppe urbaine Mixité fonctionnelle du centre Développement des espaces publics et valorisation de ceux existants	Préservation et réhabilitation du bâti ancien remarquable Promotion et accompagnement de la rénovation et de la mutation du bâti ancien	Diversification des types et des tailles des constructions nouvelles Développer une diversité architecturale qui mêle harmonieusement bâti ancien et bâti contemporain dans le respect de l'identité locale Intégration paysagère des futurs équipements Production d'un habitat bioclimatique
Meillerie	Meillerie ne possédant pas de PLU / POS / Carte communale, la réglementation en vigueur est donc le code de l'urbanisme. Le prieuré de Meillerie, site inscrit aux Monuments historiques, dispose d'un périmètre délimité des abords de 500 mètres.			
Neuvecelle **PADD approuvé le 05/04/2018** **(Auteurs Florence Lachat et Sandra Cachat)**	Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et préservation ou remise en bon état des continuités écologiques Protection des cours d'eau Protection des espaces naturels en milieu urbain Préservation des vues Gestion des espaces naturels artificialisés Gestion des secteurs humides Préservation des espaces agricoles stratégiques Maintien des continuités écologiques	Limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace Optimiser le potentiel constructible dans l'enveloppe bâtie Limiter la dispersion de l'urbanisation Favoriser le développement de petits collectifs plutôt que de maisons individuelles Tendre vers des constructions moins consommatrices d'espace	Protection du patrimoine bâti par une gestion adaptée	
Novel	Novel ne possédant pas de PLU / POS / Carte communale, la réglementation en vigueur est donc le code de l'urbanisme.			
Publier **PADD approuvé le 30/01/2017** **(Auteur G2C Territoires)**	Valorisation des éléments naturels identitaires base de la trame verte et bleue (delta de la Dranse, Léman, etc.) Préservation des espaces agricoles du plateau Maintien des espaces de respiration de la plaine d'Amphion	Affirmation de la ruralité comme fondement de l'identité Renforcement du chef-lieu, du village portuaire comme pôles urbains	Mise en valeur du patrimoine bâti haut-savoyard Préservation des hameaux anciens constitués de constructions alignées sur rue en ordre continu ou semi-continu.	Volonté de concevoir des formes architecturales contemporaines en accord avec le patrimoine bâti

COMMUNE	PAYSAGE	FORME URBAINE	PATRIMOINE BATI	CREATION ARCHITECTURALE
Saint-Gingolph **02/07/2018** **(Auteurs Agence des territoires)**	Lutte contre la fermeture des paysages et l'enfrichement Protection des espaces naturels et des continuités écologiques	Renforcement de la diversité des formes d'habitat Renforcement de l'urbanité, de l'attractivité et de la vitalité du centre bourg Veille à l'insertion environnementale des projets Mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain	Protection du patrimoine architectural Veille au respect du « sens » du lieu	
Saint-Paul-en-Chablais **PADD approuvé le** **15/12/2016**	Préservation des grands équilibres entre développement urbain, espaces agricoles et espaces naturels Maintien de la diversité des milieux naturels Préservation des vues et perspectives paysagères (diversité et qualité des paysages)	Développement équilibré de l'urbanisation Maîtrise de l'étalement urbain Limitation de l'habitat diffus	Valorisation des éléments emblématiques de la commune	Expression d'une architecture contemporaine possible dans la partie Nord de la commune Respect des éléments caractéristiques de l'architecture de montagne dans la partie Sud Veille à l'intégration paysagère des nouveaux projets
Thollon-les-Mémises **PADD approuvé le 30/07/2018** **(Auteur Florence Lachat)**	Conserver les caractéristiques paysagères des 3 entités de la commune Valorisation de la biodiversité et de la richesse des milieux naturels et garantie de la bonne connexion entre les milieux Conservation et soutien à la production agricole et forestière.	Renforcement du poids urbain du chef-lieu Maintien de l'organisation groupée autour d'un noyau de hameaux Densification différenciée selon les secteurs Accroissement de la part de résidents permanents et réduction de celle des résidences secondaires	Conservation du patrimoine de l'architecture vernaculaire par la définition d'outils adaptés	
Vacheresse **PADD approuvé le 17/07/2008** **(Auteur Axe)**	Préservation des éléments naturels et de la qualité paysagère Défense de l'agriculture	Préservation du cadre bâti : densification du chef-lieu et confortement des hameaux Développement d'un habitat collectif		
Vinzier **PADD approuvé le 27/04/2018** **(Auteur Axe)**	Protection des espaces naturels et préservation des continuités écologiques Protection des espaces agricoles Protection du paysage (espaces boisés, vergers…)	Développement et renforcement du chef-lieu Maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs diffus Confortement modéré des hameaux (comblement des dents creuses et extensions modérées) Maintien des coupures paysagères entre les hameaux Modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain	Protection du bâti à valeur patrimoniale dans son ensemble Incitation à la réhabilitation du bâti existant en logement collectif	

Le site patrimonial remarquable

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a notamment réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP). Les sites patrimoniaux remarquables remplacent désormais ces dispositifs. Ils concernent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Une Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) qui concerne les secteurs de Châteauvieux, Champeillant et Plan Fayet sur la commune de Féternes a été créée par arrêté du 13 juillet 2005. Son objectif est d'assurer la préservation du caractère rural et notamment du site archéologique de Châteauvieux qui abritait au Moyen-Âge une place forte, siège d'une seigneurie qui contrôlait tous les territoires entre les rivières Dranse et Morge. Ainsi, pour des raisons historiques et d'esthétisme, une démarche de protection a été engagée sur ce secteur. Le bourg s'était installé non loin du château, l'un des plus anciens de Savoie du nord, en direction de l'est. Ce château, rapidement abandonné, a aujourd'hui disparu. Toutefois, quelques pans de murs subsistent. Les vestiges les mieux conservés du site sont ceux d'une probable tour, située à la pointe occidentale de l'enceinte castrale. L'archéologue suisse Louis Blondel ne la définissait pas comme la tour maîtresse, qu'il localisait plus à l'est. Ces rares vestiges ne permettent pas d'établir un plan du site, ni même d'en définir une longueur ou une largeur. Malheureusement fortement remanié, le site du château de Féternes n'en possède pas moins un intérêt archéologique puisque le sous-sol a été peu impacté en dehors des secteurs construits. Plus à l'est, dans le bourg, se trouvait l'église médiévale dont il reste quelques parties (chapelle de Châteauvieux) et la maison forte de Compey-Lucinge, qui en défendait l'entrée.

Le secteur de Champeillant demeure un espace naturel bien préservé, seules quelques constructions éparses et une chapelle dédiée à Notre-Dame des Sept Douleurs inaugurée en 1924 sont installées sur ce vaste plateau qui offre une vue exceptionnelle à 360° sur la chaîne du Jura, le Léman, le Chablais, mais aussi sur le point culminant des Alpes : le Mont-Blanc.

Enfin, si le Plan Fayet est aujourd'hui un espace boisé, autrefois, un vignoble occupait ses pentes surplombant la Dranse. Les escaliers desservant les différentes terrasses et une cave creusée dans le talus (cave de Chantefée) sont les derniers vestiges visibles de cette activité viticole qui connue son apogée au XIXe siècle (75 hectares). En effet, la crise du Phylloxéra, les conflits mondiaux et la concurrence des régions viticoles au climat plus favorable vont conduire à la quasi-disparition du vignoble de Féternes au cours du XXe siècle.

3.3.3 Projets d'aménagement urbain et création architecturale contemporaine

Nous entendrons ici par architecture contemporaine les créations architecturales produites au cours des XXe et XXIe siècles. Parmi les exemples les plus remarquables, certains font l'objet de mesures de préservation telles que le classement ou l'inscription aux Monuments historiques, le label « Architecture contemporaine remarquable » et ont été présentés précédemment.

Dans un territoire soumis à une forte pression foncière, l'intégration architecturale et paysagère des constructions nouvelles représente un enjeu majeur pour le paysage. Ces constructions se doivent de combiner bonne insertion dans le site environnant, respect de la réglementation et liberté de création. L'équilibre à trouver entre ces trois notions est l'objet de réflexions de la part des communes qui transparaissent dans les plans locaux d'urbanisme. D'une manière générale, la conception de formes architecturales contemporaines se doit d'être en accord avec le patrimoine bâti. Il s'agit pour les concepteurs d'interroger le patrimoine local, sans toutefois tomber dans le « folklore».

L'architecture de villégiature

C'est avec l'âge d'or du thermalisme à la fin du XIXe et au début du XXe siècle que naît une architecture liée à la villégiature. Elle se développe principalement à Évian et Publier (Amphion) et se prolonge dans une moindre mesure sur les rives du lac. En effet, d'une part des personnalités fortunées font construire des villas intégrant les dernières innovations en termes de techniques constructives et de confort et, d'autre part des équipements (hôtels, théâtre, établissement thermal, etc.) sont édifiés pour répondre aux exigences de la clientèle de curistes. Tous les courants artistiques en vogue à l'époque sont représentés.

Cette architecture s'accompagne d'un nouveau rapport au paysage qui devient un spectacle : les hôtels comme les villas sont disposés dans le territoire de façon à profiter de la vue sur le lac. Tous s'implantent généralement en pavillon dans des jardins ou parcs ceints de clôtures ouvragées et comportant des gloriettes, folies, grottes, fontaines ou buvettes mais aussi des terrasses mettant en scène le paysage et la vue sur le lac.

Les villas du début du XXe siècle se caractérisent par leur grand raffinement. Ces vastes demeures de plusieurs étages, propriétés de l'aristocratie, contrairement aux toitures à deux pans simples du bâti traditionnel, sont couronnées de toitures en pavillon, souvent pentues et présentant des ornementations (lucarnes, cheminées, épis, etc.) dont la diversité des décors et des matériaux est le reflet de l'industrialisation des matériaux et du décor dans le bâtiment. Ces villas sont aussi ornées de balcons ouvragés et de terrasses. Certaines d'entre elles présentent des avant-corps parfois couronnés de terrasses, apportant du relief aux façades. Les façades ordonnancées à modénatures offrent des vocabulaires formels et des matériaux variés : colombages feints, frises de

Villa de style néo-Renaissance, actuelle mairie de Publier.

céramique, pierre feinte en ciment naturel, balustres de terre cuite viennent mettre en scène, les bow-windows ou des grandes baies vitrées donnant sur le lac. Chacun des édifices rivalise de raffinement.

Tous les styles de la Belle Époque et les suivants sont représentés, et parfois associés à l'exemple de la villa Les Clarines à Évian-les-Bains dont la base est de style néoclassique, le deuxième niveau caractérisé par sa simplicité et le troisième d'architecture néo-régionaliste. Un style éclectique inspiré de régionalismes s'est développé marqué par l'ambiguïté de l'alliance de l'Art déco ou l'Art nouveau avec des références savoyarde, basque ou alsacienne par exemple. Les courbes de l'Art nouveau se matérialisent essentiellement sur des éléments de second œuvre : garde-corps en ferronnerie, menuiseries des portes et marquises par exemple. La simplicité et la pureté des formes de l'Art déco s'expriment entre autre sur les balcons et les portes d'entrée, parfois sur les modénatures de façades. Le mouvement moderne est également représenté. Le plus bel exemple de ce courant est la villa Chale à Évian-les-Bains, modifiant la structure et l'apparence des bâtiments grâce à l'utilisation du béton et l'apparition des toits-terrasse notamment.

Les bâtiments publics ne font pas exception à cette pluralité des styles architecturaux notamment car certains d'entre eux se sont installés dans d'anciennes villas à l'image de la mairie d'Évian-les-Bains établie dans la villa Lumière. Art nouveau (buvette Cachat), néoclassicisme (palais Lumière, théâtre d'Évian), architecture néo-byzantine (casino), Art déco (hôtels de la Plage et des ambassadeurs à Évian), néo-Renaissance (mairie de Publier) sont autant de styles architecturaux qui font la richesse du patrimoine lié à la villégiature. Cette diversité témoigne de l'apposition au territoire de références architecturales extérieures en vogue (parfois adaptées avec des références locales), c'est pourquoi il n'y existe pas d'architecture thermale propre, mais plutôt une architecture de villégiature hétéroclite représentative de l'architecture thermale de la Belle Époque. Son raffinement explique sans doute sa bonne conservation à l'heure actuelle.

Les stations de montagne

Le développement des stations de sports d'hiver s'est réalisé après la Seconde guerre mondiale, bien qu'il y ait eu certaines initiatives durant l'Entre-deux-guerres : Châtel en 1947, Thollon-les-Mémises en 1952, La Chapelle d'Abondance en 1954, Abondance en 1968 et Bernex en 1974. Ce sont des stations dont les infrastructures (remontées mécaniques, équipements publics, parc immobilier) se sont constituées autour du village, à l'exception de Thollon-les-Mémises dont la station s'est constituée davantage en marge du village. Leur développement a été étonnamment rapide, générant un impact conséquent sur un territoire à forte identité paysagère. A ce jour, aucune étude ne s'est intéressée en profondeur aux résultats du développement touristique du point de vue de l'évolution des procédures d'urbanisme, de la création architecturale et de la qualité de la vie de ces stations.

Bernex

Les réflexions en termes d'urbanisme apparaissent inexistantes. L'absence de stratégie d'urbanisation n'a pas empêché un développement continu qui est marqué par un manque de fonctionnalité et de polyvalence de ces stations. La priorité est l'équipement des pistes en remontées mécaniques et l'équipement hôtelier privé. Les touristes souhaitent allier un mode de vie moderne avec l'environnement naturel et traditionnel. Le chalet du skieur, dont on trouve quelques exemples sur le territoire, répond à ces attentes en réinterprétant les formes traditionnelles et les techniques nouvelles.

En vallée d'Abondance, les hébergements touristiques ont imité approximativement la volumétrie du bâti traditionnel emblématique (large toiture à deux pans au faîtage orienté vers la vallée montant faiblement en hauteur). Cela a permis de conserver une certaine esthétique d'un caractère villageois traditionnel qui tend toutefois aujourd'hui à s'estomper : le recouvrement systématique des versants par le bâti devient hors d'échelle et le développement des constructions touristiques ont effacé la structure urbaine originelle de ces villages, l'habitat semi-dispersé. En effet, les grands versants dédiés à l'agriculture qui séparaient (et reliaient) les nombreux hameaux tendent à être comblés par l'implantation de nouveaux bâtiments.

La transformation de fermes ou de maisons familiales en hôtels ou centres de vacances dès les prémices du développement des sports d'hiver, puis leur agrandissement « au coup parcoup », au gré des besoins et des moyens financiers, et sans réel programme architectural a également souvent contribué à brouiller la lecture de la structure architecturale des villages. L'équilibre entre la création architecturale, le respect du caractère du site et la réponse aux besoins fonctionnels de l'établissement peuvent aussi tomber dans le « folklore ».

La station de Thollon-les-Mémises constitue un cas à part entre la station-village et la création ex-nihilo. Si le village de Thollon-les-Mémises existait avant la station, celle-ci constitue un hameau à part entière nommé La Station. L'aménagement y apparaît organisé et présente une certaine homogénéité architecturale. Toutefois, la répétition des volumes, l'implantation systématique des bâtiments, tranchent avec les pratiques traditionnelles du territoire qui offrent plus de diversité.

Chalets de La Station à Thollon-les-Mémises

Les équipements touristiques ont également une influence sur le paysage. L'impact visuel important des remontées mécaniques dans le paysage apparaît comme évident. Toutefois, il ne faut pas négliger que la présence du tourisme a permis le maintien d'une agriculture dynamique : les touristes représentent notamment une clientèle pour les éleveurs producteurs de fromage du secteur. La présence des pistes de ski a également permis de conserver des paysages d'alpage ouvert ; l'occupation estivale des pistes par les troupeaux permet en effet un entretien naturel de ces espaces qu'il faudrait débroussailler mécaniquement sans leur présence. Si la rétraction des surfaces d'alpage sur l'ensemble du territoire depuis une cinquantaine d'année reste problématique, la complémentarité des activités agricole et touristique exerce donc une influence relative et positive sur les paysages du territoire.

Aujourd'hui, ces stations de moyenne altitude sont confrontées à de nouveaux défis. Les problèmes d'enneigement (la production de neige de culture dont la bonne gestion est indispensable afin de limiter son impact environnemental) dus au réchauffement climatique incitent à la diversification des activités, impliquant de repenser la station d'un point de vue urbain et architectural. La transition énergétique constituant un enjeu important de la création architecturale peut transformer et améliorer l'architecture des bâtiments existants lors de travaux de restauration (utilisation des ressources locales et des énergies renouvelables). Par ailleurs, la reconversion d'anciens hôtels et centres de vacances présente un enjeu pour des communes qui souhaitent aujourd'hui renforcer l'installation d'habitants permanents, notamment les jeunes ménages pour maintenir la présence de services publics (maintien de classes dans les écoles notamment).

L'architecture résidentielle et pavillonnaire

La maison alpine d'aujourd'hui est marquée par l'usage principal du bois, sans pour autant éclipser la maçonnerie qui reste elle aussi omniprésente. Toutefois, le bois et la pierre sont souvent utilisés comme parement. L'habitat s'est adapté à l'évolution des pratiques et des modes de vie au cours du XXe siècle pour répondre aux usages de la civilisation de loisirs et de la consommation d'aujourd'hui. La référence reste souvent celle de la maison traditionnelle savoyarde : volume simple et toit à deux pans. Toutefois, les façades principales présentent nombre de décrochements, terrasses qui débordent du volume de toiture à deux pans… Les ouvertures standardisées et les modes de mise en œuvre du bois banalisent l'architecture suivant une logique commerciale omettant d'observer les caractéristiques locales.

Les abords de ces habitations sont entretenus pour former parfois de véritables parcs où les pelouses côtoient des sols bitumés et des parterres à la végétation importée. Le terrain subit bien souvent des terrassements sans respect du relief naturel (inversant la logique traditionnelle d'économie de moyens qui faisait que l'habitat s'adaptait au relief). Cette nouvelle forme d'habitat que l'on nomme de manière impropre « chalet » (le chalet étant traditionnellement la construction -souvent maçonnée- occupée pendant l'été dans les alpages) n'est qu'une « folklorisation » de l'habitat traditionnel et tend à uniformiser l'architecture locale d'autant plus que les tentatives de création d'architecture contemporaine sont rares.

Cette nouvelle architecture vernaculaire « hors sol » illustre la mobilité résidentielle et un mode de vie détaché du lieu en affichant paradoxalement une modernité assumée (le tout voiture et la vue sur le paysage depuis un balcon) et une nostalgie d'un passé idéalisé. Le défi de cette architecture est l'intégration sans pour autant tomber dans le mimétisme ou la reconstitution. La diversité de bâti résidentiel contemporaine et la complexité apportée par son implantation dans le site apparaissent en contradiction avec l'harmonie et l'insertion subtile du bâti traditionnel dans le site.

chalet Le Capricorne à Châtel

Par ailleurs, face à l'explosion immobilière et à la rareté foncière qui en découle, à côté des résidences individuelles, de petits ensembles collectifs se développent.

L'habitat collectif résulte quelquefois de la transformation d'anciens hôtels comme par exemple l'hôtel des Alpes à Lugrin, le Mirabeau ou le Beaulieu à Évian-les-Bains, ou d'anciens centres de vacances comme par exemple les Écureuils à La Chapelle d'Abondance. Ils forment alors une « grande maison » de quelques étages (3 ou 4). A partir des années 1960, de plus grands ensembles vont voir le jour, ainsi des tours de 8 étages comme au Bennevy à Évian-les-Bains. En vallée d'Abondance, l'habitat collectif a plutôt tendance à étendre son emprise au sol plutôt qu'à prendre de la hauteur. Il n'y a pas de typologie homogène pour ces constructions en raison de la multiplicité des constructeurs et des modèles, le développement et la facilité d'approvisionnement des matériaux les plus divers.

Quelques réalisations architecturales et d'aménagements urbains contemporaines

Les quelques réalisations présentées ici ne forment qu'un panel des réalisations contemporaines de qualité que compte le territoire. Le choix s'est porté sur cinq d'entre elles qui apparaissent comme significatives et qui s'avèrent être bien documentées notamment par le CAUE de Haute-Savoie.

- **La Chapelle Notre-Dame de la Rencontre à Publier (Amphion-les-Bains)**

  Cet édifice est facilement reconnaissable à son plan carré et sa toiture en forme de pyramide. Le projet d'origine comprenait outre une église paroissiale de 300 places, une chapelle d'hiver de 30 places, une sacristie, une salle de catéchisme et un logement pour le prêtre et le vicaire. Une maquette du projet est réalisée et exposée en 1958 au musée d'art moderne de la Ville de Paris. Finalement, seule l'église, devenue chapelle, sera bâtie. Le principe de la construction repose sur la rigidité des croupes de toiture formant une véritable surface autoportante. Ce système de construction à pan autoportant consiste à l'assemblage de lamelle de bois (sapin) sur des nœuds en tôle au moyen de vis-crampon afin d'éviter les déformations provoquées par les charges dues à la pression du vent et au poids de la toiture. Cette ossature est visible de l'intérieur et constitue à l'origine l'élément décoratif principal de la chapelle.

  On doit cette forme en toile de tente à l'architecte Maurice Novarina. L'édifice aux lignes sobres, surbaissé, coiffé d'une imposante toiture couverte de cuivre, rappellerait la proximité d'autrefois de la chapelle avec les campings. La volonté d'intégration paysagère se lie habilement avec la symbolique religieuse de la tente de la Rencontre qui a donné son vocable à la chapelle (Notre-Dame de la Rencontre). Chrétien pratiquant, Maurice Novarina a collaboré étroitement avec le clergé puisqu'il a réalisé trente-deux églises et chapelles et en a rénové huit autres.

  Construite en 1959, cette chapelle s'inscrit dans l'architecture moderne. L'absence d'ornement, le caractère brut des matériaux (béton, cuivre et bois), la forme massive et anguleuse du bâtiment font référence aux caractéristiques du mouvement moderne et du brutalisme. Le béton est utilisé de manière brute pour la structure, le bois pour la charpente (laissée apparente) et le cuivre pour la couverture.

  En 1976, en même temps que l'aménagement intérieur (pose de carrelage et installation de chaises en hêtre massif), le chœur est remodelé pour permettre la création d'une sacristie dont la paroi brise la surface rectiligne du mur de fond. L'autel en béton est alors démoli. Un local d'accueil complète cette modification.

  A l'origine, la dimension artistique caractéristique de l'œuvre de Novarina faisait exception ici. La charpente était alors l'élément décoratif intérieur essentiel. En 1977, un retable en bois polychrome au décor foisonnant réalisé par l'artiste André Poirson, collaborateur de Novarina est installé et s'inscrit en contraste avec la sobriété du lieu. De nombreuses icônes initialement écrites pour la chapelle de la Transfiguration à Darbon y ont également été accrochées suite à leur restauration.

  En 1993, une extension est créée afin d'aménager une salle de catéchisme et des sanitaires. Cette extension s'inscrit dans le prolongement du projet de Novarina en 1959. Elle est notamment reliée à la chapelle par l'intermédiaire d'une porte articulée, comme le prévoyait le projet.

- **La Grange au Lac à Neuvecelle**

  Cet auditorium de musique, propriété de l'Évian Resort, se situe sur la commune de Neuvecelle. Inauguré en mai 1993, cet espace peut accueillir 1 200 spectateurs et 200 musiciens. Sa construction fait suite à la volonté d'Antoine Riboud, alors PDG de BSN (futur Danone) de doter le festival « Rencontres musicales d'Évian » d'une salle renommée. En effet, cet événement était devenu l'un des rendez-vous incontournables de la vie musicale française sous l'impulsion du violoncelliste Mstislav Rostropovich qui en fut le Président.

  Avec l'acousticien Yaying Xu, l'architecte Patrick Bouchain releva le défi de construire cette « tente en bois » de 1 120 places, dans un délai record (huit mois de travaux), des contraintes majeures (ne pas creuser dans la roche qui protège la source des eaux minérales d'Évian, ni abattre d'arbres), des conditions difficiles (un terrain en pente, les mois d'hiver) et un budget restreint (environ 1 525 000 €). Elle a été réalisée en pin et en cèdre rouge, s'inspirant des granges montagnardes. Cependant, beaucoup y voient une datcha dans un environnement alpin. C'est un volume simple de 22 mètres de largeur par

47 mètres de longueur et 15 mètres de hauteur, auquel se raccrochent les escaliers, les galeries et les loges qui le complètent. Un ensemble de quatorze fermes identiques détermine le système constructif de la charpente.

La scène, d'une superficie de 260 m², est entourée par une haie de bouleaux séchés. Pour une grande qualité acoustique, une conque d'aluminium, en pétales d'alucobond, vient au plafond assurer la bonne diffusion du son (la disposition et la mise en œuvre de cet abatson évitent ainsi tout phénomène d'écho). L'éclairage se fait par six lustres en cristal de Murano et de Bohème.

En 2017, pour permettre à la Grange au Lac une activité plus intense, des travaux sont entrepris. L'architecte Jean-Christophe Denise, qui a longtemps travaillé avec Patrick Bouchain, en est le maître d'œuvre. La scène est alors entièrement refaite en bois de chêne, elle accueille des costières (qui marquent habituellement le parquet des théâtres) et des cimaises (qui permettent l'installation d'une conque modulable). Cette nouvelle scène accentue la théâtralité de la Grange, le confort sonore des musiciens et l'acoustique de la salle.

La Grange au Lac accueille concerts, chorales, spectacles de musique, humoristes et troupes de danses. Les plus grands orchestres et des artistes renommés s'y sont produits et d'importants événements musicaux y sont organisés à l'image des Victoires de la musique classique en 2018.

- **La traversée du village et le bâtiment multifonctionnel à La Chapelle d'Abondance**

Le village de La Chapelle d'Abondance s'organise en différents hameaux le long de la route départementale n° 22 qui le traverse d'ouest en est. Le chef-lieu est notamment fortement impacté par des flux touristiques massifs (station de sports d'hiver) et l'intensification de la circulation qui les accompagne. La voiture, investissant tous les espaces libres, empiète notamment en hiver sur les itinéraires piétonniers. A partir de 2012, le réaménagement de la traversée du chef-lieu par l'architecte paysagiste Willem den Hengst y apporte une réponse. Son projet redonne une lisibilité au village à travers des aménagements paysagers redonnant une cohérence aux espaces publics en harmonie avec le site. Les matériaux sont choisis pour leur aspect noble, naturel, solide et harmonieux. Le minéral rappelle les sommets des montagnes, ainsi que les matériaux de construction des édifices publics du chef-lieu. Le végétal fait référence aux prairies et forêts environnantes. La largeur de la route a été réduite afin de ralentir la circulation et sécuriser les flux. La suppression d'espaces de stationnement au cœur même du village a permis de mettre en valeur le patrimoine bâti. Des deux côtés de la route, de larges trottoirs en granit permettant la circulation des piétons sont aménagés de bordures et de jardinières plantées d'espèces locales, de luminaires en fer forgé et de bancs en bois conçus comme des éléments de paysages à la fois esthétiques et fonctionnels.

De 2014 à 2016, un autre projet majeur a vu le jour dans la commune, la construction d'un pôle multifonctionnel regroupant une école, une crèche, un réfectoire, un logement et un parking souterrain. Ainsi, les fonctions sont associées pour économiser l'espace dans une approche bioclimatique et d'insertion dans le site. Le bâtiment proposé par l'architecte Laurent Rizzolio s'inspire des fermes traditionnelles de la vallée d'Abondance en jouant sur les profils, les coupes et les dissymétries du volume. La sobriété architecturale de cet ensemble longiligne est marquée par trois trames matérialisant chacune un édifice (reprenant les codes de l'habitat traditionnel : faîtage et grands avant-toits). Entre ces corps de bâtiment, s'intercalent des entrées surbaissées ouvertes sur des préaux. Malgré l'ampleur du volume, l'effet de masse ou de barre se trouve effacé par ce choix architectural renforcé par un décalage entre la position des différents blocs. La dualité entre aspect traditionnel et modernité se retrouve également dans les matériaux de construction : le bois bien que dominant est associé au béton, à l'acier, au polycarbonate et à la pierre. Le bâtiment s'inscrit dans une dimension écologique et durable en cumulant les dispositifs visant à minimiser son empreinte énergétique : isolation renforcée, chaudière bois pellets, capteurs thermiques et photovoltaïques ou encore ventilation restituant la chaleur captée par les verrières côté sud en hiver ou récupérant l'air frais côté nord en été. Ce bâtiment se caractérise par sa logique et son efficacité dans ses fonctions multiples et sa modularité.

- **Les belvédères de Saint-Gingolph**

Les belvédères sur la frontière constituent un circuit transfrontalier qui raconte l'histoire du village à travers le paysage. Ils jalonnent un cheminement dans des sites significatifs où histoire et paysage s'unissent au service de la mémoire. Cette réalisation a été portée par les deux conseils municipaux de Saint-Gingolph France et Suisse et soutenue par le programme franco-suisse Interreg de coopération régionale.

Cet aménagement coordonné et harmonieux des lieux de vie du village met en valeur le patrimoine paysager (lac et montagnes), tout en créant des espaces de découverte, de partage et d'échange pour tous les villageois (organisation de fêtes et de manifestations culturelles, tissage de liens entre générations, renforcement de la cohésion entre les deux villages, appropriation des lieux significatifs et leur histoire), en lien étroit avec le musée des traditions et des barques du Léman dont le projet est en quelque sorte une extension hors les murs. Ce potentiel socio-culturel, mais aussi économique, a pour objectif de dynamiser les communes en associant culture et activité de plein air. Des outils pédagogiques variés sont installés pour présenter le patrimoine. La multiplicité des approches (double niveau de lecture, accessibilité…) contribue à la démocratisation culturelle du projet. Ce dernier a permis de saisir l'opportunité de créer des poches de dilatation et de lien entre le village, son histoire et le grand paysage. En multipliant les liaisons et les belvédères - plateformes élargies qui mettent à distance le trafic et invitent à la contemplation - le projet s'affranchit d'une condition de village-rue comprimé et aligné sur quatre étages entre la montagne abrupte et le lac. Le programme est ainsi construit à partir du paysage et au service de celui-ci.

Construit au premier niveau de la commune par le cabinet lyonnais BIGBANG, le belvédère du Lavaux s'inscrit dans cette démarche : la plateforme offre une opportunité de contempler le Léman, tandis qu'un escalier assure le lien piétonnier entre l'artère principale et les rives du lac, avec une alcôve abritée intermédiaire. Il reprend les lignes fortes du paysage afin de magnifier les axes de vue les plus significatifs en direction des montagnes d'un côté et des paysages de Lavaux de l'autre (par-delà le lac), classés au patrimoine mondial de l'Unesco. La suppression de places de parking a permis d'élargir le trottoir et de créer une échancrure en porte-à-faux sur le talus naturel qui descend vers le lac. Ce belvédère crée une étrave (volontairement induite par la lecture lacustre) qui projette le spectateur vers le paysage. Dans un même temps, les abords ont été traités de façon à créer un effet de recul ou de distanciation vis-à-vis du contexte local (la route et son trafic), avec des marqueurs tangibles mais ténus, pour ne pas altérer la perspective : bille de bois taillée dans du douglas non traité, bande végétalisée de rosiers et de graminées, en bout de programme, pour l'effet de transparence, garde-corps en maille inox fermant la ligne de trottoirs (côté bas), pour le même effet, et parvis en béton sablé incrusté de cailloux colorés, comme un rappel des pierres locales… Les faces supérieures et les sous-faces du belvédère associent des voûtes béton préfabriquées, assemblées selon un plan incliné et en pointe de diamant, disposition qui jumelée aux garde-corps transparents, accentue l'effet d'apesanteur et de légèreté de la terrasse. Toute consacrée au paysage, celle-ci contribue aussi à la respiration et à la pulsation du village. Conçu pour capter le paysage, ce belvédère a aussi pour fonction de s'inscrire dans le plan piétonnier de la commune, qui est par ailleurs le point de départ français de la grande traversée des Alpes (GR5). Entre le mur de béton poli blanc de la placette et le treillis inox, une volée d'escaliers en acier rouillé a été taillée dans la grande pente herbeuse qui faisait autrefois office de câble par lequel on acheminait le bois jusqu'au lac. Cette connexion, parmi d'autres, a été pensée afin d'encourager les promeneurs à passer d'un niveau à l'autre, de la rue aux quais, et vice versa. Au tiers de la pente, un salon contemplatif judicieusement creusé dans la masse du mur, soutien de la placette supérieure, est revêtu de plaques d'okoumé, qui s'harmonisent avec la couleur rouille de l'escalier. Celles-ci reprennent l'esprit des pointes de diamant interprété à l'étage supérieur et réchauffent l'alcôve. Le trait de cette rampe verticale a été volontairement étiré et estompé, avec un second palier intermédiaire pour atténuer la pente, et des garde-corps en mailles inox X-Tend qui optimisent les transparences. L'esprit d'en haut est dupliqué en bas.

Le belvédère du Lavaux s'inscrit dans un ensemble élargi constitué de divers belvédères et terrasses, de part et d'autre de la frontière, qui donnent leur cohérence à une vision élargie et prospective de la commune. Ces espaces fonctionnent comme autant de «passerelles» pour passer d'un niveau à l'autre et multiplier les regards et les points de vue sur la commune, selon les plans.

• La renaturation des berges de Grande Rive et Petite Rive à Neuvecelle et Maxilly-sur-Léman

Les communes de Neuvecelle et Maxilly-sur-Léman ont souhaité sécuriser et mettre en valeur la traversée et les abords de Grande Rive et Petite Rive. Cette réalisation concernant ces berges du Léman à cheval entre les deux communes (dont les deux tiers sur Neuvecelle) a nécessité des travaux d'ampleur.

Les principaux objectifs du projet sont :

- de lutter durablement contre l'érosion des berges,
- d'améliorer la qualité de l'environnement et le cadre de vie dans un objectif de développement durable,
- de valoriser les espaces proches du rivage d'un point de vue esthétique (qualité des sites et paysages) et sécuritaire, notamment dans un but de revitalisation touristique et économique,
- de sécuriser les déplacements tous modes en assurant notamment une continuité piétonne et cyclable entre les deux communes et une confortation de la route intégrant le stationnement.

Les aménagements ont consisté en divers aménagements :

- l'aménagement de la route décalée du pied des façades, de parkings, de déplacement doux, la gestion de la vitesse (organisation et sécurisation),
- la création d'une piste mixte séparée de la route départementale par un espace végétalisé,
- la mise en place d'une circulation piétonne en belvédère sur le lac sur toute la largeur du projet,
- la création de rives structurées (berges),
- la réalisation de larges plages naturelles en galets pour la baignade avec enrochements et muret d'assise, d'une plage engazonnée (zone de loisirs) et d'une place aménagée apportant accueil, ombre et fraîcheur et permettant des activités culturelles et/ou touristiques,
- la mise en œuvre d'une roselière et d'un bassin de rétention (biotope) traitant l'eau de pluie par pouvoir végétal avant rejet au lac, améliorant ainsi l'écosystème,
- la création d'un port à sec pour dériveurs et planches à voile,
- l'installation de terrasses, buvettes et sanitaires,
- la remise à ciel ouvert d'une traversée de ruisseau se déversant directement au lac en améliorant la faune aquatique,
- la constitution d'un taillis impénétrable de saules et d'aulnes, rythmant les séquences par un volume et permettant la nidification des oiseaux, la roselière,
- l'installation de pontons de mouillage pour pêcheurs et clients des restaurants.

Un avancement de la rive du lac par remblayage (100 000 m^3 de remblais sur 30 mètres de large et 680 mètres de long) a permis de gagner 2,6 hectares sur le lac. Les ouvrages sont contenus par la réalisation de digues transversales à la rive qui servent de point d'appui aux galets charriés par les vagues et les courants du lac, ainsi que par des digues longitudinales ayant une fonction structurelle et de protection face à l'impact des vagues.

L'aspect environnemental du projet a été étudié notamment en concertation avec des associations de protection de la nature dont la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) : outre une zone humide de 2 000 m^2, un bassin de décantation a été installé le long de la route afin de récupérer les effluents d'huile et de carburant (qui partaient, auparavant, directement dans le lac). Une source d'eau ferrugineuse, remise au jour, est valorisée grâce à une fontaine. Les ruisseaux de Maraîche et Creusat se prolongent désormais à ciel ouvert jusqu'au lac, enfin, une plage arborée et engazonnée, deux plages de galets et trois pontons ont été aménagés.

Les aménagements bénéficient à la fois aux habitants de ce secteur dont ils améliorent le quotidien, le cadre de vie et sécurisent les déplacements, aux citoyens qui trouvent un intérêt dans la continuité de la voie piétonne et cyclable respectueuse de l'environnement entre les deux communes, et la revitalisation économique et touristique qui en découle, et aux usagers de la route départementale qui sont canalisés, ralentis et sécurisés.

D'autres projets d'aménagement sont également en cours ou en réflexion comme par exemple le réaménagement des quais à Évian-les-Bains.

3.3.4 Des engagements en faveur de l'environnement et des paysages

Au cœur d'un environnement naturel d'exception, la CCPEVA déploie de nombreux services liés à la protection de la nature et des paysages. Diverses actions traduisent la volonté de préserver les ressources et la biodiversité pour assurer la qualité de vie des habitants, des professionnels et des touristes. Grâce à un renforcement des partenariats avec notamment les services Environnement et Déchets de la CCPEVA, le Pays d'art et d'histoire apporte ressources et compétences au développement de :

- **L'impluvium des eaux d'Évian® :** l'Association pour la Protection de l'impluvium de l'Eau Minérale d'Évian® (APIEME), créée en 1992, a pour objectif de préserver l'impluvium et soutenir les actions qui garantissent à long terme le maintien de la qualité et la pureté de l'eau minérale naturelle. Ces actions portent sur la préservation des zones humides, une implication active des agriculteurs, l'aménagement raisonné des villages, ainsi que la connaissance et la protection de la biodiversité. L'apport du service Pays d'art et d'histoire en matière de pédagogie, notamment auprès du jeune public, renforcera ces actions. Par ailleurs, l'intérêt porté sur la connaissance du patrimoine (diagnostic du patrimoine, recherche scientifique, etc.) et sur sa nécessaire préservation (consultance architecturale, charte paysagère, etc.) contribue à maintenir dans les villages un caractère rural et patrimonial indispensable à la qualité de l'impluvium.

- **Le méthanisation-compostage Terragr'eau :** ce dispositif traite et valorise les effluents d'élevage agricoles dans l'objectif de maintenir la qualité des sols, protéger durablement les sources d'eau potable et minérale du territoire et ses zones humides, tout en garantissant une agriculture performante. Le Pays d'art et d'histoire mettra en avant son expérience en matière de médiation auprès des publics pour proposer des visites de cet équipement. Il s'agira de concilier l'activité du site et l'accueil des visiteurs en développant un partenariat basé sur la volonté partagée de sensibiliser aux enjeux environnementaux de la préservation de la ressource en eau.

- **La charte paysagère :** à partir des diagnostics réalisés pour la charte architecturale et paysagère du Chablais, mise en place en 2012, il s'agit d'établir un schéma paysager pour chacune des 22 communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance. Si la charte paysagère fait apparaître certains éléments d'importance (évolution des paysages sur 200 ans, évolution des boisements en augmentation sur les bas de pente, disparition des chalets d'alpage et évolution de l'urbanisation), l'étude n'est toutefois pas suffisamment précise à l'échelon local. Aussi, s'avère-t-il intéressant de faire un « zoom » sur les 22 communes, conduisant à un schéma architectural paysager pour chacune. Cette étude plus détaillée a mis en évidence des points d'ombre, mais aussi le potentiel des communes sur la préservation des sites (ce qui n'exclut pas les possibilités de développement).

Dix grandes unités paysagères sont identifiées au niveau du Chablais, dont plus de la moitié concernent le territoire de la CCPEVA :

- Saint-Gingolph - Meillerie,
- le plateau de Gavot,
- la côte de Lugrin à Évian,
- la vallée d'Abondance (subdivisée en deux sous-unités : basse et haute vallées),
- le massif de la Dent d'Oche,
- l'agglomération de Thonon (les communes de Marin et Publier sont regroupées dans cette unité).

Il s'agit au regard des grands enjeux et des évolutions mis en exergue pour chacune de ces unités, de repérer le patrimoine bâti d'intérêt, d'analyser l'évolution urbaine et celle des boisements, puis de réaliser un schéma paysager pour chacune des 22 communes composant les entités concernées.

- **Le plan pastoral territorial de la vallée d'Abondance et du pays de Gavot :** cette procédure régionale a pour objectif d'accompagner le développement du pastoralisme en finançant des aménagements pastoraux (accès, chalets, débroussaillement, accès à l'eau...) mais aussi des animations de sensibilisation sur le domaine pastoral. Il concerne les alpages des 6 communes de la vallée d'Abondance, ainsi que Bernex, Novel et Thollon-les-Mémises. En accord avec le plan pastoral territorial, le Pays d'art et d'histoire contribue à la prise de conscience que les espaces pastoraux, en plus de jouer un rôle essentiel dans l'économie agricole et touristique, représentent un patrimoine de premier plan. En effet, cette dimension est intégrée dans les programmes de découverte pédagogique et les randonnées accompagnées qu'il propose. Les accompagnateurs en montagne intervenant sur le territoire ont été formés au rôle essentiel de l'agropastoralisme sur une partie du territoire. Dans le cadre des projets futurs du plan pastoral territorial, le Pays d'art et d'histoire pourra apporter son expérience, son expertise et ses conseils notamment pour l'inventaire et la qualification des chalets d'alpage préalable au développement d'actions de protection en lien avec l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et Haute-Savoie, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie et la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie.

- **Le tri sélectif et « éco-gestes » :** le service Déchets de la CCPEVA a notamment pour mission de sensibiliser à l'impact des détritus sur l'environnement et aux bonnes pratiques comme le tri et le compostage. Pour cela, des ateliers pédagogiques pour les enfants ont été créés. Le Pays d'art et d'histoire envisage de développer les actions proposées par le service Déchets de la CCPEVA en les contextualisant plus largement dans la préservation de l'environnement. La mise en œuvre d'un service éducatif de la CCPEVA regroupant les actions de sensibilisation auprès du jeune public réalisées par les services Pays d'art et d'histoire, Environnement et Déchets, simplifiera les collaborations interservices et facilitera la visibilité auprès des responsables.

- **Le plan biodiversité :** sur la base d'un inventaire complet de la biodiversité du territoire, un plan d'action de sauvegarde et de valorisation du patrimoine naturel sur 15 ans a été réalisé en 2014. L'inventaire a démontré que la biodiversité du pays d'Évian - vallée d'Abondance se révèle relativement moyenne, voire assez faible pour certaines espèces et milieux naturels. Les milieux ont tendance à s'homogénéiser, ce qui appauvrit la biodiversité. Mais cette tendance peut être inversée si des mesures sont prises à temps. Le plan d'actions, qui concerne tous les milieux et tous les habitats (zones humides, milieux agricoles, espaces anthropisés…), est particulièrement attentif à l'information et à la sensibilisation des publics, notamment des scolaires. En ce sens, le Pays d'art et d'histoire sera un appui pour l'optimisation de ce plan.

- **Les espaces naturels protégés :** le pays d'Évian – vallée d'Abondance est remarquable par la qualité et la diversité de ses espaces naturels. Ces derniers sont largement protégés car ils représentent un atout d'un point de vue économique, touristique, et de la qualité du cadre de vie. Le service Pays d'art et d'histoire contribue à leur préservation en collaborant avec les partenaires institutionnels et associatifs en charge de ces espaces tels que les zones humides (les marais du plateau de Gavot, le Pré Curieux et le delta de la Dranse), les sites Natura 2000, le massif de la Dent d›Oche et des Cornettes de Bise (classé patrimoine national), notamment pour sensibiliser les scolaires et proposer des sorties et animations à destination des habitants.

- **La qualité des eaux du Léman :** parmi les actions environnementales menées pour la préservation de la qualité des eaux du lac, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL - commission intergouvernementale franco-suisse chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du Léman, du Rhône et de leurs affluents) a défini quatre orientations stratégiques principales :
  - le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques,
  - la garantie et la pérennisation de l'usage des eaux du lac pour l'alimentation en eau potable, moyennant un traitement simple,
  - la valorisation du lac, des rivières et des autres milieux aquatiques en tant qu'éléments du cadre de vie pour la population (pêche, baignade, loisirs nautiques),
  - la connaissance et l'anticipation des effets du changement climatique sur le Léman, ressource en eau fondamentale pour les générations actuelles et futures.

Le savoir-faire du Pays d'art et d'histoire en matière de valorisation et de diffusion des connaissances auprès des publics représente un atout supplémentaire pour la sensibilisation à la nécessaire préservation de la qualité des eaux du Léman.

- **Le Conservatoire du littoral :** soucieuses de favoriser l'accès à tous aux rives du Léman, tout en préservant ses espaces, les communes du littoral mettent en place divers projets de restauration de la servitude de marchepied (servitude de passage le long du lac) et de reconfiguration des accès au lac sans nuisance pour la qualité paysagère. Elles ont en outre un partenaire privilégié, le Conservatoire du littoral, qui est propriétaire de plusieurs parcs sur les rives du Léman :
  - **le Pré-Curieux à Évian-les-Bains** depuis 1994 : le Conservatoire du littoral appuie la vocation pédagogique de ce site respectueux de l'environnement (accès par bateau solaire, compostage, absence d'utilisation de produits chimiques) et destiné à devenir une unité de recherche et de communication internationale sur les zones humides.
  - **le parc de la Gryère à Lugrin**, sur lequel le Conservatoire du littoral a procédé en 2009 à une opération de restauration de châtaigniers très anciens qui occupent la partie supérieure du parc.
  - **les propriétés du Miroir et de Port Pinard à Publier**, soit 9,3 hectares, pour lesquelles une requalification est envisagée. L'objectif est de créer à Port Pinard un espace original, à forte vocation environnementale, véritable antichambre de la réserve naturelle nationale du delta de la Dranse.

Les valeurs de pédagogie, de conservation des patrimoines et de démocratisation de l'accès à la culture et aux patrimoines portées par le Pays d'art et d'histoire sont partagées avec le Conservatoire du littoral, ouvrant ainsi la porte à une collaboration fructueuse.

- **Le Cluster Eau et génie végétal :** la CCPEVA a initié une coopération universitaire et entrepreneuriale franco-suisse autour de la filière de l'eau. L'ambition du projet repose sur l'articulation entre un besoin du territoire de développer une stratégie économique innovante et des acteurs économiques qui n'ont pas encore transformé leurs activités ou qui ont un besoin d'accompagnement. Le « cluster eau » permettra d'identifier les projets innovants, les partenariats possibles et les processus d'actions de développement à visée micro et macroéconomique, dans le cadre d'une approche transsectorielle, à une échelle transrégionale et transfrontalière.

  Il a pour objet la promotion et le développement économique de la filière de l'eau et des solutions permettant l'efficience de la ressource.

  Les trois axes structurants sont :

  I. L'usage intelligent de l'eau : préservation de la ressource en eau, suivi qualitatif et quantitatif par capteurs numériques des eaux naturelles, brutes et douces pour les usages économiques, domestiques, de loisirs et de santé. Économie, stockage intersaisonnier, récupération et utilisation des eaux de pluie et traitées.

  II. L'eau vecteur d'énergies : définition d'un modèle simple de conversion des flux des transports d'eau (potable, assainissement) pour une production hydro-électrique, hydro-thermique (lacs), hydrogène par électrolyse et/ou photocatalytique. Définition de variable de stockage de l'électricité et réseaux de chaleur.

  III. Le génie végétal : définitions des services rendus par la nature en aménagement génie végétal par la phytofiltration des micropolluants, la prévention des risques d'inondation, l'architecture urbaine, la biodiversité patrimoniale et les milieux aquatiques avec les spécificités des territoires de montagne et lacustres.

- **Le projet de développement durable :** la CCPEVA a entamé une réflexion en vue de mettre en œuvre un projet de développement durable à l'échelle du territoire en lien avec les communes. L'objectif est de faire du pays d'Évian – vallée d'Abondance un territoire d'excellence en matière de développement durable. Il s'agit, à partir des 17 objectifs de développement durable du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, d'établir un programme d'actions concrètes à mettre en place sur le territoire. Les grands thèmes de ces objectifs sont l'alimentation, la lutte contre la pauvreté, etc. ; à titre d'exemple, la mise en place de plaques sur les regards d'eaux usées faisant apparaître la mention « Ici commence le lac ». Ce plan d'action valorisera les bonnes conduites que

les communes pourront s'approprier. Des critères d'évaluation pour chaque action seront définis afin d'évaluer l'impact du projet.

Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie et en ce sens s'inscrit pleinement dans la philosophie du label Pays d'art et d'histoire. Les compétences développées par le service en matière de réflexion, d'animation et de sensibilisation des publics pourront être bénéfiques à ce projet.

3.4 POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

3.4.1 L'économie, un enjeu phare pour le territoire

Depuis le 1er janvier 2017, la CCPEVA est devenue le principal acteur public du développement économique du territoire, sous l'égide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans le cadre d'un environnement attractif (dynamisme du bassin lémanique) et d'une activité touristique forte, les poids lourds industriels côtoient un tissu très dense de petites et moyennes entreprises. Sur l'ensemble du bassin de vie, plus de 300 entreprises se créent chaque année, preuve de la vitalité économique de la région.

La CCPEVA prend en charge la gestion des zones d'activités, la création et l'accompagnement des entreprises, le développement des filières, l'immobilier d'entreprise et le schéma de développement commercial.

Le pôle Développement économique de la CCPEVA partage avec le Pays d'art et d'histoire la volonté commune de déployer une stratégie cohérente de territoire pour garantir le maintien de la qualité de vie et des services de proximité aux habitants. Les actions du service Développement économique tendent à tenir compte de :

- l'intégration de la notion de patrimoine dans la création d'une filière autour de l'eau et du nautisme,
- la valorisation des emplois en lien avec la protection et la promotion du patrimoine, de l'architecture et des paysages,
- la sensibilisation des professionnels du territoire à l'intérêt de préserver et valoriser le patrimoine, l'architecture et les paysages,
- l'accompagnement du développement d'un immobilier d'entreprise responsable, respectueux des paysages et des écosystèmes,
- la limitation de la présence d'enseignes commerciales et publicitaires dans le paysage.

3.4.2 Le tourisme, au cœur de l'activité économique

L'activité touristique est au cœur du dynamisme économique de la CCPEVA. En effet, on recense cinq stations de sports d'hiver (Abondance, Bernex, Châtel, La Chapelle d'Abondance et Thollon-les-Mémises), 450 km de sentiers balisés de randonnées pédestre, VTT, équestre ou raquettes, de nombreuses propositions d'activités sportives, de divertissement et de découverte des sites naturels (parcs aventure, parapente, nautisme, golf, escalade, Geopark, etc.), ainsi qu'une offre culturelle diversifiée. Le thermalisme et le tourisme d'affaire font également d'Évian-les-Bains une destination touristique de premier choix.

Cette forte attractivité touristique se concentre principalement autour du Léman et dans les stations de montagne, en été et en hiver. Les communes du plateau de Gavot et de la basse vallée d'Abondance développent leur attractivité à travers un tourisme axé sur la découverte de la nature. La diversité des offres attire un public très large, aux centres d'intérêt variés. Commerces, hébergeurs et restaurateurs bénéficient largement de cette attractivité pour développer une activité économique florissante.

Dans l'objectif de favoriser un tourisme responsable et respectueux de la nature, la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance s'est engagée dans le projet **ViaRhôna**, un aménagement cyclable de 815 kilomètres qui reliera à terme le Léman aux plages de la Méditerranée. La commune de Saint-Gingolph marque le départ de cette voie verte qui permettra une itinérance cyclo-touristique de découverte des patrimoines le long du Léman et du fleuve Rhône.

Depuis de nombreuses années, **une coopération transfrontalière existe entre les 3 Chablais** rassemblant les Chablais valaisan et vaudois et le Chablais français. Ces trois entités développent des projets en commun via une plateforme, baptisée « Coopération des trois Chablais », qui légitime et pérennise cette coopération en matière d'échange, d'étude et de suivi de dossiers. Si la coopération s'axe principalement sur la mobilité et le tourisme, certains projets trouvent une résonance dans le domaine de la culture et du patrimoine comme par exemple l'opération « 1, 2, 3 Chablais » dont l'objectif a été de valoriser les richesses patrimoniales du Chablais franco-suisse (nature, culture et art de vivre) afin de confronter et de diversifier l'activité touristique grâce à 12 itinéraires de randonnée.

En 2018, la CCPEVA a renforcé sa stratégie touristique par la création d'un office de tourisme intercommunal, gage d'une politique et d'une action touristique coordonnée en matière de promotion et d'accueil, en lien avec les offices de tourisme d'Évian-les-Bains et Châtel.

Dans ce cadre, le service Pays d'art et d'histoire se mobilise pour :

- faire de l'attractivité patrimoniale et culturelle un atout pour le développement d'une offre touristique diversifiée, accessible en toute saison,
- sensibiliser les professionnels du tourisme aux ressources culturelles et patrimoniales et leur faciliter l'accès aux offres Pays d'art et d'histoire,
- développer des partenariats visant la promotion et le développement des offres Pays d'art et d'histoire via les hébergeurs, les commerçants, Savoie-Mont-Blanc Tourisme et les offices de tourisme,
- intégrer la stratégie de développement touristique de l'office de tourisme intercommunal pour contribuer à la promotion de la diversité et de la richesse du territoire,
- optimiser l'organisation des offres grand public et la gestion des guides-conférenciers en concertation avec les offices de tourisme,
- créer de nouvelles offres répondant aux attentes et usages des visiteurs,
- intégrer la découverte du patrimoine aux circuits pédestres et cyclo-touristiques.

3.5 UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE COHÉRENT

Le projet Pays d'art et d'histoire s'inscrit donc de manière intégrée et cohérente dans les dynamiques territoriale menées par la CCPEVA et ses partenaires. La protection de l'environnement et du cadre de vie, problématique transversale au projet de territoire en cours d'élaboration, est un objectif partagé avec le Pays d'art et d'histoire.

La préservation, la valorisation et l'animation du patrimoine – entendu dans son acception large (patrimoine bâti, naturel, industriel, lacustre, savoir-faire et mémoire des habitants...) – représentent un enjeu fort pour le développement culturel, touristique, socio-économique, urbanistique et environnemental du pays d'Évian - vallée d'Abondance. En témoignent les interactions du Pays d'art et d'histoire avec :

- les réseaux culturels, pour dresser des ponts entre les projets et les disciplines dans un souci de démocratisation culturelle,
- le pôle du développement économique du territoire qui intègre les enjeux patrimoniaux dans ses actions,
- les activités touristiques, coordonnées par les offices de tourisme et relayées par les professionnels et partenaires du secteur,
- les politiques urbanistiques et architecturales qui partagent des objectifs de maintien de la qualité du cadre de vie et des services de proximité aux habitants,
- les projets et acteurs œuvrant en faveur de la préservation de l'environnement et des paysages.

La démarche de labellisation a donc pour vocation de s'insérer harmonieusement dans une politique locale transversale et dans le cadre d'un projet de territoire global qui intègre pleinement les enjeux du label Villes et Pays d'art et d'histoire. Différents services et partenaires sont mobilisés (action culturelle, éducation, tourisme, urbanisme, développement durable, communication et services techniques) autour de la candidature dont les objectifs correspondent pleinement à ceux du projet de territoire. Il s'agit de renforcer les actions déclinées au cours de la réflexion globale en envisageant la dimension patrimoniale comme un levier de l'action de la CCPEVA en faveur du développement du territoire.

Afin de libérer les moyens de mise en œuvre relatifs à ces orientations, il s'agit, dans une démarche de concertation, de redéfinir les objectifs prioritaires et mettre en place une nouvelle organisation du service Pays d'art et d'histoire, à l'échelle du territoire étendu.

CHAPITRE 4

UN NOUVEAU PROJET POUR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

4.1 OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU LABEL

Tenant compte des enjeux du nouveau territoire, la CCPEVA partage les **objectifs prioritaires formalisés par le ministère de la Culture** dans les conventions Villes et Pays d'art et d'histoire, concernant :

- la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie,
- l'initiation du jeune public à l'architecture, au patrimoine, aux paysages et à l'urbanisme,
- la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP),
- la mise en place d'actions pédagogiques en priorité à destination des habitants, des visiteurs et du jeune public,
- l'incitation à un tourisme responsable.

Dans la continuité des actions menées par le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance, la CCPEVA redéfinit ses actions selon **trois objectifs principaux** qui seront portés dans le cadre du prochain conventionnement avec le ministère de la Culture :

I. Protéger et promouvoir le patrimoine naturel, culturel et architectural.

II. Développer une politique des publics basée sur des animations de qualité.

III. Constituer un réseau de sites patrimoniaux autour d'un équipement structurant : le CIAP.

Il s'agira pour chacun de ces trois objectifs de mettre en place un programme d'actions et les moyens de leur réalisation.

4.1.1 Protéger et promouvoir le patrimoine naturel, culturel et architectural

Les informations résultant du **diagnostic du patrimoine** du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance réalisé en 2017/2018 par le Pays d'art et d'histoire, ont apporté un éclairage sur l'histoire locale et les ressources patrimoniales toujours présentes. Mis à disposition des services municipaux, intercommunaux, et des habitants, ces travaux représentent **une ressource majeure et un outil de référence** pour la connaissance et la protection du patrimoine local. Dans une logique d'enrichissement des connaissances sur le patrimoine, ce diagnostic (présenté par thématique et par commune) fera l'objet de mises à jour régulières, et pourra servir de base de données pour le développement d'actions de préservation et de valorisation à venir, qu'elles soient portées par la collectivité, par des partenaires ou des personnes privées. La **cartographie** des différents sites répertoriés via le système d'information géographique (SIG) est également en projet.

A partir des éléments de ce diagnostic, le Pays d'art et d'histoire développera son activité de **conception et d'édition de documents ressources** sur l'architecture, les paysages et le patrimoine du territoire. Cette production de contenus culturels et scientifiques viendra enrichir les ressources documentaires disponibles et confirmer la mission d'expertise du Pays d'art et d'histoire. Ces éditions s'appuieront sur la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire. A titre d'exemple, les sujets développés pourraient concerner le patrimoine campanaire des communes, les principaux monuments notamment ceux bénéficiant d'une mesure de protection, comme le prieuré de Meillerie ou l'abbaye d'Abondance.

A ce jour, la communauté de communes n'est pas compétente en matière d'urbanisme, les communes en conservant la maîtrise. L'instruction des dossiers de demande d'urbanisme (permis de construire, demande préalable de travaux, etc.), pour une majeure partie des communes, est toutefois mutualisée à l'intercommunalité. **Il n'existe donc pas à ce jour de plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUI).

La majorité des communes possède un PLU ou une carte communale (Chevenoz) ou travaillent à leur révision (Saint-Gingolph et Thollon-les-Mémises).

Les communes ont pour la plupart repéré des éléments remarquables, appliquant ainsi l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme qui indique que « le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

Afin d'accompagner la mise en place d'un futur PLUI (transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité), le Pays d'art et d'histoire propose dans la présente candidature de mettre en place des outils visant à la protection des patrimoines (au sens large du terme), dont les **schémas architecturaux et paysagers communaux**, évoqués dans le chapitre précédent. Par ailleurs, les travaux d'inventaire et de connaissance du patrimoine architectural et paysager menés par le service Pays d'art et d'histoire viendront alimenter l'élaboration du PLUI.

En collaboration étroite avec le conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE), le pôle urbanisme de la CCPEVA et les élus en charge de l'urbanisme dans les communes, le Pays d'art et d'histoire développe un service de **consultance architecturale**. Depuis février 2018, les 22 communes de l'intercommunalité en disposent. Un architecte du patrimoine assure une permanence d'une journée toutes les trois semaines afin de conseiller les élus des communes et les porteurs de projet sur le territoire. L'objectif de ce dispositif est de réduire l'impact sur l'environnement paysager des constructions nouvelles et des modifications de bâtiments d'intérêt patrimonial. Le maintien d'une cohérence et d'une qualité architecturale sur l'ensemble du territoire est au cœur de la démarche. La CCPEVA souhaite maintenant renforcer cet outil en développant une communication spécifique accompagnant ce dispositif, pour en faire bénéficier le plus largement possible les habitants ayant un projet de construction, réhabilitation ou démolition.

Une **réflexion sur la publicité extérieure** (publicités, enseignes et pré-enseignes) sera également envisagée. Le Guide pratique de la signalétique et de l'affichage en Pays d'Évian[1] réalisé par l'ex-communauté de communes du pays d'Évian servira de base à ce projet. Ce guide avait pour but d'unifier l'ensemble de la signalétique sur le territoire en préconisant différents types de mobilier et en rappelant l'essentiel de la réglementation à laquelle doivent se conformer les différents supports d'affichage et de publicité.

Aujourd'hui, Il s'agit d'analyser l'efficacité du guide, de le mettre à jour et de le confronter aux pratiques de la vallée d'Abondance. Ce travail aura pour objectif de mettre en œuvre, à terme, une politique environnementale en matière de publicité extérieure cohérente et uniforme sur l'ensemble d'un territoire respectueux du patrimoine et de ses paysages. Si nécessaire, un diagnostic poussé pourra être réalisé en vue de la mise en place d'un **règlement local de publicité** (RLP). Ce diagnostic permettra d'évaluer les enjeux de la réduction de la pression publicitaire, afin d'adapter dans le RPL la réglementation nationale aux spécificités locales. Cela se traduira par la création de zones définies où l'enjeu de protection de l'environnement et du cadre de vie apparaît fort et où des règles plus restrictives que la réglementation nationale pourraient être mises en place.

En complément des outils de protection du patrimoine mentionnés ci-dessus, sera remise à l'étude l'opportunité de mettre en place un ou plusieurs **Site patrimonial remarquable** (SPR) sur le territoire. Il s'agit, en s'appuyant sur l'exemple du SPR de Féternes (secteurs de Château-Vieux, Champeillant et Plan Fayet), de porter une réflexion, en concertation étroite avec les communes, sur l'opportunité de mettre en place ce dispositif de préservation du patrimoine sur d'autres espaces du territoire qui présentent un intérêt d'un point de vue historique, architectural, patrimonial ou paysager. Le diagnostic du patrimoine servira de base de réflexion à ce projet.

Le Pays d'art et d'histoire portera également une réflexion sur l'**intégration paysagère des zones d'activité économique** (ZAE). Le pays d'Évian - vallée d'Abondance compte 39 ZAE réparties sur 17 communes, représentant une surface de 173,1 ha (dont 147,94 ha occupés). Il s'agit de renforcer la prise en compte du paysage dans les zones d'activités. Cette prise en compte existe déjà puisque des cahiers de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères ont été mis en place en 2012 pour les ZAE de la Créto (Saint-Paul-en-Chablais), de Montigny (Maxilly-sur-Léman/Neuvecelle) et de Genevrilles (Publier). Il s'agit d'analyser les effets de ces prescriptions, de les renforcer au besoin et d'étendre le dispositif à l'ensemble des ZAE. En parallèle, la réalisation d'un schéma territorial des ZAE permettra de définir une stratégie globale du développement économique du territoire dans une logique qualitative et respectueuse de l'environnement.

La réalisation d'un **inventaire des chalets d'alpage** est prévue dans le cadre du plan pastoral territorial de la vallée d'Abondance et du pays de Gavot. Le Pays d'art et d'histoire souhaite qualifier les édifices inven-

1 *Cf. Annexe 7.*

toriés selon différents critères (architecture, histoire, etc.) afin de mettre en place une règlementation adaptée pour leur préservation et leur valorisation. Les services de l'UDAP et du CAUE de Haute-Savoie seront associés à ce travail.

Enfin, la CCPEVA par le biais du Pays d'art et d'histoire s'engage à réfléchir sur **l'aménagement des entrées de bourgs**. Il s'agira de mettre en place une méthodologie qui s'appuiera sur un diagnostic concerté de la qualité des entrées de bourg en vue de la mise en œuvre, en concertation avec les communes, de prescriptions devant déboucher sur des actions concrètes requalifiant ces espaces.

Ces actions s'accompagneront d'une démarche de sensibilisation, appuyée sur une programmation culturelle spécifique, et de l'implication de l'ensemble des acteurs concernés (par exemple les habitants, la société civile).

4.1.2 Sensibiliser les publics grâce à une programmation culturelle adaptée

Dans le cadre de l'extension du label Pays d'art et d'histoire, la CCPEVA réaffirme sa politique des publics, orientée vers trois segments prioritaires :

- le jeune public,
- les habitants,
- les touristes.

A ce titre, l'animateur de l'architecture et du patrimoine, en lien avec l'équipe de guides-conférenciers et les partenaires du Pays d'art et d'histoire, structure une programmation dont l'objectif est de sensibiliser les populations locales et touristiques aux patrimoines. Cette programmation s'attache à répondre aux attentes et besoins des différents publics et à s'adapter à leurs usages en constante évolution. La programmation, accessible via les brochures semestrielles, le site internet de la CCPEVA, les réseaux sociaux et les offices de tourisme locaux, s'articule autour :

- **de circuits et visites guidées** (de sites, d'expositions, d'espaces naturels...) élaborés par les guides-conférenciers, en concertation avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Les thèmes seront renouvelés et enrichis dans le cadre de l'extension du label, afin de couvrir la diversité des patrimoines du territoire et développer la fréquentation. La création de ces nouveaux parcours s'appuiera sur le diagnostic du patrimoine et notamment sur la base des thématiques transversales qui en ont émergé. Tout en veillant à valoriser le patrimoine vernaculaire rural de proximité, une attention particulière sera portée au développement d'actions de sensibilisation à l'architecture contemporaine (XX^{e} et XXI^{e} siècles) et à sa qualité, à l'image de la visite des chapelles Notre-Dame de la Rencontre à Amphion (1959) et de la Transfiguration à Darbon (années 1960) sur la commune de Publier qui a été proposée en 2018. Par ailleurs, le programme s'attachera à valoriser les connexions intercommunales et à s'ouvrir sur des thématiques plus globales, invitant le visiteur – qu'il soit touriste ou habitant – à prolonger la découverte du territoire. La programmation veillera davantage à valoriser les interventions de restauration ou de réhabilitation du patrimoine par le biais de visites de chantiers, de démonstrations de savoir-faire spécifiques par exemple, afin de faire découvrir aux habitants les projets en cours et leur en expliquer les enjeux, les tenants et les aboutissants. Un effort sera également accordé au renforcement de la communication à l'attention des habitants, qui restent à ce jour un public difficile à mobiliser, via les relais d'information touristique, ainsi que les réceptifs locaux (travail de terrain) ;

- **d'ateliers pédagogiques** s'adressant aux enfants, que ce soit sur le temps scolaire ou sur des temps de loisirs. Les ateliers scolaires sont programmés et pris en charge par le service éducatif de la CCPEVA, en relation avec les enseignants et l'Inspection académique de l'Éducation nationale. Dès 2019, une nouvelle organisation, dont les modalités sont développées dans le quatrième point de ce chapitre, sera mise en place et diffusée à l'ensemble des établissements du territoire. L'offre sera enrichie par la création de nouveaux modules pédagogiques : ainsi par exemple, un module pédagogique de découverte de l'architecture contemporaine basé sur la chapelle Notre-Dame de la Rencontre (1959), œuvre de l'architecte Maurice Novarina, sera proposé aux écoles du territoire dès la rentrée 2019/2020. Sur le temps de loisirs de l'enfant, le Pays d'art et d'histoire propose des activités d'une part pour les groupes d'enfants en séjour et d'autre part pour les enfants individuellement dans le cadre d'une programmation intitulée « Jouons avec le patrimoine ». Il n'intervient pas durant les temps d'activité périscolaire (TAP). Pour renforcer les animations pédagogiques, la CCPEVA œuvrera au renforcement de ses partenariats, notamment avec Savoie-Mont-Blanc Juniors, prescripteur auprès des organisateurs de séjours (scolaires ou colonies de vacances) ;
- **de conférences** organisées jusqu'alors très ponctuellement dans le cadre de projets spécifiques, en lien avec des partenaires tels l'Association pour le développement culturel d'Abondance (ADCA). Un programme de conférences sera enrichi et pérennisé, notamment dans le cadre d'un partenariat avec le Geopark UNESCO du Chablais. Cette collaboration permettra de mutualiser compétences et financements en présence, ainsi que de croiser et diversifier les publics autour de thématiques communes aux deux labels ;
- **de manifestations culturelles** visant à décloisonner et rendre vivant le secteur du patrimoine. L'objectif est de favoriser l'accès au spectacle vivant et aux patrimoines grâce à l'organisation de concerts, spectacles, randonnées thématiques, etc. sur l'ensemble du territoire. Le renforcement de cette programmation événementielle permettra de toucher de nouveaux publics (publics éloignés ou empêchés, personnes en situation de handicap, centres sociaux, comités d'entreprises, etc.). Le Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur son réseau de partenaires pour mettre en place ces manifestations, comme par exemple la Maison des Arts du Léman pour l'organisation de spectacles lors du festival Chemins de Traverse. Concernant les événements nationaux tels que la Fête de la Nature, les Journées nationales de l'archéologie, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, les Journées européennes du patrimoine, les Journées nationales de l'architecture, etc., une attention particulière sera accordée à la mise en place d'actions à destination des publics scolaires. Ce développement sera accompagné de moyens de communication supplémentaires et d'une médiation culturelle repensée pour favoriser l'attractivité de la programmation du Pays d'art et d'histoire.

Pour conduire ce programme de sensibilisation des publics au patrimoine, la CCPEVA s'engagera notamment dans :

- un travail de **connaissance et de satisfaction des publics** pour mieux adapter l'offre aux besoins, attentes et usages des différentes typologies de visiteurs,
- une **restructuration du service éducatif** et de ses offres pour toucher un maximum d'élèves tout en conservant la qualité des animations pédagogiques,
- le développement d'une **politique partenariale** forte, valorisant ainsi les initiatives des sites culturels et des communes du territoire, et permettant la **diversification des publics**,
- la redéfinition d'une **stratégie de médiation culturelle globale** mettant en cohérence le programme d'actions de sensibilisation et le projet de création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

4.1.3 *Renforcer un réseau de sites patrimoniaux autour d'un équipement intercommunal structurant : le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)*

La CCPEVA propose d'adopter un nouveau projet réaliste et adapté aux besoins du territoire reconfiguré. Cet équipement, clé de lecture et de compréhension de ce territoire, illustrera la **vocation transversale** du Pays d'art et d'histoire.

L'enjeu de ce projet de CIAP a été formulé en ces termes : **quel projet développer pour fédérer le territoire, en cohérence avec ses thématiques et en tenant compte de ses contraintes et des objectifs en matière de politique culturelle, urbanistique et touristique, tout en apportant une réelle plus-value pour le territoire ?**

Suite à un premier travail de concertation avec les élus et les partenaires, les contours d'un projet de préfiguration se dessinent en pays d'Évian - vallée d'Abondance, en vue d'une ouverture au public à l'horizon 2022.

4.2 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU FUTUR PROJET DE SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans le cadre de la candidature à l'extension du label Pays d'art et d'histoire, la CCPEVA a mis en place, dès novembre 2017, une démarche de diagnostic et de concertation contribuant à améliorer la connaissance du territoire, faciliter l'adhésion des partenaires et des habitants au projet, et enfin, à mettre en place les conditions d'une action territoriale efficace.

4.2.1 *Un calendrier d'action*

L'animateur de l'architecture et du patrimoine, accompagné d'un cabinet d'étude extérieur, a conduit cette démarche en plusieurs étapes :

Phase 1 : Diagnostic du territoire (novembre 2017)

- réalisation du diagnostic patrimonial du pays d'Évian.
- élaboration des documents ressources par commune pour l'ensemble du territoire.
- rédaction de la présentation d'une synthèse historique du pays d'Évian et définition de thématiques patrimoniales à valoriser.

Phase 2 : Démarche participative (novembre-décembre 2017)

- identification des partenaires et élaboration d'une méthodologie de concertation.
- réalisation de 5 ateliers participatifs thématiques.
- conduite de 3 entretiens individuels avec des élus de la CCPEVA.
- synthèses et analyses.

Phase 3 : Formalisation des enjeux et objectifs de l'extension (janvier 2018)

- réalisation du bilan du label Pays d'art et d'histoire 2013-2018.
- audit et rédaction des éléments stratégiques.

Phase 4 : Structuration opérationnelle du projet (février 2018)

- audit du fonctionnement en vigueur et leviers d'amélioration.
- élaboration d'un nouveau projet de service en regard des moyens disponibles et des objectifs fixés.

Phase 5 : Repenser la médiation culturelle (février 2018)

- audit du fonctionnement et des outils actuels.
- veille sur les tendances et nouveaux dispositifs de médiation.
- définition des nouvelles orientations de la CCPEVA en matière de médiation culturelle.

Phase 6 : Rédaction du dossier de candidature à l'extension du label (mars 2018-mars 2019)

- validation des engagements politiques.
- rédaction et enrichissement du dossier en tenant compte des résultats de la démarche participative et des phases d'audit.

Ce calendrier d'action a permis d'identifier et de travailler dans un esprit de concertation les éléments constitutifs d'un nouveau projet de service Pays d'art et d'histoire, en accord avec le projet de territoire de la CCPEVA. Les différentes étapes ont été ponctuées de comités de pilotage validant les grandes orientations inscrites au présent dossier.

4.2.2 *Une démarche participative*

Une démarche participative s'est déclinée autour du thème fédérateur « **Ce qui nous relie** ». Cette thématique s'est voulue incluante (« nous ») pour mettre en évidence les liens existants entre les différentes communes, les structures culturelles, les services et partenaires du développement socio-économique du territoire.

- **Objectifs de la démarche :** fixer un cap concerté pour le projet Pays d'art et d'histoire et faire émerger des pistes de mise en œuvre.

- **5 thématiques** abordées en ateliers pour dégager des axes prioritaires de mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle convention :
  - action éducative,
  - médiation culturelle,
  - programmation,
  - CIAP,
  - partenariats.

- **Déroulement :** chaque atelier a été conduit durant une demi-journée, en s'appuyant pour la plupart sur diverses méthodes d'intelligence collective, telles que le photolangage[1], le world café[2] et le mind mapping[3], pour favoriser la cohésion et la coopération des groupes pour la production d'idées nouvelles.

1 Ensemble de photos ou dessins très variés mis à la disposition des participants comme "objet intermédiaire" pour faciliter la parole sur le sujet évoqué.
2 Processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Au cours de ce processus, les participants débattent d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, ils changent de table. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations sont alors développées avec les idées issues des conversations précédentes. Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion.
3 Méthode créative et logique pour prendre des notes et consigner des idées, qui consiste littéralement à "cartographier" la réflexion sur un thème.

- **Les groupes de travail** ont été constitués de manière à représenter la diversité des acteurs de la culture, du patrimoine et plus généralement du développement du territoire (personnels intercommunaux et partenaires principalement), afin de confronter au mieux les expériences, les idées, les envies sur les thématiques proposées.

Une démarche participative pour produire des données et donner du sens
©Mon cher Watson

- **Des entretiens complémentaires** avec des élus de la collectivité ont permis d'interroger de manière plus ciblée les enjeux et objectifs portés par la nouvelle intercommunalité. Ces entretiens se sont tenus avec :
  - Madame Josiane Lei, présidente de la CCPEVA, maire d'Évian-les-Bains et conseillère départementale,
  - Monsieur Paul Girard-Despraulex, maire d'Abondance et vice-président de la CCPEVA en charge du Pays d'art et d'histoire,
  - Monsieur Gérard Colomer, maire de Bonnevaux et vice-président de la CCPEVA en charge des finances.

- **Les ateliers et les entretiens ont fait l'objet de bilans** qui ont été présentés en commission pour validation afin de retenir les pistes à suivre, en adéquation avec la politique territoriale impulsée.

4.3 RESTRUCTURATION OPÉRATIONNELLE D'UN SERVICE TRANSVERSAL

La mise en place dès l'été 2019 d'une nouvelle organisation du service Pays d'art et d'histoire permettra d'harmoniser les pratiques professionnelles, d'améliorer les services aux publics, de renforcer les liens entre les différents services (transversalité), notamment entre culture / tourisme / urbanisme / environnement.

Dans le cadre de l'extension du label, le Pays d'art et d'histoire devra notamment s'attacher à :

- maintenir un volume et une qualité de programmation en vallée d'Abondance,
- développer une nouvelle programmation, de nouveaux partenariats et qualifier l'offre existante en pays d'Évian,
- renforcer un programme de valorisation et de protection du patrimoine local sur l'ensemble du territoire pays d'Évian - vallée d'Abondance.

4.3.1 L'activité du service Pays d'art et d'histoire

Dans le but de rendre plus lisible l'action du Pays d'art et d'histoire, le nouveau projet de service se structurera autour de **3 pôles d'activités complémentaires** :

- **Expertise et conseil :**
  - études et recherches scientifiques pour la préservation du patrimoine,
  - implication dans les politiques architecturales et urbanistiques du territoire,
  - conseil et soutien technique aux partenaires culturels du territoire,
  - aide à la conception d'expositions, validation des contenus,
  - consultance architecturale,
  - accompagnement de la professionnalisation des guides et médiateurs (formation),
  - conseil aux élus.

- **Animation et médiation :**
  - organisation directe d'actions et soutien à la qualification de l'existant,
  - actions de découverte et de sensibilisation à l'environnement patrimonial, architectural et paysager,
  - réalisation et diffusion d'outils de promotion des actions labellisées,
  - réalisation et diffusion d'outils et référentiels de médiation,
  - gestion et animation d'un pôle ressource : le CIAP.

- **Actions éducatives :**
  - programme d'activités pédagogiques à destination des scolaires,
  - initiation dans le cadre scolaire du jeune public aux patrimoines, à l'architecture, à l'urbanisme et aux paysages,
  - sensibilisation à l'environnement et à sa préservation,
  - organisation d'animations scolaires lors des Journées européennes du patrimoine et diverses manifestations nationales,
  - renforcement de la mise en réseau et de la coopération avec les enseignants et les établissements scolaires.

4.3.2 Temps de travail, postes et missions

Le service Pays d'art et d'histoire fonctionne actuellement avec 1,6 ETP, soit :

- 1 responsable Tourisme, Pays d'art et d'histoire et Transports (0,1 ETP),
- 1 animateur de l'architecture et du patrimoine (1 ETP),
- 1 assistante chargée des actions éducatives (0,5 ETP).

Face aux enjeux liés à l'extension du territoire labellisé, **les missions de chacun seront renforcées**, notamment :

- l'animateur de l'architecture et du patrimoine devra se consacrer à l'élaboration, puis à la gestion du **CIAP**, en lien avec les différents interlocuteurs, prestataires et financeurs du projet. Il aura également pour mission de renforcer la **stratégie globale** du Pays d'art et d'histoire, en lien avec la responsable de service.
- la chargée des actions éducatives devra mettre en place les conditions d'une **action scolaire à grande échelle**.
- **l'équipe des guides-conférenciers** devra être renforcée pour proposer de nouveaux parcours et les déployer sur l'ensemble du territoire.
- le service communication de la CCPEVA devra s'approprier les actions de **communication** du Pays d'art et d'histoire (stratégie, suivi de création, production, diffusion), pour permettre au personnel du service Pays d'art et d'histoire d'assurer son travail de terrain.

Afin d'accompagner les équipes dans leurs missions, les moyens humains seront progressivement réévalués, pour passer à l'horizon 2021 de 1,6 ETP à 2,1 ETP voire 2,6 ETP.

Dès 2019 :

- augmentation progressive du nombre d'heures des vacataires (guides-conférenciers), notamment en renfort du service éducatif.
- recrutement d'un agent pour compléter le mi-temps de la chargé du service éducatif (+0,5 ETP).

2020 :

- augmentation progressive du nombre d'heures des vacataires (guides-conférenciers).
- réflexion sur l'opportunité de passer le poste de chargé des actions éducatives à temps plein.

2021 :

- recrutement d'un agent dédié à la médiation culturelle en assistance à l'animateur de l'architecture et du patrimoine et à la chargée des actions éducatives, en vue de la mise en place du CIAP (+0,5 ETP).

L'activité qui va, à terme, plus que doubler et s'accompagner de la création d'un nouvel équipement implique également la redistribution des rôles au sein du personnel pour faciliter le fonctionnement du service. Des fiches de postes prévisionnelles ont été élaborées pour accompagner le développement du service :

Missions du (de la) responsable Tourisme, Pays d'art et d'histoire et Transports, pour le Pays d'art et d'histoire

- Supervision stratégique du service
- Relations avec les élus, les services intercommunaux et communaux
- Recherche de financements
- Arbitrages budgétaires
- Développement des liens avec les offices de tourisme et notamment l'office de tourisme intercommunal

Objectif : développer la stratégie globale de la politique patrimoniale et culturelle du territoire en lien avec les élus et les services, dans le cadre des évolutions à venir du Pays d'art et d'histoire.

Missions de l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine

- Coordination administrative et opérationnelle du service : supervision de deux chargé(e)s de mission, élaboration et gestion du budget, demandes de subventions, suivi d'activité du service
- Relations avec les élus : sensibilisation des élus à la sauvegarde et à la protection des patrimoines, ainsi qu'à la qualité architecturale et paysagère du territoire
- Relations avec les partenaires : mise en place, développement, mobilisation et suivi des partenariats avec les acteurs culturels, touristiques, de loisirs et l'Éducation nationale
- Expertise et conseil : service pour les partenaires du territoire
- Création de contenus : recherches, production de ressources documentaires, pédagogiques et scientifiques, rédaction des fiches pour le site internet des Villes et Pays d'art et d'histoire Auvergne Rhône-Alpes
- Coordination des éditions en lien avec l'équipe
- Coordination des opérations de communication en lien avec le service Communication qui en assure l'opérationnel et alimentation de la base de données du système d'informations touristiques APIDAE
- CIAP : suivi de la conception-réalisation, puis de la gestion du site dès son ouverture au public
- Organisation et suivi de la formation des guides-conférenciers et de l'équipe interne
- Animations et actions pédagogiques : en lien avec le service éducatif, le (la) chargé(e) de médiation culturelle et les guides-conférenciers, supervision des activités pédagogiques. Action occasionnelle sur le terrain
- Consultance architecturale : suivi de l'organisation en relation avec l'architecte conseil et le CAUE
- Événementiel : organisation des manifestations nationales, voire intercommunales, en lien avec le patrimoine sur le territoire

Objectif : recentrer les missions de l'animateur de l'architecture et du patrimoine sur la gestion globale des équipes et du service, l'expertise-conseil et le projet de CIAP. Il reste parallèlement le référent en termes d'animation du patrimoine et agit ponctuellement sur le terrain en complément de l'équipe opérationnelle. Il assure également l'amélioration et le renforcement de la communication du service afin d'accompagner son développement et son image.

Missions du (de la) chargé(e) des actions éducatives – assistant(e) à l'animateur de l'architecture et du patrimoine

- Suivi du partenariat avec l'Éducation nationale
- Relations avec les établissements scolaires
- Création des animations et parcours pédagogiques à destination des classes
- Réalisation d'outils pédagogiques
- Élaboration des documents et référentiels pédagogiques à l'attention des enseignants
- Information / formation des enseignants sur les dispositifs disponibles
- Organisation des événements nationaux pour les scolaires
- Relations avec les guides-conférenciers et médiateurs de sites sur les questions éducatives
- Relations avec les services Environnement et Déchets sur les questions éducatives
- Gestion logistique des activités scolaires du service

Objectif : assurer le développement des actions éducatives sur l'ensemble du territoire, renforcer le partenariat avec l'Éducation nationale et pérenniser les temps forts à destination de tous les scolaires.

Missions du (de la) chargé(e) de médiation culturelle, sous la supervision de l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine et en lien avec le (la) chargé(e) des actions éducatives

- Organisation de la programmation et de sa communication au grand public, en lien avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine
- Co-organisation des Journées européennes du patrimoine et autres manifestations ponctuelles, en lien avec le (la) chargé(e) des actions éducatives et l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine
- Animation ponctuelle des activités de médiation, en appui à l'équipe des guides-conférenciers
- Accueil du public et médiation au sein CIAP (à terme)
- Aide à la conception des dispositifs pédagogiques et de médiation physiques et numériques
- Organisation et diffusion des ressources pédagogiques physiques et dématérialisées
- Organisation de la circulation des dispositifs de médiation

Objectif : Ce nouveau poste à temps partiel (0,5 ETP) a pour objectif d'assurer l'organisation de l'ensemble des activités de médiation principalement à destination du grand public. Il (Elle) pourra également intervenir en renfort pour le service éducatif et appuyer l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine dans ses missions d'organisation des plannings d'activité. Le profil de poste implique également une capacité et un goût pour l'accueil du public et l'animation d'activités de médiation. Ce poste sera étroitement lié à la préfiguration et à l'ouverture du CIAP.

4.3.3 La gestion des guides-conférenciers et de la formation

Les guides-conférenciers du territoire sont des travailleurs indépendants qui multiplient les employeurs - dont le Pays d'art et d'histoire, les offices de tourisme, les sites culturels et naturels - et dont le planning est par conséquent complexe à gérer. Une réflexion conjointe avec les guides-conférenciers et certains de leurs employeurs, notamment avec les offices de tourisme, est en cours afin d'envisager la mise en place d'un système de planning partagé, facilitant la coordination des agendas et la visibilité des plannings par chacun. Cet **outil de gestion commun** devrait être à terme centralisé par les offices de tourisme.

A ce jour, **12 guides** sont régulièrement employés en vacations par le Pays d'art et d'histoire, parmi lesquels :

- des guides-conférenciers agréés,
- des guides du patrimoine Savoie Mont-Blanc,
- des accompagnateurs en montagne.

Les ressources humaines en guides-conférenciers agréés étant insuffisantes pour couvrir les besoins du territoire, le service Pays d'art et d'histoire répond à l'exigence de qualité du label en :

- garantissant les compétences de chacun des guides (contrôle),
- assurant une formation continue interne régulière et obligatoire pour chaque guide.

Les formations organisées par le Pays d'art et d'histoire, en interne ou via un prestataire externe, sont dispensées à titre gratuit à l'attention des guides du territoire. Afin de les inciter à la participation, il est proposé une prise en charge par la CCPEVA du défraiement des trajets et des repas. Le plan de formation des guides précisera l'obligation de suivre a minima deux formations par an, ou de justifier d'une démarche de formation externe, pour conserver la capacité d'encadrer des activités dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.

Le **programme de formation interne** a été renforcé dès 2018, avec deux formations proposées aux guides de la vallée d'Abondance comme à ceux du pays d'Évian. Elles ont abordé l'architecture (en partenariat avec le CAUE de Haute-Savoie) et l'animation pour le jeune public (en partenariat avec l'association pour la médiation culturelle La Lucarne). De nouvelles thématiques seront déclinées les années suivantes, en concertation avec l'équipe. Le plan de formation de l'équipe du Pays d'art et d'histoire restera donc une priorité pour laquelle une mutualisation des moyens avec d'autres employeurs de guides du territoire (Geopark Chablais UNESCO et offices de tourisme notamment) sera envisagée.

Pour aller plus loin, il sera proposé de renforcer **l'accompagnement des guides vers le statut de guide-conférencier**. L'incitation à la validation d'un diplôme de guide-conférencier ou des acquis de l'expérience (VAE) des guides du territoire permettra de développer les ressources humaines en présence et leur montée en compétences.

Une réflexion initiée par la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie) et l'Université Savoie Mont-Blanc a été lancée en partenariat avec la CCPEVA, afin de mettre en place un dispositif en vue de la **qualification des acquis de l'expérience** des médiateurs du territoire.

Afin d'améliorer le **suivi de la formation et de la qualification des guides**, un outil sera mis en place et mis à jour régulièrement par l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Cet outil permettra également de mieux adapter les visites guidées aux différents types de public (âges, groupes...) et aux attentes en termes de contenu (plus ou moins spécialisé). Un exemple de base de données exploitable sur tableur Excel :

				Formations 2018			
Nom Guide	**Qualifications**	**Publics**	**Langues**	**F1**	**F2**	**F3**	**Commentaires**
GUIDE 1	GPSMB VAE en cours	Enfants Famille	Français Anglais Italien		X	X	- Spécialiste du patrimoine rural - Besoin de mise à jour sur parcours xx
Etc.							

Un **règlement des guides-conférenciers**[1] a également été rédigé afin de formaliser les engagements réciproques entre les guides-conférenciers et la CCPEVA, concernant notamment :

- le suivi de formation,
- les exigences et critères de qualité,
- l'organisation de l'activité,
- la création de nouveaux parcours sur commande,
- les rémunérations,
- l'évaluation des actions.

1 Cf. Annexe 8.

4.3.4 Une politique tarifaire accessible

La tarification des visites effectuées par des guides-conférenciers missionnés et rémunérés par le Pays d'art et d'histoire est fixée chaque année par le conseil communautaire de la CCPEVA. Les réservations et les encaissements des visites pour les individuels sont gérés par les offices de tourisme qui reversent les recettes périodiquement à la CCPEVA. La gestion des animations pour les groupes, d'enfants comme d'adultes, est directement effectuée par la CCPEVA.

Il est envisagé, dans le cadre de la prochaine convention avec le ministère de la Culture, de conserver une politique tarifaire attractive et accessible pour les publics individuels ou en groupes, sur la base de la dernière grille votée le 11 novembre 2017 en conseil communautaire :

	Tarifs individuels		Tarifs groupe		
	Adulte	Enfant 8/15 ans	Groupe d'adultes	Groupe d'enfants originaires du territoire hors temps scolaire	Groupe d'enfants hors CCPEVA
Visite express (moins d'1h)	2 €	2 €	Forfait 25 pers 30 €	Forfait 25 pers 25 €	Forfait 25 pers 30 €
Visite guidée (d'1h à 2h)	**6 €**	**4 €**	**5 €**	**3 €** (4 € pour les sorties nature)	4 € (5 € pour les sorties nature)
Visite guidée à la ½ journée (de 2h30 à 4h)	10 €	6 €	Forfait 15 pers 130 €	Forfait 15 pers 75 € (+ 5 € par enfant supplémentaire)	Forfait 15 pers 90 € (+ 6 € par enfant supplémentaire)
Visite guidée à la journée (de 4h30 à 8h)	20 €	12 €	Forfait 15 pers 210 €	Forfait 15 pers 150 € (+ 10 € par enfant supplémentaire)	Forfait 15 pers 170 € (+ 11 € par enfant supplémentaire)
Atelier enfants 6/12 ans		6 €		3 €	4 €
Jeu découverte 6/12 ans		4 €		3 €	4 €

Un travail d'harmonisation avec les pratiques tarifaires de l'office de tourisme d'Évian-les-Bains sera également mené pour proposer sur l'ensemble du territoire une offre cohérente.

4.3.5 Des instances de travail techniques et de décision

Pour piloter les projets du Pays d'art et d'histoire, plusieurs instances consultatives et de validation sont mises en action.

1. Les instances techniques, à vocation consultative

- **Le comité technique :** composé des techniciens territoriaux et des partenaires extérieurs, il se réunit à l'initiative de l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine. Il s'agit de réunions d'information et d'échange permettant d'impliquer divers participants qualifiés pour travailler en commun et émettre un avis sur les grands projets du service, tels que la préfiguration du CIAP. Il assure également le suivi technique de l'ensemble des actions du service. Le comité technique se réunit ponctuellement, selon un calendrier fixé par les contraintes de ces projets, et en amont des commissions pour travailler sur les propositions qui y seront faites.
- **Le comité scientifique[1] :** se réunit ponctuellement à l'initiative de l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine, pour émettre un avis et valider collectivement des informations nécessitant une expertise scientifique, comme par exemple le diagnostic du patrimoine, le contenu des diverses documentations ou encore le projet scientifique et culturel (PSC) du futur CIAP. Le comité scientifique apporte une caution supplémentaire aux productions émanant du Pays d'art et d'histoire pays d'Évian – vallée d'Abondance.
- **La commission de coordination Pays d'art et d'histoire :** à l'initiative de l'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine, et sur convocation du (de la) président(e) de la CCPEVA, elle se réunit au moins une fois tous les deux ans afin d'établir le bilan des actions, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Cette commission est prévue dans le cadre de la convention avec l'État pour le label Villes et Pays d'art et d'histoire. Elle est constituée notamment des personnalités suivantes ou de leur représentant :
  - Président(e) de la CCPEVA et Vice-président(e) en charge du Pays d'art et d'histoire
  - Directeur(trice) régional des affaires culturelles
  - Chef(fe) de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
  - Adjoint(e)s et conseiller(ère)s municipaux concernés (culture, urbanisme, éducation, patrimoine, développement social, tourisme, etc.)
  - Directeur(trice) du service Tourisme, Pays d'art et d'histoire et Transport de la CCPEVA
  - Directeur(trice)s des offices de tourisme
  - Enseignant(e)s de l'Université ou de l'École nationale supérieure d'architecture
  - Inspecteur(trice) d'académie
  - Représentant(e) du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie
  - Conservateur(trice) départemental(e) du patrimoine

2. Les instances politiques, à vocation validante

- **La commission Pays d'art et d'histoire,** présidée par le (la) Vice-président(e) en charge du Pays d'art et d'histoire. Cette instance réunit des élus à la culture et au patrimoine des communes de la CCPEVA, ainsi que les techniciens du Pays d'art et d'histoire qui présentent et soumettent à validation les projets et propositions budgétaires lors des séances. Les élus émettent à l'issue de ces séances un avis favorable, défavorable ou un report en commission ultérieure. La commission a la possibilité de se réunir en amont de chaque conseil communautaire, selon les sujets prévus pour validation.
- **Le conseil communautaire,** présidé par le (la) Président(e) de la CCPEVA, en présence de l'ensemble des conseillers communautaires élus. Le conseil communautaire valide en dernière instance les propositions relayées par le (la) Vice-président(e) en charge du Pays d'art et d'histoire, suite aux conclusions de la commission précédente.

1 *Cf. Annexe 9.*

4.4 DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS ÉDUCATIVES

4.4.1 Des objectifs renforcés

Le maintien et le développement de la médiation à destination du jeune public sont un des objectifs prioritaires dans le cadre de l'extension du label Pays d'art et d'histoire. Le rôle du service éducatif va donc évoluer dès 2019 pour renforcer son fonctionnement et son programme d'actions.

Les principaux objectifs du service éducatif, dans le cadre du nouveau conventionnement, sont ainsi identifiés :

- consolider les relations de travail avec l'Éducation nationale, via les conseillers pédagogiques de l'Inspection académique de la circonscription d'Évian-les-Bains,
- renforcer les partenariats avec Savoie Mont-Blanc Juniors pour développer les activités à destination des enfants en séjour scolaire sur le territoire (via hébergeurs et organisateurs de séjours),
- développer un catalogue d'offres adaptées à chaque niveau scolaire : écoles, collèges et lycées et des actions scolaires thématiques dans le cadre de projets de classe (parcours d'éducation artistique et culturelle),
- faire connaître aux enseignants du territoire les actions du service (réunions d'information, formations…) en lien avec l'Inspection académique et favoriser les interactions entre les établissements,
- développer un temps fort gratuit pour tous les enfants comme par exemple les Journées européennes du patrimoine, la Journée nationale de l'architecture dans les classes,
- développer l'accès aux ressources pédagogiques, notamment via les outils numériques.

4.4.2 Développer une action à grande échelle pour élargir les publics scolaires

Les actions éducatives de la communauté de communes touchaient jusqu'alors 9 établissements scolaires en vallée d'Abondance. Avec l'extension du label Pays d'art et d'histoire au pays d'Évian, 39 établissements scolaires sont concernés, selon cette répartition :

Type d'établissement	Vallée d'Abondance	Pays d'Évian	CCPEVA
Écoles maternelles et élémentaires publiques	30 classes	136 classes	166 classes (55 mat. / 111 élém.) (soit 3 796 élèves)
Écoles maternelles et élémentaires privées	3 classes	12 classes	15 classes (soit env. 375 élèves)
Collèges	8 classes (public) 4 classes (privé)	71 classes	84 classes (soit 1 960 élèves)
Lycées	4 classes (privé)	30 classes	34 classes (soit 963 élèves)
Lycées BAC pro	0 classe	3 classes	3 classes (soit 91 élèves)
BTS	0 classe	2 classes	2 classes (soit 56 étudiants)

Soit une augmentation notable du volume d'élèves de :

- 450% de niveaux maternelle et élémentaire,
- 1 700% de collégiens,
- 800% de lycéens,
- 100% d'étudiants en BTS.

Cela représente un passage global d'environ 1 000 à **7 000 élèves concernés par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire** (soit environ 600% de plus) dès 2019.

Les publics scolaires prioritaires :

- **les élèves de classes maternelles et élémentaires :** l'enjeu sera de maintenir la qualité des programmes proposés, tout en les démultipliant sur le territoire (toucher un maximum d'écoliers, dans la limite des capacités de programmation et d'accueil du service éducatif de la communauté de communes).
- **les collégiens :** dans le cadre de projets pédagogiques dédiés (niveaux à identifier avec l'aide des services de l'Éducation nationale), des actions pédagogiques spécifiques seront proposées par le Pays d'art et d'histoire.
- **les élèves de BTS Tourisme :** des actions seront élaborées dans le cadre de stages ou de projets d'étude en collaboration avec les responsables pédagogiques de la formation. Il s'agit d'un nouveau type de projets et de public pour le service Pays d'art et d'histoire.
- **les classes en séjour sur le territoire :** il s'agira de tenir compte de l'augmentation du nombre de centres de vacances sur le territoire étendu, soit 20 en vallée d'Abondance et 8 en pays d'Évian. Cela représente une hausse potentielle d'activité de 40% sur ce créneau, sachant qu'en 2018, 627 enfants en séjour ont été concernés par les animations du Pays d'art et d'histoire.

4.4.3 Une nouvelle organisation de l'offre éducative

Dans le but de déployer son action sur l'ensemble du pays d'Évian – vallée d'Abondance, le service éducatif du Pays d'art et d'histoire réorganisera son **offre en 3 volets** :

- **Le catalogue annuel des offres scolaires**
  - Ce catalogue recensera l'ensemble des **offres d'animations pédagogiques** conçues à destination du public scolaire. Il précisera pour chaque action une thématique, un descriptif, les niveaux concernés, la durée allant d'une heure à un programme de plusieurs jours, les informations pratiques et les modalités de réservation.
  - Les actions proposées dans ce catalogue seront conçues et animées par les guides-conférenciers du territoire. Les contenus et les modalités de réservations (périodes et jours de la semaine) seront validés en amont avec le chargé des actions éducatives.
  - Certaines animations pourront être portées par des animateurs des services Déchets et Environnement. Ces services partenaires seront présentés et mis en valeur dans le catalogue.
  - Le catalogue sera mis à jour chaque premier semestre de l'année civile par le chargé des actions éducatives de la CCPEVA, puis proposé à l'attention des enseignants en mai/juin (diffusion préalable par e-mail, en direct ou via l'Inspection académique) pour une ouverture des inscriptions pour l'année scolaire à venir.

- **Les appels à projets thématiques**
  - Ce **nouveau format** d'action éducative, conçu dès le premier semestre 2019, sera lancé lors de l'année scolaire 2019/2020. Il se conformera aux exigences des PEAC – parcours d'éducation artistique et culturelle – portés par l'Éducation nationale et privilégiera un accompagnement des classes sur la durée.
  - Le service éducatif, en lien avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine, déterminera annuellement une ou deux thématiques correspondant à un **patrimoine architectural, immatériel ou paysager à valoriser** (cf. diagnostic du patrimoine). L'accent sera mis sur les qualités et les spécificités architecturales et paysagères du territoire ; la mise en place de résidences d'architectes dans les collèges sera par exemple mise à l'étude, en partenariat avec le CAUE et la DRAC. Les thématiques seront travaillées pour correspondre aux programmes scolaires des niveaux visés (une priorité sera accordée aux collégiens afin de diversifier les publics du Pays d'art et d'histoire).
  - Sur cette base, un **appel à projets pédagogiques** sera lancé auprès des établissements du territoire au premier trimestre de chaque année civile, précisant les modalités d'intervention du Pays d'art et d'histoire (notamment le nombre de jours d'intervention possible et les supports disponibles).
  - Au mois d'avril de chaque année, les enseignants souhaitant monter un projet pédagogique autour de la thématique portée par le Pays d'art et d'histoire, pourront remettre leur proposition au service éducatif, qui validera avant l'été les projets répondant aux objectifs et aux modalités prédéfinis.
  - Les projets sélectionnés (leur nombre sera défini en fonction des capacités d'accueil du service éducatif) enclencheront des collaborations suivies sur l'année scolaire à venir.
  - La première année de mise en œuvre de ce dispositif, une seule thématique sera proposée et donnera lieu à une **évaluation qualitative et quantitative**. Lors de l'année scolaire suivante, le service éducatif du Pays d'art et d'histoire pourra recalibrer son offre, les modalités d'intervention et éventuellement proposer plusieurs thématiques pour l'appel à projets afin de satisfaire un plus grand nombre d'élèves.

- **Les actions événementielles**
  - Une programmation lors des **Journées européennes du patrimoine** (JEP) sera maintenue et progressivement étendue pour concerner l'ensemble du territoire.
  - Le principe d'une journée dédiée aux scolaires en amont d'un événement sera étendu à d'autres temps forts nationaux tels que la **Fête de la nature**, les **Journées nationales de l'architecture**, ou encore les **Journées du patrimoine de Pays**. Cette segmentation permettra une meilleure répartition temporelle et spatiale, avec une implantation des animations permettant un accès depuis chaque point du territoire.

Ce nouveau fonctionnement à 3 niveaux permettra :

- de concerner au cours de l'année scolaire la majorité des élèves des écoles primaires du pays d'Évian – vallée d'Abondance,
- de faciliter l'organisation (calendrier et suivi d'activité),
- de mieux cadrer, évaluer et faire évoluer l'offre éducative au fil du temps,
- de clarifier les offres et le calendrier des actions éducatives auprès des partenaires (lisibilité des propositions),
- de dédier chaque offre à un niveau scolaire spécifique pour créer des contenus et des dispositifs de médiation culturelle adaptés.

4.4.4 Moyens et modalités de mise en œuvre

Pour continuer de mener et développer des actions de qualité à destination des élèves et étudiants du territoire, de nouveaux moyens humains et financiers seront mobilisés en parallèle de la réorganisation de l'activité.

Le poste de chargée des actions éducatives sera doublé (passage de 0,5 ETP à 1 ETP) dès 2019.

Les guides-conférenciers ont consacré 181 heures aux scolaires en 2018 : une augmentation progressive dès 2019 de ce volume d'heures vacataires est prévue au budget, en vue de la pérennisation d'un volume de 350 heures/an à partir de 2020 (hors vacations dédiées au grand public).

Prise en charge des déplacements scolaires : considérant les élèves de classes maternelles et élémentaires de l'ensemble du territoire comme public prioritaire, le budget dédié à leurs déplacements sera quadruplé dès 2020.

Matériel et dispositifs de médiation divers : une augmentation du budget alloué aux dispositifs pédagogiques est prévue dès 2019, ainsi que la mise en place d'une meilleure circulation sur le territoire, au bénéfice du plus grand nombre. Ce travail sera facilité par le renfort d'un agent dédié à la médiation culturelle à partir de 2021.

Afin de déployer **un service éducatif global et transversal,** le Pays d'art et d'histoire positionnera fortement ses activités pédagogiques autour de :

- la sensibilisation au patrimoine (label Pays d'art et d'histoire)
- la sensibilisation à l'environnement (services Environnement et Déchets)

Des rendez-vous de travail, visant un rapprochement avec les services Déchets et Environnement de la CCPEVA, ont été enclenchés en 2018 pour envisager le développement d'offres communes (existantes et nouvelles) qui auront vocation à intégrer le catalogue d'activité du service éducatif. Des pistes de mutualisation des coûts, de répartition des prises en charge et de recherches de financements spécifiques sont également à l'étude.

Les outils de communication principalement utilisés seront :

- l'édition d'un catalogue annuel des offres scolaires (modules pédagogiques clé en main),
- l'édition d'un document présentant les thématiques des appels à projets pour les établissements scolaires du territoire,
- l'édition d'un programme annuel des Journées européennes du patrimoine,
- la mise à disposition de documents pédagogiques et de communication en version numérique.

L'accès aux ressources pédagogiques sera facilité pour les enseignants : les supports et dossiers pédagogiques seront disponibles en amont (préparation) et en aval (évaluation) des actions pédagogiques avec les classes. Ils pourront être fournis au moment de la confirmation d'inscription aux activités. Ces ressources seront diffusées prioritairement sous forme de fichiers numériques, mais pourront également être accessibles gratuitement sous forme physique ou par voie de formation.

Une politique tarifaire réaffirmée :

- gratuité des animations pour les établissements du territoire,
- pour les classes extérieures, en séjour sur le territoire, maintien d'une politique tarifaire globale attractive et accessible, soit 4 € par enfant pour un atelier et de 1,20 € à 11 € par enfant pour une visite guidée (selon la durée, de 1h30 à la journée entière),
- l'organisation et le coût des transports des classes restent à la charge des établissements scolaires, exception faite des déplacements pour les journées dédiées aux scolaires proposées en amont des manifestations nationales par le Pays d'art et d'histoire.

De nouvelles modalités de gestion de projets seront mises en œuvre, notamment pour améliorer la coordination des plannings des guides et des animations. Ce travail est en effet effectué en interne par le service éducatif qui est l'interlocuteur direct et privilégié des enseignants. Une réflexion sera lancée pour imaginer un outil informatique facilitant les réservations des enseignants, la confirmation de disponibilité des guides-conférenciers, l'envoi de notes et plannings récapitulatifs.

Le service éducatif pilotera l'**évaluation des actions** menées, dans l'objectif d'effectuer un rapport d'activité annuel qualitatif et quantitatif. Une méthodologie d'évaluation sera mise en place et permettra d'identifier les leviers d'amélioration du projet éducatif pour les années à venir.

4.5 UNE MÉDIATION CULTURELLE RENOUVELÉE

A l'écoute des mutations dans les secteurs de la culture, de l'environnement et du tourisme, des usages de consommation et des pratiques liées au numérique, des propositions seront formulées pour renforcer un programme d'actions culturelles, pédagogiques et de médiation, dans le cadre d'une politique de développement des publics réaffirmée.

4.5.1 État des lieux et pistes de travail

La démarche participative initiée fin 2017 par le Pays d'art et d'histoire sur le thème de la médiation culturelle a réuni des partenaires locaux aux profils variés, qui ont activement contribué à :

- dresser un **état des lieux des pratiques** de médiation culturelle sur le territoire,
- identifier les **difficultés et besoins** dans le cadre de ces activités,
- formuler **idées et souhaits** pour l'avenir.

L'activité de médiation culturelle est pratiquée sur le territoire par des professionnels (guides, accompagnateurs en montagne, associations et agents de sites culturels) organisés en un réseau, plus ou moins formel, dynamique et aux actions complémentaires. Dans ce contexte, le Pays d'art et d'histoire se positionne comme un service clé pour **coordonner ce réseau des professionnels de la médiation culturelle et du patrimoine** sur le territoire. Cela se traduira par la réalisation de **rencontres professionnelles** et d'un programme de **formations**. Par exemple, un ou deux rendez-vous annuels, organisés à l'initiative du Pays d'art et d'histoire, permettront de partager des expériences, de faire connaître de nouveaux outils de médiation, de réfléchir ensemble sur des thématiques communes (ex : conférences, tables rondes et ateliers participatifs), le tout dans un état d'esprit convivial (cohésion) et porteur de sens (découverte d'un site culturel par exemple).

Des actions de médiation culturelle relativement « classiques » étant à l'œuvre sur le territoire (parcours de découverte du territoire, expositions et visites thématiques, participation aux Journées européennes du patrimoine), le Pays d'art et d'histoire envisage de **renouveler ses pratiques et dispositifs de médiation culturelle** pour une offre toujours plus pertinente, dans une **logique de développement des publics**. Plusieurs pistes identifiées seront travaillées, de manière complémentaire sur la durée du prochain conventionnement avec le ministère de la Culture :

- **Un travail de connaissance des publics, pour :**
  - identifier et segmenter les publics pour une offre et une communication plus adaptée,
  - construire une relation durable et de confiance avec les publics (fidélisation),
  - mettre en place des indicateurs de satisfaction pertinents et progresser durablement.

- **Un travail de décloisonnement du patrimoine, pour :**
  - faire apparaître les interactions entre le patrimoine et d'autres secteurs de la vie culturelle, des loisirs, du monde socio-économique, ou encore des sciences et techniques,
  - enclencher de nouveaux partenariats qui permettront de faire connaître l'offre commune au-delà d'un cercle restreint / d'habitués / d'initiés / de professionnels,
  - toucher un public élargi et diversifié en développant l'offre (pour les familles, pour les groupes d'adultes par exemple) ou encore en pratiquant une politique tarifaire attractive.

- **Un travail sur l'accessibilité des dispositifs, pour :**
  - développer un discours et un langage à l'attention des non-initiés (vulgarisation),
  - développer l'accès aux ressources via des supports multimédias,
  - favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap,
  - conserver un esprit de proximité avec les habitants pour mobiliser autour de sujets les impliquant, en privilégiant des méthodes participatives d'animation.

- **Un travail sur l'attractivité des offres, pour :**
  - moderniser l'image du patrimoine via des supports de communication et d'exposition plus « tendances », tout en tenant compte de la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire,
  - renforcer les liens avec le secteur touristique pour bénéficier de son expertise marketing et intégrer le patrimoine dans la stratégie globale d'attractivité territoriale,
  - miser sur l'aspect exceptionnel des sites, l'authenticité et l'exclusivité des offres,
  - expérimenter régulièrement de nouveaux dispositifs de médiation pour se renouveler et s'inscrire dans une démarche d'innovation.

4.5.2 Les grands principes

Pour mener à bien sa mission d'animation du patrimoine, le Pays d'art et d'histoire s'appuie sur les grands principes suivants pour guider une **politique de médiation culturelle ambitieuse, moderne et cohérente :**

- **Adéquation avec les ressources du territoire :** mise en avant des caractéristiques et atouts du territoire à l'issue du diagnostic du patrimoine du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.
- **Expérience visiteur :** développement d'une approche sensible/sensorielle des parcours de médiation, privilégiant l'immersion, l'authenticité et l'exclusivité des propositions. Cet aspect implique le développement de nouveaux outils, ainsi qu'un travail méthodologique sur la relation directe entre le médiateur et le public : en effet, le positionnement de ce dernier devra permettre d'interroger les émotions et l'imaginaire du visiteur pour le rendre acteur et l'impliquer dans son parcours de découverte. L'art du récit (ou storytelling) est une piste en cours d'exploration pour développer le concept d'expérience visiteur, que ce soit dans la médiation humaine directe ou via les dispositifs matériels/numériques.
- **Pédagogie active et ludique :** apprendre en faisant, tel est l'esprit de la pédagogie active, qui s'oppose à une méthode directive (de maître à élève). En rendant le public acteur de sa propre expérience, le médiateur fait appel à des compétences et des savoirs propres que chacun pourra, à sa manière, mettre en relation avec l'objet culturel présenté. Le jeu, la mise en situation ou encore l'atelier participatif, mettant à contribution le public, sont d'excellents supports pédagogiques, que ce soit pour les enfants ou pour les adultes. Il s'agira également d'explorer les notions de pédagogie inversée (privilégier l'aide à la compréhension à l'apport de connaissance) et les différentes tendances de l'éducation populaire.
- **Vulgarisation scientifique et culturelle :** vulgariser revient à rendre compréhensible un sujet a priori réservé à des initiés, le plus souvent par l'utilisation d'un langage et de codes accessibles à tous. Le Pays d'art et d'histoire s'attachera, dans ses programmes de médiation culturelle, à tisser des liens entre l'objet culturel ou son message et des éléments de la vie quotidienne, dans le but d'intéresser tous les publics (par exemple, en quoi le cycle de l'eau a un impact sur mon alimentation ?). Il s'agit donc d'un travail sur le discours, qu'il soit parlé, écrit, ou présent à travers des dispositifs de médiation. Un langage simple, concis, adapté à l'âge du public et bien illustré. Afin de s'adresser à un public toujours plus large, diverses actions de médiation seront exploitées : le numérique et le multimédia, des dispositifs immersifs ou encore des actions événementielles. Pour aller plus loin, catalogues et autres documents ressources seront mis à disposition du public.
- **Ouverture interdisciplinaire :** le croisement entre les disciplines culturelles et artistiques est un levier majeur pour décloisonner et ouvrir le secteur du patrimoine. Musique, danse, théâtre, architecture, arts plastiques et numériques, photographie et archives peuvent être interrogés et donner lieu à des interactions ou des inspirations permettant de dynamiser et d'enrichir les propositions faites au public. De nouveau, le sensible se retrouve au cœur des dispositifs, et les lieux ou objets du patrimoine sont (re)découverts grâce à une mise en valeur actuelle (lien passé / présent).

L'ensemble de ces partis-pris, mis en relation les uns avec les autres, constituent le **fil directionnel d'une politique culturelle nouvelle sur le territoire**. Ils traduisent un positionnement fort pour développer l'activité de médiation culturelle du Pays d'art et d'histoire sur des bases concrètes, adaptées à l'air du temps et aux besoins du territoire.

4.5.3 *Les champs d'intervention du Pays d'art et d'histoire*

Dans le cadre de la réorganisation du service Pays d'art et d'histoire, ce dernier précisera de nouveaux principes d'intervention auprès de ses publics et partenaires, concernant les activités de médiation culturelle. Cette organisation sera mise en place dès janvier 2020, selon les quelques principes suivants :

- **Aide aux sites culturels partenaires**

  En complément des activités et supports de médiation créés à son initiative, le service Pays d'art et d'histoire apportera compétence et expertise auprès de ses partenaires pour :

  - une aide à la conception des outils, dispositifs et parcours de médiation,
  - une aide à la création des contenus pour les parcours ou supports de médiation culturelle,
  - une aide à la conception des supports pédagogiques (rédaction, mise en page, graphisme),
  - le financement ponctuel de dispositifs de médiation pérennes, potentiellement itinérants et d'intérêt communautaire.

- **Expositions temporaires**

  Le Pays d'art et d'histoire finance à ce jour 3 expositions temporaires partenaires par an. Afin de pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble du territoire et dans une logique de transversalité, les expositions temporaires pourront être conçues à partir de 2019 :

  - soit à l'initiative du service Pays d'art et d'histoire,
  - soit à l'initiative des partenaires du Pays d'art et d'histoire, après dépôt d'un projet.

  Dans les deux cas, les expositions temporaires pourront être prises en charge par le Pays d'art et d'histoire, dans la limite de ses capacités de financement et sous réserve des critères suivants :

  - des thématiques mettant en valeur le patrimoine, l'architecture et les paysages locaux,
  - des thématiques transversales et d'intérêt communautaire,
  - des contenus travaillés et validés en concertation avec le Pays d'art et d'histoire,
  - une programmation anticipée sur l'année N-1 de la date d'exposition envisagée,
  - la possibilité d'itinérance des modules d'exposition.

La CCPEVA sera particulièrement attentive à varier les partenaires bénéficiaires. Les modalités de mise en œuvre des expositions temporaires seront réévaluées lors de l'ouverture du CIAP.

Il sera demandé aux sites accueillant les expositions temporaires d'en assurer la promotion, les animations pédagogiques liées, le transport, l'installation et la sécurité (assurance comprise). Toute circulation d'une exposition temporaire du Pays d'art et d'histoire fera l'objet d'une convention de prêt à titre gratuit.

A terme, des expositions temporaires seront également présentées et animées par les médiateurs du Pays d'art et d'histoire et les guides-conférenciers, au sein du futur équipement culturel mis en place dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Elles auront ainsi vocation à mettre en perspective certaines thématiques en lien avec la maquette et du dispositif multimédia présentant le territoire et ses évolutions dans ses différentes composantes (patrimoniales, architecturales et paysagères). Les modalités de mise en œuvre des expositions temporaires seront réévaluées lors de l'ouverture du CIAP.

- **Dispositifs thématiques divers**

  En lien avec les partenaires, le service Pays d'art et d'histoire consacrera un budget spécifique à la production d'outils, dispositifs et parcours de médiation selon des critères thématiques, pouvant être

utilisés sur demande par les différents partenaires du territoire et lors de sorties hors-les-murs. L'objectif est de contribuer à la qualification et de mettre en cohérence les outils exploités par l'ensemble des partenaires du service Pays d'art et d'histoire à l'échelle du pays d'Évian - vallée d'Abondance. Ils pourront prendre notamment la forme de :

- nouveaux parcours de visites et d'animations,
- création d'ateliers et malles pédagogiques,
- création de dispositifs de médiation (ex : jeux, supports tactiles, livres, films, documents audiovisuels),
- avis consultatif sur les contenus et les supports des signalétiques pédagogiques extérieures (sentiers d'interprétation),
- contenus d'applications mobiles,
- documentations et publications diverses, utilisant la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire, dont les collections du réseau « Focus » et « Parcours ».

L'ensemble de ces dispositifs, conçus en lien avec le Pays d'art et d'histoire, bénéficiera de l'image et de la caution apportée par le label (logo, communication institutionnelle, inscription dans les programmations).

Ces dispositifs auront pour vocation d'être appropriés par les partenaires du territoire. Cette appropriation sera indispensable pour optimiser leur utilisation, ce qui implique en conséquence une nouvelle organisation de l'accès aux ressources pédagogiques, ainsi que la mise en place d'un système de formation aux différents outils de médiation.

- **Les ressources pédagogiques**

  Un travail sera réalisé pour créer ou actualiser des **fiches pédagogiques ressources** uniformes relatives à chaque site et thématique labellisés Pays d'art et d'histoire en pays d'Évian – vallée d'Abondance. Il s'agira de **faciliter la mise à disposition** de ces ressources pour l'ensemble des partenaires, tant pour les actions scolaires (enseignants) qu'à destination du grand public (en direct ou via sites culturels, hébergeurs et offices de tourisme). La mise à disposition de cette documentation par voie dématérialisée sera privilégiée dans un souci de respect de l'environnement, ainsi que pour garantir un accès équitable à tous, réduire les coûts d'impression et faciliter la consultation. La création d'un **intranet dédié** ainsi que l'utilisation de sites internet de partenaires (par exemple Savoie Mont-Blanc Juniors) est à l'étude.

  Afin de garantir la meilleure appropriation possible des outils de médiation, le Pays d'art et d'histoire :

  - organisera des sessions de formation aux différents outils pédagogiques pour les professionnels relais (enseignants, guides, médiateurs, hébergeurs et offices de tourisme),
  - concevra et éditera divers documents et référentiels de médiation.

4.5.4 *Veille et formation continue*

La médiation culturelle est une notion en perpétuelle évolution, dépendante de diverses tendances, modes et politiques. Elle implique donc de maintenir une attention permanente sur l'actualité du secteur culturel, de l'éducation, des nouvelles technologies, des sciences, de la communication et de l'innovation, que ce soit en France ou dans le monde.

Le service Pays d'art et d'histoire consacrera, dans son fonctionnement interne, des **temps dédiés à la veille, au partage d'informations, à la formation et à l'expérimentation**. L'ouverture sur de nouvelles pratiques culturelles (intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication, prise en compte de l'expérimentation, etc.) sera d'une grande importance pour inscrire son action dans une dynamique actuelle et renouveler ses propositions à l'attention de publics dont les attentes et les usages évoluent constamment.

Ce travail de veille, articulé autour d'ouvrages et sites web de référence ainsi que de temps forts dans l'agenda professionnel (rencontres, salons, rendez-vous institutionnels), sera mené de manière complémentaire à la mise en place d'un **plan de formation continue à la médiation culturelle**.

En effet, pour dynamiser l'équipe et accompagner la montée en compétence des professionnels du service et des partenaires, différents prestataires interviendront ponctuellement ou régulièrement dans le cadre de **formations des agents et guides**. En 2018, l'association de médiation culturelle suisse La Lucarne a ainsi été mobilisée pour assurer une session de formation sur la création d'activités à destination des enfants.

4.6 LE PROJET DE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CIAP)

L'organisation de la médiation culturelle envisagée par le service Pays d'art et d'histoire, avec un poste dédié à partir de 2021, tient compte de l'ouverture envisagée à l'horizon 2022 d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

4.6.1 Un nouveau cahier des charges

Rappel du nouveau cahier des charges du ministère de la Culture : « Présenter une maquette du territoire, accompagnée d'un équipement multimédia expliquant l'évolution urbaine, architecturale et paysagère de celui-ci ».

Sur la base de ce cahier des charges, la CCPEVA souhaite proposer **un projet répondant à ses enjeux de territoire** et concevoir le CIAP pour qu'il soit une réelle valeur ajoutée culturelle et patrimoniale pour le pays d'Évian – vallée d'Abondance.

La communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance projette sa mise en place dans les cinq prochaines années. Ce projet se veut réaliste mais néanmoins ambitieux. Comme le mentionnent les conventions Villes et Pays d'art et d'histoire :

« Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine [du pays d'Évian - vallée d'Abondance] sera :

- […] un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du [pays d'Évian – vallée d'Abondance].
- un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets urbains et paysagers pour les habitants,
- un espace d'information donnant les clés de lecture du territoire pour les touristes,
- un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine pour le jeune public.

Véritable lieu de ressources et de débats, le CIAP sera un équipement de proximité conçu de manière originale. »

Il sera en connexion avec l'ensemble du territoire afin de faciliter son appropriation par les 22 communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance.

4.6.2 Les grandes orientations du CIAP

Les grands axes de cet équipement ont été élaborés suite à l'atelier participatif du 5 décembre 2017 portant sur le projet de mise en œuvre du CIAP. Ils ont ensuite été approuvés par les élus. Il s'agit de critères fixant un cadre et un cap pour le projet, en vue de la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et d'un **projet scientifique et culturel** (PSC) :

- Outre son objectif principal de mettre en valeur le territoire et ses évolutions du point de vue du patrimoine de l'architecture et des paysages, le CIAP s'attachera à **mettre en relation et en valeur le réseau de sites patrimoniaux remarquables** du territoire. Ce positionnement donnera toute sa cohérence à la présentation d'une maquette du territoire et à l'équipement multimédia lié, dans l'objectif d'en expliquer les caractéristiques et évolutions. Ce dispositif rendra visible le réseau des sites culturels et patrimoniaux animé par le Pays d'art et d'histoire. Un équipement de type borne interactive sera également installé dans chacun des sites du réseau afin de présenter l'ensemble de l'offre culturelle et patrimoniale proposée sur le territoire. Cette vocation transversale favorisera ainsi l'implication des partenaires dans le projet global Pays d'art et d'histoire.

- Une **intention scénographique** sera élaborée afin d'expérimenter la **notion de « parcours »**, essentielle pour illustrer les **liens existants sur le territoire et entre les habitants** (cohésion, identité, interdépendances territoriales). Les **caractéristiques transfrontalières** du territoire ne seront pas oubliées et donneront lieu à l'interprétation d'un territoire ouvert et connecté avec son espace géographique (cantons de Vaud et du Valais en Suisse, mais aussi Chablais et Haute-Savoie). Cette scénographie, ainsi que les aménagements, la signalétique et l'identité visuelle du CIAP contribueront à en faire un lieu chaleureux, pratique, donnant une image moderne et accessible du patrimoine.

- Tenant compte du grand nombre d'équipements et de ressources culturelles déjà présents sur le territoire, il est envisagé d'installer le CIAP à proximité d'un autre équipement culturel/touristique. Cela permettra de **renforcer l'existant sans créer de concurrence, de mutualiser les moyens** et d'en faciliter la promotion en **cohérence avec les circuits touristiques**. Le choix du site privilégiera **un lieu accessible, attractif, en capacité de générer du passage**.

- Suite au diagnostic du patrimoine réalisé en 2017-2018, la **thématique fédératrice de l'eau** servira de fil rouge au dispositif muséographique et à la présentation des **contenus culturels et scientifiques**. De cette thématique découleront les autres thématiques transversales identifiées et leurs déclinaisons : les paysages, l'habitat traditionnel, le patrimoine religieux, les activités agricoles (agropastoralisme, viticulture et pêche) et le patrimoine ethnologique. Un discours de sensibilisation à la préservation du patrimoine architectural, paysager et naturel sera également porté de manière transversale dans les espaces du CIAP.

- **L'intention pédagogique**, quant à elle, portera une **vision pragmatique**, privilégiant l'accessibilité et les apports éducatifs. Elle sera développée notamment dans le projet scientifique et culturel (PSC) de l'établissement. Le CIAP se voudra un **lieu d'animation vivant** : l'accent sera mis sur la **vulgarisation du discours culturel et scientifique, la manipulation d'objets, la visite expérientielle et ludique**.

- Le CIAP sera également conçu pour accueillir régulièrement des **expositions temporaires mobiles**, créées par le Pays d'art et d'histoire. De plus, il pourrait idéalement faciliter le **stockage des ressources et dispositifs de médiation culturelle**, en plus des outils en accès libre dans un **espace d'accueil du public**.

- Dans la logique de la notion de réseau portée par le Pays d'art et d'histoire, le CIAP visera à soutenir les **liens entre professionnels, sites et projets** qualifiés Pays d'art et d'histoire. Il sera un lieu d'animation, ainsi que l'espace de référence pour les rencontres entre pairs, la présentation de dispositifs nouveaux et les formations internes.

- Le CIAP sera un **lieu de ressources documentaires** sur le patrimoine local, accessibles in situ et/ou en ligne. Un partenariat sera développé avec les médiathèques du territoire pour renforcer cette orientation.

- En rapport avec le site retenu et le projet scientifique et culturel validé, la CCPEVA soumettra au ministère de la Culture **un nom spécifique pour l'établissement**, en vue d'une identification et d'une appropriation optimales par le public. La dénomination « centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine » restera toutefois accolée à ce nom.

- Le **principe de gratuité d'accès au CIAP**, allant dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture et au patrimoine, sera respecté par la CCPEVA. Il en sera tenu compte dès les premières études de préfiguration.

Un comité scientifique dédié accompagnera l'animateur de l'architecture et du patrimoine et son équipe dans la formalisation d'un projet scientifique et culturel de l'établissement, comme dans la réalisation des contenus de médiation présentés au sein du CIAP.

4.6.3 Un site dédié à l'architecture et au patrimoine

En corrélation avec les enjeux, les ressources et les moyens mobilisables par la CCPEVA, le projet est en cours de réflexion sur la base des éléments suivants actuellement à l'étude pour en évaluer la faisabilité et les modalités.

Le choix de l'emplacement du CIAP est le fruit d'une comparaison entre les recommandations de l'État (localisation et aménagements) et les sites potentiels disponibles. Une phase de concertation a été mise en œuvre afin de déterminer l'emplacement de cet équipement. Elle a débuté par une consultation auprès des 22 communes du territoire qui ont été interrogées sur les lieux potentiellement disponibles pour accueillir le CIAP en fonction de différents critères (surface, intérêt historique et patrimonial du bâtiment, facilité d'accès, transports en commun, stationnement, proximité d'autres lieux culturels ou touristiques capables de générer du passage, accessibilité aux personnes en situation de handicap). Deux lieux d'implantation ont été proposés : l'ancienne buvette Cachat à Évian-les-Bains et l'ancienne école Louis Moynat à La Chapelle d'Abondance.

Les qualités de chacun de ces lieux ont été étudiées par la commission Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA, en confrontant d'une part les forces et les faiblesses de chaque scénario, ainsi que leurs potentialités et menaces d'autre part (voir tableau ci-après). La commission a ensuite visité les deux sites afin de se rendre compte sur place des potentialités et étudié des budgets prévisionnels d'investissement et de fonctionnement. Ces différents éléments ont permis à la commission de se prononcer en faveur d'une localisation du CIAP dans une partie de la buvette Cachat afin de profiter des flux générés par la présence de la buvette (98 000 personnes en 2018 sont passées par le hall). Cette localisation dans la buvette Cachat a été confirmée lors du conseil communautaire de la CCPEVA le 7 mars 2019.

Des démarches ont été entreprises auprès de la commune d'Évian-les-Bains afin de déterminer les conditions d'installation du CIAP dans les locaux et l'articulation avec les autres fonctions du lieu (boutique Évian©, espace d'exposition sur les eaux thermales en Auvergne-Rhône-Alpes et espace de loisirs).

	Buvette Cachat	**École Louis Moynat**
Localisation	19, Rue nationale Évian-les-Bains	Chef-lieu La Chapelle d'Abondance
Photo		
Bref historique	Située à l'emplacement de l'église Sainte-Catherine, détruite sous la Révolution, cette buvette remplace en 1905 les bains Fauconnet, construits en 1826. Conçue par l'architecte Albert Hébrard, c'est un chef-d'œuvre de l'Art Nouveau, tout en courbes et contre-courbes, dont l'entrée monumentale donne sur la rue Nationale. La charpente du grand hall, ajourée de vitraux à motifs floraux et couverte en tuiles vernissées, est inscrite Monument historique.	Projetée dès 1915, cette école n'ouvre ses portes qu'en 1931. Le rez-de-chaussée accueille deux classes et l'étage les appartements pour les enseignants, qui deviendront en 1991 une école maternelle. L'année scolaire 2015-2016 voit les derniers élèves faire leur rentrée dans cette école. L'année suivante, un nouveau groupe scolaire est investi par les écoliers chapellans. L'école porte le nom de l'architecte thononais qui l'a conçue : Louis Moynat.
Forces	- Situation géographique au centre-ville d'Évian : facilité d'accès (rue piétonne, parkings et transports en commun). - Surface de 295 m² disponible. - Site emblématique de la ville, Monument historique d'un grand intérêt architectural et historique.	- Au cœur d'un village touristique (station de ski) avec de nombreux commerces et hébergements à proximité. - Surface de 418 m² disponible. - Intérêt architectural et historique du bâtiment exploitable.
Faiblesses	- Important travaux de réhabilitation dans un Monument historique à prévoir. - Accessibilité pour les personnes en situation de handicap. - Superposition de différentes affectations.	- Faible attractivité pour la population de l'ensemble du territoire. - Saisonnalité marquée. - Accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
Potentialités	- Proximité de partenaires potentiels : la Maison Gribaldi, le Palais Lumière, la médiathèque C. F. Ramuz. - Opportunité de lier culture et patrimoine à divers secteurs : santé et bien-être, développement économique, écologie, etc. - Facilité d'exploitation de la thématique de l'eau sur ce site justement dédié à l'eau.	- Proximité d'équipements culturels et touristiques (salle d'exposition de la Maison des Sœurs, cinéma et bureaux d'information touristique) permettant de développer une programmation variée et pluridisciplinaire - Possibilité de capter un public touristique en toute saison : diversification de l'offre.
Menaces	- Concentration des équipements au centre-ville d'Évian-les-Bains. - Nécessité d'adapter le projet de CIAP à un projet d'exploitation plus global du site. - Risque d'éclipser les sites moins accessibles / moins connus du territoire.	- Site non connu de la population locale, sauf en tant qu'école pour les habitants de La Chapelle d'Abondance. - Faible attractivité de la commune pour l'ensemble du territoire.

La buvette Cachat propose des espaces suffisamment dimensionnés sur deux niveaux pour déployer un projet dont l'ampleur comprendra au minimum :

- une exposition permanente scénographiée (composée notamment d'une maquette présentant le territoire sous divers aspects),
- un dispositif multimédia présentant le territoire et son évolution au fil du temps, ainsi que les lieux culturels et patrimoniaux emblématiques,
- un espace dédié aux expositions temporaires thématiques,
- des salles d'animation pédagogique et d'accès aux ressources documentaires et pédagogiques (physiques et en ligne).

Dans **son projet scientifique et culturel**, ainsi que dans le projet architectural et scénographique, le CIAP sera conçu comme **une porte d'entrée vers l'ensemble du territoire**. L'objectif est de faire rayonner son action en pays d'Évian - vallée d'Abondance et d'inciter à la découverte en favorisant les circulations d'un site à l'autre. Dans cette dynamique, de nouvelles opportunités de partenariats accompagneront la mise en œuvre d'une politique culturelle et patrimoniale transversale.

Selon le calendrier prévisionnel présenté dans ce dossier, quelques jalons temporels permettent d'anticiper une ouverture du CIAP à l'horizon 2022. A ce jour, restent à l'étude :

- les conditions d'installation sur le site retenu,
- la faisabilité du projet,
- le coût estimatif des aménagements,
- le projet scientifique et culturel.

Les **moyens financiers** affectés par la CCPEVA pour le CIAP permettront de faire vivre ce nouveau lieu, conçu comme un atout supplémentaire pour le territoire, en termes de valorisation et de diffusion de ses patrimoines, son architecture et ses paysages.

4.7 UNE POLITIQUE PARTENARIALE RENFORCÉE

Pour toucher ses publics prioritaires (les habitants, la jeunesse et les touristes), le Pays d'art et d'histoire fonctionne en réseau avec différents partenaires locaux. Cette notion de réseau et de transversalité a été réaffirmée comme une nécessité de fonctionnement à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le Pays d'art et d'histoire est une ressource supplémentaire (dispositifs de médiation, animateurs, expertise, documentation, label) pour les partenaires de proximité dans la mise en œuvre d'actions de protection, de valorisation et d'animation de l'architecture et du patrimoine.

En vallée d'Abondance, le réseau patrimonial généré depuis plus de 15 ans par le Pays d'art et d'histoire est reconnu comme un réseau professionnel, moteur pour le développement culturel du territoire. Il est perçu comme une réelle opportunité par l'ensemble des partenaires.

L'extension du label implique aujourd'hui une démultiplication des partenaires potentiels du service Pays d'art et d'histoire (culture, éducation, tourisme, développement durable et urbanisme notamment). Anticiper une bonne gestion de ces partenariats est essentiel pour le positionnement et l'efficacité de son action de service public.

4.7.1 Les partenaires en présence

Les partenaires identifiés, à maintenir, renforcer ou développer :

- **Éducation nationale**
  - Suite à l'atelier participatif du 29/11/2017 sur le thème des actions éducatives, auquel une conseillère pédagogique de l'Éducation nationale (circonscription d'Évian-les-Bains) a contribué, la mise en œuvre d'un **partenariat renouvelé et renforcé est envisagée** en lien avec la convention de 2012 entre la communauté de communes et l'Inspection académique.
  - Une **concertation préalable** sera également menée avec le conseiller Action culturelle et territoriale de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, afin de mettre en lien les différents projets portés par la CCPEVA en collaboration avec l'Éducation nationale avec la convention départementale en vigueur (politiques interministérielles). La DRAC pourra ainsi appuyer les initiatives et les engagements de la CCPEVA auprès de l'Inspection académique, en vue de développer de nouvelles pistes de collaboration.
  - Pistes d'**actions à développer** : réactualisation des parcours pédagogiques en s'appuyant sur les parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC), aide de conseillers pédagogiques pour l'élaboration des documents et ressources pédagogiques, organisation d'Éductours (visites gratuites) et formation des enseignants aux outils pédagogiques, aide à la communication à destination des établissements scolaires, rencontres avec les équipes pédagogiques chaque année, organisation d'un forum professionnel.

- **Maison des Arts du Léman**
  - Le Pays d'art et d'histoire est partenaire du **festival Chemins de traverse**, saison culturelle portée par la Maison des Arts du Léman (MAL), dont la vocation est de proposer des spectacles vivants inédits et originaux au plus proche des habitants du territoire du Chablais et notamment ceux les plus éloignés des salles de spectacles.
  - Dans le cadre de l'extension du label Pays d'art et d'histoire, la CCPEVA souhaite développer cette collaboration pour permettre **une programmation mêlant arts vivants et patrimoine** dans les communes les moins accessibles ou les moins bien desservies culturellement du territoire. Dès la saison 2019/2020, il est envisagé d'organiser 6 spectacles sur le territoire dont 2 pour le jeune public et de renforcer le partenariat MAL/CCPEVA en vue d'améliorer la communication locale sur la programmation et de renforcer l'implication des communes accueillant les spectacles.

- **Geopark Chablais UNESCO**
  - La participation d'une chargée de projet du Geopark Chablais UNESCO à l'atelier participatif sur le thème des partenariats, a mis en évidence les liens forts entre le Geopark et le Pays d'art et d'histoire, aux compétences (tourisme, patrimoine, environnement, géologie, pédagogie) **en partie complémentaires**.
  - Si des collaborations sont déjà ponctuellement existantes, la volonté d'**associer les ressources et forces en présence** par la mise en place d'actions communes a été formulée, sous la forme de **3 pistes** : organisation conjointe de conférences, programmation d'actions éducatives, mutualisation des efforts dans la formation des guides.
  - Une réflexion sera engagée en vue de prioriser ces actions et d'en envisager les modalités d'organisation (répartition des compétences, des tâches et des financements). L'objectif est de les formaliser dans une convention de partenariat.

- **Réseau Empreintes 74**
  - Membre actif de ce réseau, le Pays d'art et d'histoire souhaite conforter son adhésion à l'association pour bénéficier de temps d'**échanges entre professionnels du patrimoine**, hors des limites de la CCPEVA.
  - Le réseau Empreintes 74 représente une **opportunité à plusieurs niveaux**, qu'il s'agira de prioriser, notamment pour le projet de CIAP : aide à la prospective, échanges et conseil via le réseau professionnel, relais d'information pour la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel.

- **Savoie Mont-Blanc Juniors**
  - L'atelier participatif sur le thème des actions éducatives, a permis d'engager une réflexion sur les liens à développer entre le Pays d'art et d'histoire et l'association Savoie Mont-Blanc Juniors, dont la mission est de faciliter la venue de groupes d'enfants en séjour en pays de Savoie, en mettant en relation enseignants ou organisateurs de colonies de vacances avec hébergeurs et prestataires d'activités pour enfants. Cette mission rejoint l'objectif affiché par le Pays d'art et d'histoire, à savoir développer l'intérêt du jeune public pour le patrimoine, notamment dans le cadre du service éducatif.
  - Savoie Mont-Blanc Juniors a, à cette occasion, réaffirmé sa volonté de développer les liens avec le Pays d'art et d'histoire qui représente **une source d'animations culturelles et de découverte du territoire de qualité**, engendrant la satisfaction des visiteurs, enfants ou adultes.
  - Quelques pistes ont été évoquées en vue de formaliser un partenariat notamment concernant la nécessité de **renforcer la connaissance des offres auprès des hébergeurs et organisateurs de séjours**. Ce travail de communication de terrain contribuera à la stratégie de développement des actions Pays d'art et d'histoire envers les enfants en séjour sur le territoire (scolaires et loisirs).

- **Offices de tourisme**
  - La création en 2018 d'**un office de tourisme intercommunal** redéfinit l'organisation de la promotion touristique sur le territoire. Les relations avec ce nouvel équipement, ainsi qu'avec les offices de tourisme d'Évian-les-Bains et Châtel ont été formalisées dès le premier semestre 2018 via une convention de partenariat[1]. Toutefois, une réflexion plus poussée est à envisager pour renforcer les interactions entre les offices de tourisme et le Pays d'art et d'histoire.
  - **Les pistes envisagées** sont l'intégration de la culture et du patrimoine, via le label Pays d'art et d'histoire, à la stratégie marketing de promotion du territoire, la réflexion sur les moyens de favoriser la visibilité des actions Pays d'art et d'histoire (renfort sur le numérique notamment) et de coordonner de manière plus fluide les plannings des guides, les réservations des activités ou encore la gestion des billetteries.

- **Sites culturels**
  - Si les sites patrimoniaux de la **vallée d'Abondance** (Abbaye d'Abondance, Maison du Fromage Abondance, Maison des Sœurs de La Chapelle d'Abondance et Vieille Douane de Châtel) sont déjà partenaires du Pays d'art et d'histoire, il s'agira de repréciser et formaliser les modalités de ces relations partenariales avec chacun d'entre eux.
  - Sur ce même modèle, de nouveaux partenariats seront à tisser en **pays d'Évian**, avec notamment la Maison Gribaldi, le Palais Lumière, le Musée des traditions et des barques du Léman.
  - Les sites partenaires ainsi identifiés et dont l'activité présente des liens clairs et concrets avec celle du Pays d'art et d'histoire, bénéficieront de l'image et de l'attractivité du label. Ils constitueront **un réseau de sites structurants** mis en valeur par le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

- **Services CCPEVA**
  - Le service Pays d'art et d'histoire aborde depuis longtemps la valorisation et la protection du patrimoine naturel en étroite relation avec le **service Environnement** de la communauté de communes. Le caractère transversal des missions du Pays d'art et d'histoire est donc reconnu. Une réflexion est en cours afin de les renforcer en vue de développer notamment des animations spécifiques à destination des scolaires (expertise et connaissance du terrain complémentaires) sur les thématiques environnementales, dans le cadre d'un service éducatif conjoint auquel serait également associé le **service Déchets** qui organise des animations pour les scolaires sur les éco-gestes, le tri sélectif, le compostage, etc. Il est envisagé de **coordonner les offres scolaires** relatives à la protection des paysages et de l'environnement, proposées par les trois services dans un catalogue dès la rentrée scolaire 2019. Cette collaboration qui donnera lieu à de nouvelles pistes d'organisation, permettra de répartir les prises en charge opérationnelles et financières, et de rechercher conjointement de nouvelles sources de financement.
  - Une intensification des relations avec le **service Communication** de la CCPEVA est en cours afin de renforcer son action au quotidien aux côtés du Pays d'art et d'histoire, pour assurer sa promotion via la création et la diffusion de supports de communication dédiés. Il sera en outre l'interlocuteur privilégié pour envisager le développement d'une communication via les supports numériques et pour mettre en place un plan de communication pertinent.
  - Un rapprochement avec le **pôle Urbanisme** de la CCPEVA, en charge de l'instruction des dossiers, permettra également une concertation renforcée sur les questions de préservation de l'architecture et du cadre de vie. Une collaboration est déjà en place dans le cadre de la consultance architecturale (concertation pour la mise en place et l'organisation). Le pôle urbanisme a également été associé à l'élaboration du volet architecture et urbanisme du projet Pays d'art et d'histoire.

- **Services municipaux**
  - Un travail de renforcement relationnel avec les **services municipaux en charge de la Culture, du Patrimoine et de la Communication** est d'ores et déjà entamé. L'objectif est de mettre en place une **information régulière et de proximité** avec les habitants de l'ensemble des communes, par la diffusion de documents de communication, les supports d'information locaux, les relations quotidiennes avec les usagers.
  - Les services communaux en charge de l'**Urbanisme** seront également mobilisés comme des partenaires réguliers pour envisager un travail concerté sur les projets d'aménagements urbains, les plans locaux d'urbanisme, etc.

- **Associations locales et réseaux de proximité**
  - Dans ce même objectif de mieux faire connaître et apprécier localement le label, le service Pays d'art et d'histoire confortera son soutien à l'Association pour le développement culturel d'Abondance (ADCA), pour la co-organisation de conférences sur le patrimoine et l'attribution d'une subvention.
  - La dynamique d'implication du tissu associatif local, dont l'objectif est l'ancrage sur le territoire et l'adhésion des habitants au projet, sera étendue à de nouvelles associations et d'autres relais locaux souhaitant protéger, valoriser et animer le patrimoine. Comme c'est le cas pour l'ADCA, une convention de partenariat sera mise en place avec chaque association afin de définir les conditions de la collaboration avec le Pays d'art et d'histoire. Dans cette perspective, une provision budgétaire supplémentaire sera prévue dès 2020.

4.7.2 La gestion des partenariats

Afin de **clarifier les relations avec les partenaires** actuels et faciliter la gestion de nouveaux partenariats, les ateliers participatifs de décembre 2017 relatifs à la programmation et aux partenariats, ont fait émerger un modèle d'organisation du réseau Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA, basé sur deux supports contractuels :

- une **charte du Pays d'art et d'histoire**[1], finalisée et validée fin 2018, présente le positionnement, les missions et l'organisation de l'activité du service. Ce document précise les champs d'intervention du service Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA auprès de ses partenaires, ainsi que les obligations réciproques à respecter pour accéder à la labellisation des sites (de manière pérenne sur la durée du conventionnement avec l'État) ou de projets (à plus ou moins long terme). L'objectif est de cadrer les missions du service tout en réaffirmant les exigences qualitatives du label, dont la visibilité sera renforcée par le relais des sites partenaires signataires de la charte.
- des **conventions de partenariats** rédigées avec chaque structure adhérant à la charte du Pays d'art et d'histoire et souhaitant porter des projets spécifiques en collaboration avec le service. Chaque convention de partenariat présentera les objectifs communs, les actions programmées et les engagements réciproques à mettre en œuvre dans le temps, notamment les apports matériels, de compétences et financiers. La formalisation des partenariats par la signature de conventions contribuera à développer des relations partenariales saines (éviter les approximations ou les malentendus) et facilitera la réalisation de bilans d'activité en vue d'améliorer le fonctionnement ou les actions, et d'effectuer des rapports d'activité aux divers établissements de tutelle et financeurs.

1 Cf. Annexe 10.

1 Cf. Annexe 11.

4.8 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Pour accompagner le nouveau projet d'extension du label Pays d'art et d'histoire et répondre aux objectifs de la convention, la stratégie de communication sera renforcée. Pour cela, l'animateur de l'architecture et du patrimoine, en lien avec la responsable du service, aura en charge la redéfinition d'un plan de communication global, en concertation avec le service Communication de la CCPEVA qui gèrera de manière opérationnelle les actions liées à la conception, la fabrication et la diffusion des supports de communication du Pays d'art et d'histoire.

Ce plan de communication sera établi sur la base des leviers d'amélioration identifiés :

- **diversifier les supports** de communication imprimés (flyers, affiches) pour valoriser les nouvelles actions et les temps forts du service et maintenir la production de brochures papier saisonnières (en les rendant accessibles en ligne sous forme d'agenda). Face à l'augmentation notable des partenaires du Pays d'art et d'histoire et des actions qui seront proposées dans le cadre du label étendu, le format et les quantités d'édition seront réévaluées. L'organisation des informations sera retravaillée pour en faciliter la lecture.
- **améliorer la diffusion** des documents édités (brochures notamment), en utilisant la bourse d'échange organisée deux fois par an par Savoie Mont-Blanc Tourisme.
- **sensibiliser les relais de proximité** (municipalités, associations locales, partenaires, hébergeurs) aux actions du Pays d'art et d'histoire, par un travail de relationnel et de pédagogie renforcé. L'animateur de l'architecture et du patrimoine sera moteur pour engendrer cette dynamique.
- accroître, grâce au développement des relations avec les services de communication municipaux, le nombre d'**articles relatifs aux actions du Pays d'art et d'histoire** – dont les actions pédagogiques – pour les faire mieux connaître et apprécier auprès du grand public. Cela se fera via les supports de communication municipaux et intercommunaux (web, gazette), les télévisions, les radios et la presse locales (travail de relations presse de proximité).
- **renforcer la présence du label et de ses actions sur le web** : site de la CCPEVA et des municipalités, sites du réseau Villes et Pays d'art et d'histoire et des partenaires, visibilité du label via les offices de tourisme et enrichissement de l'application mobile du Pays d'Évian avec les sites de la vallée d'Abondance ainsi que la programmation du Pays d'art et d'histoire.
- associer le Pays d'art et d'histoire à la **démarche de promotion touristique** et de positionnement marketing du nouvel office de tourisme intercommunal et renforcer **la visibilité du label** Pays d'art et d'histoire et des actions proposées par le service dans les offices de tourisme.
- mettre en place une **communication interne** à la CCPEVA pour mieux faire connaître le Pays d'art et d'histoire et ses activités : présentation régulière des actualités en bureau et en réunions de coordination, utilisation ou création de moments de convivialité, contribution à une lettre d'information interne et invitations spéciales pour le personnel.
- organiser, en lien avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine, une **activité éditoriale** autour des ressources patrimoniales du territoire, comme l'édition de livrets thématiques (par exemple patrimoine campanaire, architecture Belle Époque).
- dans le but de « dépoussiérer » l'image du patrimoine et décloisonner ses activités, envisager une plus forte présence du Pays d'art et d'histoire sur les **événements institutionnels et partenaires** : stands, animations, logo, présence des professionnels du patrimoine en contact direct avec le public.
- mettre en place une **signalétique Villes et Pays d'art et d'histoire** sur les panneaux d'entrée des communes et sur les sites labellisés.

A noter que l'**utilisation de la charte graphique Villes et Pays d'art et d'histoire** sera déclinée sur l'ensemble des supports de communication relatifs à la valorisation des actions du Pays d'art et d'histoire du pays d'Évian - vallée d'Abondance.

4.9 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le calendrier ci-dessous synthétise le plan d'action de redéploiement du service Pays d'art et d'histoire. Il présente les jalons temporels correspondant aux **étapes clés** de la mise en place progressive du label sur l'ensemble du territoire intercommunal, sur les premières années de conventionnement et jusqu'à l'ouverture du CIAP envisagée fin 2022.

	Animateur de l'architecture et du patrimoine	Service éducatif	Médiation Communication	Guides-conférenciers
2018 1er semestre	• Extension de l'offre de consultance architecturale • Rencontre avec les partenaires de la vallée d'Abondance et du pays d'Évian pour élaborer de futures collaborations • Réflexion participative et élaboration d'un futur projet de service • Rédaction d'une charte du Pays d'art et d'histoire • Rédaction d'un règlement des guides-conférenciers • Rapprochement avec les offices de tourisme • Mise en place d'animations de préfiguration en pays d'Évian	• Prise de contact avec l'Éducation nationale pour renforcer les collaborations • Anticipation d'une collaboration rapprochée avec les services Déchets et Environnement de la CCPEVA • Préfiguration des Journées européennes du patrimoine 2018 et des activités 2018-2019	• Veille sur les nouveaux dispositifs de médiation et leurs applications • Rédaction des partis pris de la CCPEVA en termes de médiation culturelle	• Association des guides-conférenciers aux réflexions sur l'organisation et les projets de médiation du Pays d'art et d'histoire • Prise de contact par l'animateur de l'architecture et du patrimoine avec l'Université pour envisager un partenariat de formation des guides • Réflexions sur l'organisation du travail des guides par l'animateur de l'architecture et du patrimoine en lien avec les offices de tourisme.
2018 2ème semestre	• Réflexion sur la localisation du CIAP • Finalisation de la rédaction du dossier de candidature à l'extension du label Pays d'art et d'histoire	• Rentrée scolaire + suivi avec les équipes pédagogiques de la vallée d'Abondance • Mobilisation des établissements scolaires du pays d'Évian et présentation du projet • Mise en place d'une première action pédagogique incluant l'ensemble du territoire • Journées européennes du patrimoine pour les scolaires 2018	• Rédaction d'un plan de communication et diffusion globale en collaboration avec le service Communication de la CCPEVA et l'OTI	• Formation renforcée des guides et médiateurs de la vallée d'Abondance et du pays d'Évian (budget supplémentaire dédié)

	Animateur de l'architecture et du patrimoine	Service éducatif	Médiation Communication	Guides-conférenciers
2019 1er semestre	• Mise en place du nouveau projet de service • Validation d'un site d'accueil du CIAP • Formalisation des partenariats et lancement des projets	• Renforcement des relations avec l'Éducation nationale • Construction du programme pédagogique 2019-2020 (catalogue, Journées européennes du patrimoine et appels à projets thématiques)	• Prise en charge de la communication du Pays d'art et d'histoire par le service Communication de la CCPEVA • Édition et diffusion de la brochure « été » • Organisation des plannings d'activité	• Développement de l'équipe de guides-conférenciers • Mise en œuvre du règlement des guides-conférenciers • Animations étendues à l'ensemble du territoire et aux scolaires
Validation de l'extension du label par le CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE				
2019 2ème semestre	• Réalisation d'une exposition de préfiguration du CIAP • Rédaction d'un projet scientifique et culturel (PSC) pour le CIAP, en lien avec l'équipe Pays d'art et d'histoire et le comité scientifique	• Réflexion sur l'évolution du service • Journées européennes du patrimoine pour les scolaires 2019 • Actions scolaires sur l'ensemble du territoire pour la rentrée et l'année scolaire	• Édition et diffusion de la brochure « hiver » • Renforcement progressif et amélioration de l'accessibilité des dispositifs de médiation	• Mise en place d'un plan de formation et de professionnalisation vers le statut de guide-conférencier • Augmentation progressive de l'activité des guides-conférenciers
2020 1er semestre	• Poursuite de la rédaction du projet scientifique et culturel (PSC) du CIAP	• Actions scolaires sur l'ensemble du territoire + renforcement des liens avec les établissements du pays d'Évian • Évaluation des relations renforcées avec l'Éducation nationale + ajustements • Mise à jour des offres scolaires pour la saison 2020-2021	• Édition et diffusion de la brochure « été »	• Poursuite des animations grand public et scolaires • Formations régulières • Réflexion sur la coordination des plannings et la rémunération des guides en lien avec les offices de tourisme
2020 2ème semestre	• Bilan de la première année de fonctionnement du nouveau projet de service et ajustements • Rédaction d'un cahier des charges pour la préfiguration du CIAP	• Journées européennes du patrimoine pour les scolaires 2020 et autres manifestations nationales • Actions scolaires sur l'ensemble du territoire	• Édition et diffusion de la brochure « hiver »	• Poursuite des animations grand public et scolaires • Formations régulières • Création de nouveaux parcours pédagogiques sur commande de la CCPEVA auprès des guides-conférenciers
2021	• Etudes préalables du CIAP • Finalisation d'un cahier des charges technique (scénographie) et lancement d'un appel d'offre – choix des prestataires	• Journées dédiées aux scolaires en marge des manifestations nationales	• Édition et diffusion des brochures saisonnières • Recrutement d'un chargé de médiation • Rédaction d'un nouveau plan de médiation culturelle	• Poursuite des animations grand public et scolaires • Formations régulières
2022	• Conception-réalisation des espaces du CIAP (scénographie et médiation) • Ouverture du CIAP (à confirmer)	• Journées dédiées aux scolaires en marge des manifestations nationales	• Édition et diffusion des brochures saisonnières • Développement des actions et dispositifs de médiation culturelle, en lien avec les sites partenaires • Annonce de l'ouverture du CIAP	• Poursuite des animations grand public et scolaires • Formations régulières

4.10 PROJECTIONS BUDGÉTAIRES PRÉVISIONNELLES

En lien avec les éléments structurants présentés ci-dessus, la CCPEVA anticipe la nécessaire revalorisation des moyens matériels, humains et financiers alloués au service Pays d'art et d'histoire en vue de l'extension du label.

4.10.1 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1. Frais de personnel						
Poste animateur du patrimoine / 1 ETP	41 000 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €
Poste d'assistant (chargé du service éducatif) / 0,5 ETP	21 000 €	39 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €
Poste d'assistant (chargé de médiation culturelle) / 0.5 puis 1 ETP	-	-	-	21 000 €	21 000 €	21 000 €
Vacations guides-conférenciers	10 000 €	18 000 €	35 000 €	40 000 €	45 000 €	45 000 €
Frais de déplacement du personnel	1 600 €	3 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
SOUS-TOTAL 1	**73 600 €**	**101 000 €**	**122 000 €**	**148 000 €**	**153 000 €**	**153 000 €**
2. Éditions Communication						
Brochures saisonnières	5 500 €	10 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Programmes événementiel	900 €	3 000 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Catalogue activités pédagogiques scolaires + loisirs	-		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Impression affiches, flyers et cartons d'invitation	2 500 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Documentation et référentiels pédagogiques / livrets de médiation	9 500 €	10 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Signalétique Pah			A estimer selon plan de communication (budget service Communication)			
Provision pour travaux d'impression divers	1 000€	3 000 € Impression dossier candidature Pah	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
SOUS-TOTAL 2	**19 400 €**	**30 000 €**	**34 500 €**	**34 500 €**	**34 500 €**	**34 500 €**

Dépenses de Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3. Honoraires prestataires						
Formation des guides et médiateurs	13 000 €	14 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Outils de médiation divers (hors expositions temporaires)	31 600 €	37 000 €	37 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Provision pour projets spécifiques	-		35 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Consultance architecturale	19 600 €	19 600 €	19 600 €	19 600 €	19 600 €	19 600 €
Prestations événementielles ponctuelles (concours, spectacles...)	3 000 €	5 000€	5 000€	5 000€	7 000€	7 000€
Missions d'accompagnement ou d'études diverses (dont études des publics)	+ 30 000€ accompagnement candidature Pah + 6 800 € étude de territoire	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Mission photographique	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €
SOUS- TOTAL 3	**109 400 €**	**101 000 €**	**140 000 €**	**128 000 €**	**130 000 €**	**130 000 €**
4. Frais divers						
Achat de fournitures et ouvrages	2 000 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €	5 200 €
Frais de transports pour projets scolaires ponctuels (JEP)	1 000 €	2 500 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Frais de réception	1 800 €	1 800 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Cotisations et adhésions organismes	100 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
SOUS-TOTAL 4	**4 900 €**	**9 800 €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**12 000 €**
5. Subventions projets						
Chemins de traverses	5 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
ADCA	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Semaine Geopark Chablais	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €
Autres subventions (nouveaux partenariats)		1 200 €	4 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
SOUS-TOTAL 5	**8 400 €**	**16 600 €**	**19 400 €**	**23 400 €**	**23 400 €**	**23 400 €**
6. Expositions temporaires						
Panneaux et supports d'exposition	20 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	Voir CIAP	Voir CIAP
SOUS-TOTAL 6	**20 000 €**	**40 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**-**	**-**
7. Outils numériques et multimédias						
Dispositifs de médiation audiovisuels	56 700 €	11 500 €			Voir CIAP	Voir CIAP
Satisfaction visiteurs	3 000 €	3 000 €				
SOUS-TOTAL 7	**59 700 €**	**14 500 €**				

Dépenses de Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
8. CIAP						
Études relatives à la préfiguration du CIAP			30 000 €	30 000 €		
Outils de médiation divers (dispositifs, livrets, multimédia...)					8 000 €	8 000 €
Expositions temporaires					22 000 €	22 000 €
Achat d'ouvrages et documentations dédiés au CIAP					1 000 €	1 000 €
Communication spécifique CIAP					1 500 €	1 500 €
Gestion courante du bâtiment et entretien (équivalent 7% de l'investissement)					21 000 €	21 000 €
SOUS-TOTAL 8			**30 000 €**	**30 000 €**	**53 500 €**	**53 500 €**
TOTAUX	**295 400 €**	**312 900 €**	**377 900€**	**395 900 €**	**406 400 €**	**406 400 €**

4.10.2 Des sources de financement diversifiées

Balance budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement						
TOTAUX	**295 400 €**	**312 900 €**	**377 900 €**	**395 900 €**	**406 400 €**	**406 400 €**
Recettes de fonctionnement						
CCPEVA (fonds propres)	239 000 €	198 920 €	217 720 €	342 020 €	373 720 €	383 720 €
État – DRAC (Subvention projets + communication + formation + CIAP)	7 500 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €
Région ARA (Subvention)	-					
Département 74 (Subvention)	2 200 €	2 880 €	2 880 €	2 880 €	2 880 €	2 880 €
Union européenne (Subvention ALCOTRA)	36 900 €	81 300 €	127 500 €	21 200 €	-	-
CAUE	9 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €	9 800 €
TOTAUX	**295 400 €**	**312 900 €**	**377 900 €**	**395 900 €**	**406 400 €**	**406 400 €**

La CCPEVA assure la prise en charge principale des dépenses liées à la compétence Pays d'art et d'histoire :

- Des moyens supplémentaires ont été alloués au budget dès 2018, en prévision de l'extension du label, notamment sur les postes de formation et de consultance architecturale.
- Les autres postes de fonctionnement sont réévalués dès 2019, puis seront pérennisés à partir de 2021.
- En 2021, la fin du programme européen ALCOTRA aura pour conséquence (si aucune autre source de financement n'est trouvée d'ici là) une augmentation du taux de participation de la CCPEVA. Des recherches de financements complémentaires et le développement de ressources propres pourront venir alimenter les recettes de cette balance budgétaire.
- À terme, l'extension du label Pays d'art et d'histoire engendrera des dépenses supplémentaires de la part de la CCPEVA d'environ 100 000 € par an (hors subventions supplémentaires), à compter de 2021.

L'État (DRAC) apporte son soutien à la CCPEVA via :

- une subvention de fonctionnement au titre de l'aide aux projets dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire. Les projections permettent d'envisager une participation annuelle dégressive de 20 000 € à 10 000 € affectés notamment à la création des postes, à la formation et aux outils de médiation pédagogiques.
- une subvention à l'investissement pour la réalisation d'un dispositif d'interprétation constitué notamment d'une maquette du territoire et d'un dispositif multimédia présentant ses évolutions (Cf. point suivant concernant les investissements pour le CIAP).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicitée afin d'étudier les possibilités d'aides dans le cadre de la mise en place du CIAP.

Le Département de la Haute-Savoie sera sollicité au titre des divers dispositifs existants, permettant de financer les projets du service Pays d'art et d'histoire. Seront mis à l'étude les programmes suivants :

- aide à l'organisation de manifestations (projets),
- fonds d'aide à l'action culturelle (projets – expositions temporaires),
- équipement culturel structurant - aménagements et équipements scénographiques (investissement),
- équipement culturel structurant (investissement).

Le SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais) maintient la subvention allouée à la CCPEVA dans le cadre de la co-organisation de la semaine du Geopark Chablais.

Le CAUE de Haute-Savoie maintient la subvention allouée à la CCPEVA dans le cadre d'une convention relative à la consultance architecturale.

4.10.3 Un programme d'investissement pour le CIAP

Une enveloppe de 300 000 € sera attribuée aux investissements pour l'aménagement du CIAP, répartie sur une période de 3 ans, allant de 2020 à 2022 (année prévisionnelle d'ouverture de l'établissement). Une subvention de 100 000 € sera sollicitée auprès de l'État (provisionnée en recettes d'investissement), en soutien à la réalisation d'un dispositif d'interprétation constitué de la maquette du territoire et d'un dispositif multimédia présentant ses évolutions. Des aides complémentaires pourront être sollicitées dans le cadre de programmes départementaux, régionaux et/ou européens.

INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses CIAP						
1/ Travaux de rénovation et de mise aux normes			X			
2/ Aménagement du site pour l'accueil du public (mobilier, etc.)			X	X		
3/ Aménagements scénographiques				X	X	
TOTAL				**300 000 €**		
Recettes CIAP						
1/ Subvention exceptionnelle de la DRAC pour dispositif d'interprétation (maquette + multimédia)				X	X	
TOTAL				**100 000 €**		
2/ Fonds propres CCPEVA			X	X	X	
TOTAL				**200 000 €**		

CONCLUSION

A l'issue d'une réflexion qui a mobilisé les énergies des différents acteurs du pays d'Évian - vallée d'Abondance pendant deux ans, le projet Pays d'art et d'histoire témoigne de la volonté commune des élus et de l'élan général du territoire pour mettre en œuvre une politique patrimoniale intercommunale dynamique. Cette ambition est partagée par l'ensemble des acteurs du territoire et s'inscrit pleinement dans la continuité des actions menées depuis 2003 par le Pays d'art et d'histoire de la vallée d'Abondance.

Les derniers travaux scientifiques ont permis de mettre en exergue les qualités patrimoniales, architecturales et paysagères du territoire et d'en souligner les spécificités qui se révèlent être une réelle force pour l'extension du label Pays d'art et d'histoire.

Un regard sur les dynamiques territoriales du pays d'Évian - vallée d'Abondance confirme la place accordée au label Pays d'art et d'histoire dans un projet global porté par la collectivité. Le label Villes et Pays d'art et d'histoire représente donc un choix stratégique fort de la part de la CCPEVA qui partage les enjeux nationaux formulés par le ministère de la Culture.

Avec un cap fixé autour d'objectifs clés, la CCPEVA développera une politique de protection, de valorisation et d'animation du patrimoine à l'échelle du nouveau territoire, en s'appuyant sur un service Pays d'art et d'histoire renforcé (missions étendues, moyens humains et financiers réévalués, stratégie réaffirmée). La mise en œuvre d'outils de protection du patrimoine architectural et paysager, le développement d'un service éducatif proactif, la programmation d'une médiation culturelle innovante, le renforcement des partenariats et la réalisation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine seront notamment les actions prioritaires de ce service.

C'est avec la certitude que le patrimoine et la culture contribuent à l'ouverture au monde et à la construction de la citoyenneté de chacun que la CCPEVA souhaite inscrire son territoire dans le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le label représentera une formidable opportunité pour sensibiliser les habitants, comme les publics en séjour, à la diversité, la richesse, la spécificité et l'authenticité du patrimoine des 22 communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.

ANNEXES

L'ensemble de ces documents est disponible sur le CD-Rom joint à ce dossier.

- Dossier de candidature à l'extension du label Pays d'art et d'histoire pays d'Évian - vallée d'Abondance
- Convention Pays d'art et d'histoire pays d'Évian - vallée d'Abondance

1. Présentation des communes du pays d'Évian - vallée d'Abondance
2. Diagnostic du patrimoine du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance
3. Projet de territoire CCPEVA
4. Bilan du Pays d'art et d'histoire 2013-2018
5. Charte paysagère de la vallée d'Abondance
6. Charte architecturale et paysagère du Chablais
7. Guide pratique de la signalétique du pays d'Évian
8. Charte des guides-conférenciers
9. Composition du comité scientifique
10. Convention CCPEVA - Office de tourisme intercommunal
11. Charte du réseau Pah-CCPEVA

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture : *Ville d'Évian / CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 2 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE / CCPEVA-Yvan TISSEYRE / Ville d'Évian*
Page 3 : *Évian Tourisme*
Page 4 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 8 : *CCPEVA*
Page 10 : *Collection bibliothèques municipales de Chambéry – E. BECCARO*
Page 18 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 22 : *Bibliothèque de Genève (BGE Ms. Fr. 140)*
Page 23 : *CCPEVA-Pierre THIRIET / CCPEVA*
Page 24 : *CCPEVA*
Page 28 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 29 : *CCPEVA*
Page 31 : *Pierre GALLAY*
Page 32 : *CCPEVA-Pierre THIRIET / CCPEVA*
Page 33 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 36 : *CCPEVA*
Page 37 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 38 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 39 : *Évian Resort / CCPEVA*
Page 40 : *CCPEVA*
Page 42 : *Collection JFM*
Page 46 : *CCPEVA*
Page 48 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 49 : *MAJE Live Production / Pôle culturel d'Abondance*
Page 50 : *Pôle culturel d'Abondance / CCPEVA / Jean-Pierre LIMONE*
Page 51 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE / CCPEVA / Ville d'Évian*
Page 52 : *Ville d'Évian/ Ville d'Évian*
Page 53 : *CCPEVA*
Page 54 : *CCPEVA-Pierre WITT / CCPEVA / CCPEVA / CCPEVA / CCPEVA*
Page 55 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 56 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE / CCPEVA*
Page 57 : *CCPEVA / CCPEVA*
Page 58 : *Pôle culturel d'Abondance / CCPEVA*
Page 59 : *CCPEVA / CCPEVA*
Page 63 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 64 : *CCPEVA / Évian Resort*
Page 65 : *Évian Tourisme - Benjamin DELERUE / Ville d'Évian*
Page 66 : *Ville d'Évian / Ville d'Évian / Ville d'Évian / Fondation LADAPT / Ville d'Évian*
Page 67 : *Ville de Publier / CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 68 : *Ville d'Évian / Évian Resort*
Page 69 : *Ville d'Évian*
Page 70 : *CCPEVA-Pierre THIRIET / CCPEVA*
Page 71 : *CCPEVA / CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 72 : *Rémy DOLQUES*
Page 73 : *Xavier BIROT-COLOMB / CCPEVA*
Page 74 : *CCPEVA-Pierre THIRIET / Pôle culturel d'Abondance*
Page 74 : *CCPEVA*
Page 78 : *Évian Tourisme*
Page 81 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 82 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 90 : *CCPEVA*
Page 91 : *Ville de Publier*
Page 92 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 93 : *CCPEVA-Pierre THIRIET / CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 94 : *CCPEVA*
Page 95 : *Ville de Publier / CCPEVA*
Page 96 : *Évian Resort / Commune de La Chapelle d'Abondance*
Page 97 : *Commune de La Chapelle d'Abondance / CCPEVA / CCPEVA*
Page 99 : *CCPEVA / CCPEVA*
Page 100 : *SAEME*
Page 101 : *CCPEVA*
Page 102 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 104 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 105 : *CCPEVA-Pierre THIRIET*
Page 108 : *CCPEVA – Pierre THIRIET*
Page 112 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 115 : *CCPEVA*
Page 117 : *CCPEVA / CCPEVA-Yvan TISSEYRE / CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 120 : *CCPEVA*
Page 123 : *CCPEVA*
Page 130 : *CCPEVA*
Page 131 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 135 : *Ville d'Évian / CCPEVA*
Page 148 : *Jean-François VUARAND*
Page 150 : *CCPEVA-Yvan TISSEYRE*
Page 152 : *LongIsland*
Page 154 - 155 : *CCPEVA*
Page 156 : *CCPEVA*

Communauté de communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance

851, Avenue des Rives du Léman
CS 10084 74500 Publier
04 50 74 57 85

Service Pays d'art et d'histoire
04 50 73 69 63
patrimoine@cc-peva.fr